Colaço que el pleito se agravaría y acabaria produciéndose la ruptura de relaciones entre su nación y Marruecos (47).

Pero no se confirmaron esos temores y fue pasando el tiempo sin que empeorara la situación. El 26 de Enero de 1807 llegó a Tánger la « Minerva » sin que se produjeran reacciones hostiles contra su presencia. A bordo de ella regresó de la metrópoli Jorge Jose Colaço, hijo del Cónsul, portando una nota del Almirantazgo relativa al incidente de la playa de Jeremías, cuyo contenido desconozco. Pocos días después, el 2 de Febrero, su padre remitió a Lisboa una indignada carta de al-Salāwī reclamando, una vez más, la entrega de la escuna y de otras presas argelinas. Pese a los duros términos contenidos en la misiva, el Cónsul estimaba que, salvo nuevas complicaciones, las cosas iban camino de arreglarse y convenía tomar medidas encaminadas a restablecer la buena armonía que desde hacía bastantes años reinaba entre ambas Coronas. Cuando en Junio de aquel mismo año fueron desembarcados en Tánger los tres argelinos capturados a bordo de la escuna corsaria, quedó definitivamente zanjado el litigio que envenenó temporalmente las relaciones luso-marroquíes (48).

Casi coincidiendo con la liberación de esos tres argelinos, el 25 de Junio zarpaba de Tánger un bergantín mercante estadounidense en el que se trasladaba a Francia al-Ḥaŷŷ Driss Rami, encargado de dirigir una embajada extraordinaria que el Sultán enviaba ante Napoleón (49). Para no tener tropiezos durante su singladura, el barco iba provisto de pasaportes expedidos por las diversas representaciones extranjeras acreditadas en Marruecos, así como de un salvoconducto firmado por el Almirante jefe de la escuadra británica encargada de bloquear la base naval de Cádiz, donde se encontraban refugiados los navíos que habían conseguido salvarse del desastre de Trafalgar (50).

INCREMENTO DE LA CONFLICTIVIDAD EN TORNO A MARRUECOS

Como dije en páginas precedentes, a partir del 21 de Octubre el dominio de la flota inglesa fue abrumador en los mares adyacentes a Marruecos. No obstante, algunos barcos corsarios y pequeños mercantes españoles y franceses

(47) Colaço al Vizconde de Anadía Tánger 23.9.1806 (C.P.T. « Borrador »).

(48) Colaço al Vizconde de Anadía Tánger 26.1 ; 2 y 19.2 ; 9.6.1807 (C.P.T. « Borrador »).

(49) Hay una recopilación bibliográfica acerca de esta embajada en J. CAILLE « Ambassades et missions marocaines en France », HESPERIS-TAMUDA I, 1960, pág. 63.

(50) Colaço al Vizconde de Anadía. Tánger 26.6.1807 (C.P.T. « Borrador »).

surcaban audazmente las aguas del Estrecho y las aledañas a él recalaban con relativa asiduidad en los puertos del Imperio. Esto daba lugar a frecuentes enfrentamientos en ese ámbito marítimo y cuando se producían en las inmediaciones de la costa africana, solía repetirse la escena que hemos visto reiterada en párrafos anteriores: quienes llevaban las de perder, se acercaban a tierra, buscando su salvación en el amparo que les debía brindar la neutralidad marroquí aunque muchas veces sus esperanzas quedasen defraudadas porque sus perseguidores no solían mostrarse muy respetuosos con esa neutralidad.

En alguna ocasión el territorio marroquí fue utilizado por los diversos beligerantes con fines humanitarios. Así, por ejemplo, en la mañana del último día del año 1805 un jabeque corsario británico vino a la rada tangerina con el fin de desembarcar veinticinco heridos enemigos. Todos eran tripulantes de las cañoneras españolas números « 12 » y « 15 », capturadas en el curso de la noche precedente por el barco inglés en las cercanías de la isla de Perejil. González Salmón se hizo cargo de ellos y tras una primera cura de urgencia fueron embarcados en dos barcos pesqueros que los trasladaron a Tarifa (51).

A comienzos de 1806, el Gobierno inglés supo que su representante en Marruecos estaba gravemente enfermo y, a la vista de esta información, decidió nombrarle sucesor, recayendo la elección en James Green, según resolución firmada el 14 de Marzo. Apenas pasadas dos semanas, el día 29, fallecía Matra en su residencia tangerina, víctima de la gota. De momento, quedó encargado del despacho de los asuntos oficiales el hebreo Salvador Abudarham, secretario particular del difunto. Por decisión del Gobernador de Gibraltar, la representación fue confiada al Vicecónsul John Ross, con carácter interino y hasta la incorporación del nuevo titular (52).

A fines de Abril, el barco corsario frances « Côte d'Or » fue atacado cerca de Tánger por un bric y un místico ingleses. Intentando escapar de sus enemigos se aproximó tanto al litoral que acabó chocando contra unos acantilados, quedando practicamente destrozado. Sus tripulantes pudieron llegar sanos y salvos a tierra. D'Ornano protestó ante el Gobernador de Tánger por aquella agresión, ejecutada con total desprecio a la neutralidad marroquí. Solicitaba la

(51) « Cuentas », asiento de 31.12.1805 (A.H.N., Estado. leg. 5 832, 2°).

(52) R.L. PLAYFAIR « ob.cit. », pág. 437 y carta de González Salmón a Cevallos. Tánger 15.4.1806 (A.H.N., Estado, leg. 6 231, 2°).

intervención personal del Sultán para conseguir que los británicos pagasen una indemnización por la pérdida del barco galo. Sus demandas quedaron insatisfechas.

A la información del párrafo antecedente, tomada de Caillé (53), puedo añadir datos adicionales que dan cuenta de como el representante francés contrató una embarcación portuguesa para que transportara a Tarifa a los tripulantes del « Côte d'Or ». El Vicecónsul Ross llevó muy a mal que Colaço autorizase ese acuerdo y así se lo hizo saber mediante un duro oficio remitido el 10 de Mayo. Al día siguiente el Cónsul lusitano le contestó por escrito, manifestándole que, a su entender, esos marinos no podían ser considerados como prisioneros de guerra cuya evasión se facilitaba sino como naúfragos y por ello no vió inconveniente en su repatriación atendiendo a una demanda de d'Ornano. Consideraba Colaço que su actuación no ponía en tela de juicio la neutralidad que Portugal mantenía en el conflicto que enfrentaba a las potencias europeas (54).

Prosiguiendo los tenaces esfuerzos de Matra por intentar arrastrar a Marruecos al bando británico, su sucesor procuraba crear dificultades a las naciones enemigas. En los círculos allegados al Consulado español se comentaba con alarma que Ross incitaba al Gobernador de Tetuán para que lanzase un ataque contra Ceuta y se decía, incluso, que trataba de obtener el beneplácito del Sultán para esa empresa. El Vicecónsul aseguraba que si los marroquíes se decidían a acometer dicha plaza, los ingleses la bloquearían estrechamente por mar, con el concurso de varias fragatas que podrían utilizar su artillería para debilitar la resistencia de la guarnición ceutí. Deseando neutralizar esas tentadoras ofertas, González Salmón envió un confidente a Fez con instrucciones encaminadas a desbaratar la maniobra de Ross. Volvió este confidente portando noticias tranquilizadoras. Contó que en el curso de una audiencia pública Mawlāy Sulaymān había manifestado cuan equivocados estaban quienes propalaban la especie de que él sentía antipatía hacia España y Francia. Esto era totalmente incierto pues siempre había tenido el propósito de mantener buenas relaciones con ambas naciones. El monarca aseguró que como fiel cumplidor de las enseñanzas del Profeta se esforzaría en todo

(53) J.CAILLÉ « Le Consulat », pág. 72.

(54) Colaço a Joâo Ross. Tánger 11 de Mayo de 1806 (C.P.T. « Borrador »).

momento en conservar la paz con los vecinos. Esta aserción parecía dirigida especialmente a los españoles, separados de Marruecos por la breve barrera marítima del estrecho de Gibraltar (55).

En la primera quincena de Julio de 1806 llegó a Tánger James Green, a bordo de un bergantin procedente de Gibraltar. Apenas tomó posesión de su cargo, el nuevo Cónsul se trasladó a Fez para entrevistarse con el Sultán y, según informaron los espías al servicio de España, insistió en la conveniencia de que se atacara a los presidios españoles con la promesa de una ayuda británica para lograr su rendición. Aunque González Salmón manifestaba a mediados de Octubre que las sugerencias de Green no habían tenido eco, a primeros de Diciembre mostraba su preocupación ante la insistencia del representante británico por convencer a los marroquíes de que era el momento oportuno para lanzarse contra Ceuta. A tal efecto se había trasladado a Tetuán con la esperanza de ganarse la voluntad de sus naturales y la del Baxa local (56).

A fines del verano de 1807 se produjo otra sonada violación de las aguas territoriales marroquíes por parte de la fragata británica « El Aly » que penetró en ellas hasta conseguir capturar la goleta española « El Tigre » cerca de la ciudad de Arcila. La nave apresada tenía por capitán a José Molán y procedía de Cuba, donde había tomado a bordo un valioso cargamento compuesto por café, cacao y añil. Sus captores la condujeron a Gibraltar y las autoridades de Marina de la plaza incoaron el expediente reglamentario para dilucidar si el apresamiento se había efectuado conforme a las normas que regulaban la guerra de Corso.

Como en tantas otras ocasiones anteriores, el Cónsul de España dirigió una dolida queja a Mawlāy Sulaymān, reclamando su intercesión para la devolución del barco y de la carga que llevaba, puesto que la aprehensión se había realizado en aguas marroquíes y tan cerca de la playa que los ingleses, temiendo que su barco varara por la poca profundidad del mar, utilizaron sus botes armados para rendir a la goleta.

El Tribunal de Gibraltar, movido por las reclamaciones del Sultán o bien obedeciendo a razones de imparcialidad, dictaminó que la captura del

(55) González Salmón a Cevallos. Tánger 16.5 y 17.6.1806 (A.H.N., Estado, leg. 6 231, 2°).

(56) González Salmón a Cevallos. Tánger 12.7 y Cádiz 14.10 y 5.12.1806 (A.H.N., Estado, leg. 6 231,2°).

« Tigre » no cumplía las condiciones legales y, por consiguiente, el barco debía ser restituído a los españoles. En la sentencia se patentizaba que si en el caso presente el barco inglés había transgredido la neutralidad marroquí, en otros precedentes fueron unidades navales enemigas las culpables de ese abuso. Como colofón, la goleta, con su carga intacta, fue entregada al agente oficioso que Mawlāy Sulaymān tenía en Gibraltar y tripulada por una dotación marroquí se hizo a la vela con rumbo al cercano puerto de Algeciras para ser devuelta a sus propietarios (57).

Tuvo mayor gravedad, por sus trágicas consecuencias, otro incidente ocurrido en los comienzos de Agosto del mismo año cuando un barco inglés arremetió contra el mistico « Santo Cristo del Grao » de la matrícula de Algeciras y que patroneaba Antonio Quintana. Esta embarcación procedía de Ceuta y fue acorralada por su perseguidor junto a la isla de Perejil, dentro de aguas marroquíes. Para no caer prisioneros sus tripulantes decidieron abandonarla y saltaron a tierra siendo recogidos por unos campesinos. Cuando eran trasladados a Tetuán, fueron víctimas del encono de los anŷerinos que dieron muerte a ocho de ellos, salvándose solamente dos.

Las autoridades españolas expresaron su indignada protesta por lo sucedido y Mawlāy Sulaymān ordenó que fuesen castigados los autores de aquella matanza y también dió instrucciones para que se sentase la mano a quienes habían cometido diversas tropelías contra los españoles en los campos fronterizos a la plaza de Ceuta (58).

En los primeros días del otoño de 1807 se esperaba una visita de Mawlāy Sulaymān a la ciudad de Tánger. Comentaba la voz pública que la presencia del soberano en el Septentrión del Imperio se debía a su intención de lanzar una campaña de castigo contra algunas gentes levantiscas de las montañas próximas a Tetuán. Mientras aguardaban al Sultán, los tangerinos tuvieron una gran sorpresa al ser leída en la Mezquita Mayor una carta del mismo en la que les comunicaba su decisión de destituir y encarcelar al Gobernador Achach, nombrando en su lugar al antiguo ministro al-Salāwī. Aseguraba el Cónsul de Portugal que la novedad fue acogida con júbilo general pues todos aborrecían al jerarca depuesto (59).

(57) González Salmón a Cevallos. Tarifa 15.9.1807 (A.H.N., Estado, leg. 6 231, 2°).

(58) González Salmón a Cevallos. Tarifa 15.8.1806 (A.H.N., Estado, leg. 6 231, 2°).

(59) González Salmón a Cevallos. Tarifa 9.9.1807 (A.H.N., Estado, leg. 6 231, 2°); Colaço al Vizconde de Anadía. Tánger 27.9.1807 (C.P.T. « Borrador »).

Se había montado un campamento militar a una tres leguas de Tánger y a él acudió Jorge José Colaço, hijo del representante lusitano. En una entrevista mantenida con al-Sālawī tuvo la satisfacción de oirle decir que apreciaba al Regente de Portugal más que a ningún otro monarca europeo. Ese campamento se alzó para recibir al Sultán pero éste viajó solamente hasta Alcazarquivir y no visitó en aquella ocasión la ciudad de Tánger (60).

En las postrimerías de 1807 se incrementaron los esfuerzos de Francia y de Gran Bretaña en los frentes marítimos en un intento de yugular la economia del adversario. Esta última declaró el 11 de Noviembre que no permitiría navegar a los barcos que no hicieran escala en algún puerto dominado por ella, antes de tocar en uno extranjero. Como contrapartida, Napoleón firmó el 17 de Diciembre el Decreto de Milán por el que se estipulaba que toda embarcación que accediese a esa pretensión británica sería considerado como desnacionalizado y se procedería a su apresamiento. Con tales disposiciones de uno y otro beligerante era practicamente imposible la neutralidad marítima.

En aquellos días finales del citado año se vivían en Marruecos horas de angustia pues parecía inminente una invasión francesa semejante a la que sufriera Egipto hacía apenas una década.

MIEDO DE MARRUECOS A UNA INVASIÓN FRANCESA

La expedición francesa a Egipto en el verano del año 1798 levantó una oleada de indignación en Marruecos. Contaba Juan Manuel González Salmón, hermano de Antonio y que a la sazón desempeñaba el cargo de Cónsul, que Mawlāy Sulaymān, sintiendo como propia la causa que defendían los soldados mamelucos, pensó enviar 10.000 soldados de caballería al valle del Nilo, debiéndose a las dotes disuasorias del diplomático español que desistiera de tal propósito (61).

El Comisario francés, Guillet, trabajó con gran denuedo para apagar la cólera suscitada por aquella invasión, siendo un valiosísimo socorro en su dificil tarea la hábil propaganda desplegada por Napoleón para ofrecer a los pueblos islámicos una imagen favorable de la empresa militar que había llevado a los soldados del Directorio hasta el pie de las Pirámides. Pasados los

(60) Colaço al Vizconde de Anadia. Tánger 2.10.1807 (C.P.T.« Borrador »).

(61) Despacho de Juan González Salmón al Ministro Urquijo 19.3.1799 (A. MURIEL « Historia de Carlos IV », edic. B.A.E., Madrid 1959, t. II, pág. 175 y nota 1).

meses de tirantez, el representante galo pudo comunicar, con alivio, que las relaciones con el Imperio marroquí volvían a discurrir por cauces amistosos (62).

Antonio González Salmón colaboraba estrechamente con su colega francés en los esfuerzos por borrar la mala impresión producida por la aventura del General Bonaparte en Egipto. En Marzo de 1801, el Cónsul español escribió a un cortesano marroquí glorificando las hazañas del ejército francés que combatía contra los otomanos y le comentaba que sus constantes éxitos habían impresionado de tal forma al šarīf de la Meca que se había apresurado a firmar una tregua con el victorioso Napoleón, en tanto que el Bey Amurates se aprestaba a concertar una alianza con el caudillo galo. González Salmón confiaba en que el destinatario de su carta comunicaría al Sultán aquellas novedades que tan alto ponían el prestigio de las armas francesas. Es muy posible que se cumpliesen esos deseos del Cónsul pero, como es lógico, el monarca marroquí también recibía informaciones de otras fuentes que pintaban un panorama muy diferente. Sabemos que en Mayo de aquel mismo año, el representante de Gran Bretaña, James Matra, dió a la publicidad amplios informes que contaban con profusión de detalles los triunfos que venía obteniendo en el Oriente Medio el General Abercromby (63).

En Agosto de 1801 quedó liquidada desastrosamente la aventura francesa en Egipto. Su recuerdo tardaría muchos años en borrarse de la memoria de los marroquíes y procuraron reavivarlo, en numerosas ocasiones, los agentes británicos que laboraban para conseguir que el Imperio de Mawlāy Sulaymān se aliara con los enemigos de Napoleón.

Esos agentes manejaron con habilidad el espantajo de una irrupción de fuerzas galas en Marruecos, más o menos secundada por los españoles, como un arma psicológica muy eficiente. Así, por ejemplo, en el verano de 1801 hicieron correr la voz de que era inminente una invasión francesa que tendría su base de partida en Ceuta. Según comunicaba González Salmón, el Sultán estaba preocupado por aquellos rumores. « Muley Soliman-explicaba el Cónsul-mas religioso que guerrero y mas teologo que politico reflexionando sobre Egipto, cuya invasion le es dolorosísima, sabiendo que en España hay tropas

(62) J. CAILLE « Le Consulat », págs. 46-7.

(63) González Salmón a Cevallos. Cádiz 24.3 y 8.5.1801 (A.H.N., Estado, leg. 6 231, 1°).

republicanas (64), que le dicen seran mandadas por Bonaparte, ha comenzado a creer lo que le sugieren nuestros emulos, sus subditos tienen panico de la invasion... ». Reinaba nerviosismo en el Norte del país y se estaban levantando fortificaciones en Tánger y en Tetuán. Como medida de precaución se había ordenado la salida de todos los extranjeros de la primera de esas ciudades, con excepción de los Cónsules y de sus familias. Los evacuados tenían opción de trasladarse a Tetuán o a Larache. La orden se cumplía con rigor e incluso se aplicó a los ocho tripulantes de un barco catalán apresado por los ingleses y que éstos habían desembarcado en una playa próxima a Tetuán, desde donde fueron llevados a Tánger a la espera de un barco que los repatriara. González Salmón estaba seguro de que era Matra quien orquestaba la difusión de las patrañas que intranquilizaban a la población marroquí. Para dar mayores visos de verosimilitud a las noticias que hablaban de una inminente invasión, el representante británico propalaba la especie de que iba a enviar su familia a Gibraltar para ponerla a salvo antes de que irrumpieran tropas extranjeras en suelo marroquí (65).

Desde España, donde se encontraba desde hacía varios meses, González Salmón teledirigía los esfuerzos encaminados a desvirtuar los rumores propalados por los britránicos y aleccionaba a los confidentes marroquíes que estaban a su servicio para que esparciesen, a su vez, rumores de signo contrario destinados a devolver la calma a las gentes. También estaba ausente el representante de Francia que había salido de Marruecos huyendo de la peste y todavía no había regresado. Comentaba, contrariado, el Cónsul de España que ese retraso en reincorporarse a su puesto brindaba a Matra y a sus corifeos un argumento que reforzaba sus denuncias de que era inminente una acometida militar francesa. Su retorno disiparía esas malévolas insinuaciones y así se lo hizo saber al Ministro de Estado, Pedro Cevallos. Este escribió a Luciano Bonaparte, Embajador francés en España, sugiriéndole, de manera discreta, que urgiese la vuelta a Marruecos de Guillet. El hermano de Napoléon le comunicó en 6 de Vendimiario del año X (1 de Octubre de 1801) que había ordenado al Comisario « se rendre sur le champ à son poste » (66).

(64) Se refería a las tropas francesas mandadas por el General Saint Cyr que vinieron a España para colaborar en la guerra contra Portugal.

(65) González Salmón a Cevallos. Cádiz 14.8 y 4.9.1801 (A.H.N., Estado, leg. 6 231, 1°).

(66) González Salmón a Cevallos. Cádiz 15.9. y 16.10.1801 (A.H.N., Estado, leg. 6 231, 1°).

La entrada en vigor de los Preliminares de Londres puso fin a las campañas difamatorias con que se hostigaban los súbditos de los países beligerantes residentes en Marruecos. Finalizando el año 1801, González Salmón señalaba que se habían disipado los sentimientos hostiles contra los españoles acusados por Matra y los suyos de coadyuvar a la futura invasión gala. «El pueblo marroquí-explicaba el Cónsul-nos pone buena cara al desvanecerse esos infundios» ([67]). Es posible que en su fuero interno sospechara que tales « infundios » podían tener una base real pues, a través de conductos extraoficiales, había sabido que el gobierno francés, a espaldas de sus aliados españoles, estaba efectuando sospechosas indagaciones acerca de los presidios que éstos poseían en la costa norteafricana. Trataban de averiguar sus caracteristicas topográficas, guarniciones militares y población civil de los mismos, así como los contactos políticos y mercantiles que mantenían con Marruecos y con otros países. En carta reservada, el Cónsul dió parte del hecho al Ministro de Estado, quien pidió explicaciones al Embajador francés, recibiendo una respuesta tranquilizadora: la información llevada a cabo carecía de implicaciones políticas o militares y tenía como único objetivo acopiar datos para un manual de carácter divulgativo ([68]).

Al reanudarse la guerra entre Francia y Gran Bretaña, Matra pensó que sería rentable resucitar el fantasma de la invasión francesa. En Octubre de 1804 cuando ya se veía inevitable la entrada de España en la conflagración, González Salmón se mostraba muy preocupado. Según le comunicaba su confidente de Fez, el representante británico manifestaba su temor real o fingido de que, aprovechando el desconcierto que reinaba en Gibraltar debido a una grave epidemia de peste que diezmaba la población, los franceses lanzaran un ataque contra la fortaleza y añadía que si tenía éxito en la empresa no tardaría Mawlāy Sulaymān en verlos en tierra marroquí. Esta predicción intranquilizó al monarca. « Es notorio-comentaba el Cónsul de España-que el Sultan llevo a mal lo de Egipto y que teme por sus estados al oir el solo nombre de Bonaparte ». Tratando de explotar esta psicosis del soberano ᶜalawita, Matra habría solicitado su venia para establecer una base en la rada de Alcazarseguer con la excusa de enviar a él los gibraltareños necesitados de atención médica y que, de paso, serviría de punto de apoyo a las escuadras británicas.

(67) González Salmón a Cevallos. Cádiz 15.12.1801 (A.H.N., Estado, leg. 6 231, 1°).

(68) González Salmón a Cevallos. Cádiz 29.5.1801 (A.H.N., Estado, leg. 6 231, 1°). Nota del Embajador de Francia a Cevallos. Madrid 23 de Pradial del año X (12 Junio de 1801) (Ibidem, leg. 5 836).

Tales informes intranquilizaron a González Salmón pues nada bueno podía salir del establecimiento de los ingleses en la costa marroqui. En tiempos de guerra esa base reforzaría notablemente el dominio naval inglés en el área del Estrecho y en los de paz se convertiría en un nido de contrabandistas. Como hiciera en otros momentos dificiles, el Cónsul solicitó el apoyo del Principe Mawlāy ᶜAbd al-Salām para que contrarrestara las maniobras de Matra (69).

Las demandas del representante británico (si es que realmente existieron) no fueron atendidas. No era la primera vez que intentaba organizar, subrepticiamente, un apostadero en la ribera meridional del Estrecho. González Salmón había informado a comienzos del año 1802 que Matra solicitaba autorización para construirse una casa de recreo en Alcazarseguer con el fin de pasar en ella sus jornadas de asueto, lejos del bullicio de Tánger. El Gobernador de esta ciudad, que era quien debía conceder el oportuno permiso, creyó conveniente solicitar el parecer del Cónsul de España antes de dar una respuesta a la petición. El dictamen de éste fue negativo aunque procuró que no resultara agresivo pues ya estaba en vigor el armisticio concertado en los Preliminares de Londres y parecía extemporánea una actitud hostil. González Salmón opinaba que aquel amor por la paz del campo no era más que un subterfugio. El paraje elegido por Matra para levantar su finca rústica estaba rodeado por aduares ricos en ganado vacuno y poblados por gentes de reconocida anglofilia. Era un punto idóneo para sacar por él reses, productos agricolas y leña con destino a las escuadras británicas y para el consumo de la población civil y guarnición de Giblraltar. Durante la noche y sin testigos molestos la rada de Alcazarseguer serviría como base de un intenso tráfico clandestino que perjudicaría al Erario marroquí, escamoteando el pago de los aranceles que gravaban la importación a través de los puertos de Tetuán y de Tánger. Estos razonamientos debieron convencer al Gobernador y el permiso solicitado por el Cónsul inglés fue denegado (70).

En Mayo de 1805 arribó a Tánger a bordo de un místico corsario procedente de Tarifa Jean-Victor Moreau, uno de los jefes más prestigiosos del ejército francés. La noticia de su llegada produjo bastante alarma en la ciudad pues se relacionaba con una posible intervención militar gala en Marruecos.

(69) González Salmón a Cevallos. Tánger 24.10.1804 (A.H.N., Estado, leg. 6 231, 1°).
(70) González Salmón a Cevallos. Tánger 8.1.1802 (A.H.N., Estado. leg. 6 231, 1°).

Los ánimos se serenaron cuando se supo que el ilustre visitante había perdido el favor de Bonaparte y se encontraba en tierra africana « como un simple pasajero que por mera curiosidad viene a ver momentaneamente un pais que le es desconocido » (71).

Pocos dias antes de que se librara la batalla de Trafalgar, Nelsón envió algunas unidades navales a la boca del río de Tetuán en busca de víveres y, mezclando las muestras de amistad con las amenazas, los ingleses consiguieron que les fueran suministradas numerosas cabezas de ganado aunque pagando fuertes derechos aduaneros: 26 pesos fuertes por cada res vacuna y 7 por las ovinas. Aprovecharon la coyuntura para airear el tema de una posible invasión francesa asegurando que si se les garantizaba el aprovisionamiento se comprometían a defender la costa contra cualquier intento de desembarco galo (72).

En Enero de 1806 llegó a Tánger una fragata inglesa que traía ricos presentes para el Sultán.Matra se encargó de su entrega al monarca, junto con una carta del rey Jorge III. Según parece, aprovechó la ocasión para sacar a colación los supuestos preparativos de los franceses contra el territorio marroquí y, tanto él como sus agentes airearían bien el tema en sus conversaciones con altos dignatarios, hasta conseguir hacer mella en el ánimo de alguno de ellos. Así se explicaría que el Gobernador de Tetuán decretara la alerta en toda su jurisdicción. Todo el mundo debía mantenerse en tensa vigilancia para frustrar cualquier intentona francesa. Quienes carecieran de armas las adquirirían a su costa aunque estaba previsto que los pobres recibirían gratuitamente una escopeta, un sable y algunas municiones (73).

Próximo a su fin el año 1807, d'Ornano recibió la orden de comunicar al Gobierno marroquí que se debían suprimir toda clase de suministros a los ingleses con la amenaza de intervenir «manu militari» si se hacía caso omiso a tal conminación. Como explicaré más adelante, el Cónsul demoró el cumplimiento de tal encargo por temor a una reacción airada del Sultán. González Salmón se mostró contrariado por aquella exigencia de sus aliados. Después de tantos esfuerzos denodados para desvirtuar los rumores acerca de una invasión

(71) González Salmón a Cevallos. Tánger 31.5.1805 (A.H.N., Estado, leg. 6 231, 1°).
(72) González Salmón a Cevallos. Tánger 28.10.1805 (A.H.N., Estado, leg. 6 231,1°).
(73) González Salmón a Cevallos. Tánger 28.2.1806 (A.H.N., Estado, leg. 6 231,1°).

gala propalados por los británicos y ahora las bravatas de Napoleón iban a servir en bandeja buenas bazas a la progaganda enemiga (74).

Al comenzar 1808 volvieron a sonar voces insistentes que daban como segura una próxima invasión francesa. Y esta vez no cabía atribuirselas a arteras maniobras provocadoras de los agentes británicos. Llegaban a Marruecos noticias irrefutables que daban cuenta de una creciente concentración de soldados galos en España, cuyo futuro destino bien podrían ser las playas de allende el Estrecho, previa la conquista o la neutralizacion de Gibraltar.

PRELUDIOS DE GUERRA

La presencia de aquellas tropas napoleónicas en suelo hispano obedecía, en principio, al cumplimiento de la claúsulas del Tratado concertado por España y Francia en Fontainebleau el 27 de Octubre de 1807. En este convenio se estipulaba que un ejército integrado por tropas de ambos signatarios ocuparía Portugal. Conforme a lo pactado, varias columnas invadieron este país y lograron conquistarlo rapidamente, sin encontrar apenas resistencia. Un cuerpo expedicionario francés mandado por Junot tomó Lisboa el día 30 de Noviembre, cuando hacía escasas horas que el Regente y sus familiares habían embarcado en un navío británico para trasladarse al Brasil.

La ocupación de Portugal no tuvo repercusiones notorias en Marruecos. Ante el hecho consumado Mawlāy Sulaymān adoptó una actitud de prudente espectativa, en espera de que se clarificase la situación política en aquella nación. Concorde con esa postura dejó en suspenso la respuesta a una solicitud de saca de ganado presentada por Colaço a fines de Noviembre de 1807. No obstante hizo saber a éste cuanto deploraba el amargo trance por el que pasaba su Patria, expresándole sus sentimientos amistosos hacia la persona del Regente (75).

Cubiertos sin dificultad los objetivos previstos en el Tratado de Fontainebleau, nada justificaba la entrada en España de nuevos contingentes galos. Por ello produjo estupor que antes de que concluyera el año, y sin permiso de la

(74) Justificación de González Salmón ante la Junta de Sevilla 4.10.1808 (A.H.N., Estado. leg. 6 231,2°).

(75) Colaço al Gobernador del Reino de Portugal. Tánger 13.12.1807 (C.P.T. « Borrador »).

Corte de Madrid, pasara la frontera el llamado « Segundo Cuerpo de Observación de la Gironda » que mandaba Dupont ([76]). Y no paró ahí la cosa pues apenas iniciado 1808 vinieron más tropas capitaneadas por Moncey.

Los estrategas británicos estaban convencidos de que la concentración de tropas francesas al sur de los Pirineos tenía como objetivo la plaza de Gibraltar. Conscientes de que la colaboración de Marruecos era vital para la defensa del Peñón, intensificaron sus esfuerzos para conseguir que el Sultán renunciara a la neutralidad y se alineara con ellos contra Napoleón.

Desde las últimas semanas de 1807 Tánger se había convertido en un hervidero de rumores que, en gran parte, tenía su origen en Gibraltar. De aquí vino la voz de que habían zarpado de Gran Bretaña dos importantes expediciones militares, una de las cuales navegaba con rumbo al Estrecho dispuesta a lanzarse al asalto de Ceuta. El Vice-cónsul de España tuvo conocimiento de esa información y se apresuró a transmitirsela a González Salmón que se encontraba en Tarifa desde mediados de 1806. Comunicó éste al Ministro de Estado aquella intranquilizante novedad, comentando que no le extrañaría que los ingleses se propusieran conquistar Ceuta pues de conseguir este objetivo podrían contar con un excelente punto de apoyo logístico para reforzar la defensa de Gibraltar. Días más tarde el Cónsul escribió de nuevo a Cevallos dándole cuenta de otro rumor que corría insistentemente por Tánger relativo a un próximo ataque británico contra Cádiz, que debían efectuar las escuadras combinadas de los Almirantes Collingwood y Sidney Smith. En su opinión no había que concederle mucho crédito a tal rumor y lo tachaba de bulo propalado por los agentes enemigos como cortina de humo destinada a ocultar las verdaderas intenciones de sus Estados Mayores ([77]).

Al comenzar el año 1808 los ingleses intensificaron el bloqueo marítimo que desde hacía varios meses mantenían en torno a Ceuta. Fuentes de esta plaza aseguran que ocho bergantines enemigos merodeaban constantemente por las aguas inmediatas a ella pero afirman, con jactancia, que la pericia y el valor de los marinos ceutíes burlaba aquel cerco en múltiples ocasiones ([78]). No

(76) Algunos miembros de ese « Cuerpo » que cayeron prisioneros en Bailén, escaparon de los pontones de Cádiz en que estaban recluídos y se refugiaron en Marruecos.

(77) González Salmón a Cevallos. Tarifa 1 y 8.12.1807 (A.H.N., Estado. leg. 6 231, 2°).

(78) Solicitud de Juan de la Vera y Bart^e^ Benegas a la Regencia. Isla de León 19.11.1813. Piden ayuda para Ceuta (ARCH.HIST.MILITAR DE MADRID, 4-3-6-12, año 1813).

obstante, al entrar Febrero la ciudad se encontraba en situación angustiosa con escasez o carencia total de diversos productos de primera necesidad (79).

A comienzos de Marzo informaba González Salmón que, tras una demora de varias semanas motivada por el temor a una airada reacción del Sultán, su colega francés había exigido en nombre de su Gobierno que cesaran las ventas de víveres a los ingleses. Al-Salāwī oyó con displicencia esta demanda pero se conturbó visiblemente cuando d'Ornano añadió que estaba autorizado para declarar que su país tenía 200.000 soldados en España dispuestos a desalojar a los británicos de cualquier rincón de la Tierra en que se hallasen y prestos también para castigar a aquellas naciones que les facilitasen algún apoyo, a las que se tendría por enemigas (80).

Las amenazas francesas sirvieron para avivar de nuevo los temores a una invasión similar a la que sufriera Egipto en tiempos no muy lejanos. Los ingleses procuraron incrementarlos al máximo y no cesaban de repetir que si Marruecos quería supervivir a una ofensiva lanzada desde la península Ibérica, no tenía más salida que una alianza con ellos. Percatándose de que crecía la hostilidad contra la « entente » franco-española, Goubloy y d'Ornano multiplicaron sus esfuerzos para desvirtuar la hábil propaganda de sus rivales (81).

Mediando aquel mes de Marzo visitaron Tánger los barcos de guerra ingleses « Cesar » (llamado también « Foudroyant ») y « Agamenon ». En el primero enarbolaba su insignia el Almirante Sidney Smith. Trajeron diversos obsequios para las autoridades locales, entre los que se incluían diez barriles de pólvora, siendo, a su vez, agasajados con el regalo de reses vacunas, aves y otros víveres. Por aquel tiempo vinieron dos comisiones militares británicas a la ciudad del Estrecho que mantuvieron largas entrevistas con al-Salāwī. Componían la primera tres oficiales de alta graduación y la segunda un hijo del Gobernador de Gibraltar y tres ingenieros que, tras inspeccionar las fortificaciones locales, recorrieron detenidamente el tramo costero comprendido entre Alcazarseguer y las inmediaciones de Ceuta (82).

(79) J. CAILLE « La mission... », pág. 19 y nota 3.
(80) González Salmón a Cevallos. Tarifa 1 y 22.3.1808 (A.H.N., Estado. leg. 6 231, 2°).
(81) González Salmón a Cevallos. Tarifa 22.3.1808 (A.H.N., Estado, leg. 6 231, 2°).
(82) González Salmón a Cevallos. Tarifa 22.3.1808 (A.H.N., Estado, leg. 6 231, 2°).

El 28 de Marzo tropas de la guarnición de Gibraltar ocuparon el islote de Perejil, situado muy cerca de la costa de Anŷara y apenas a una docena de kms. al Oeste de Ceuta (83). La presencia de soldados extranjeros en esa minúscula parcela insular de Marrueos reprentaba el sombrío presagio de que la guerra estaba llamando a las puertas del país.

Tal vez los conciliábulos de los militares ingleses con el Gobernador de Tánger señalados en lineas precedentes sirvieron para perfilar los detalles de la « operación Perejil ». De Castries supone que se llevó a cabo contando con la connivencia de las autoridades marroquíes y es más, indica que al-Salāwī ofreció incluso las playas tangerinas y la ribera del Estrecho como bases de futuros desembarcos (84). Según un informe de González Salmón, recogido por Becker, el Primer Ministro (entiéndase al-Salāwī) recibió doce mil duros de los británicos como recompensa por haberles dado su consentimiento para la ocupación de la islilla (85). El Cónsul de Portugal-a quien inutilmente trataba d'Ornano de atraer a su campo (86)-contaba al representante de su nación en Londres que esa ocupación se hizo con el beneplácito del Gobierno marroquí por el miedo que éste tenía a una agresión franco-española (87). Los archivos ingleses, en particular el « Public Record Office » deben conservar documentos que podrán aclarar si hubo realmente complicidad entre ambas naciones.

Casi coincidiendo con la fecha en que los soldados ingleses pusieron pie en la deshabitada isla de Perejil, se produjo un incidente en la rada de Tánger que, pese a su intrascendencia, estuvo a punto de tener graves consecuencias debido al ambiente receloso que reinaba en la ciudad. Lo provocó el barco corsario « Fuerte Gibraltar » de la matrícula de Algeciras que, maniobrando para hacerse a la mar, chocó con una lancha marroquí dedicada al transporte de ganado vacuno a un navío británico surto en la bahía y que se hundió a segui-

(83) Tomo la fecha de J. CAILLE « La mission... », pág. 19.

(84) H. DE CASTRIES « Napoléon et le Maroc », LA REVUE HEBDOMADAIRE 1908, pág. 330.

(85) J. BECKER « España y Marruecos. Sus relaciones diplomáticas durante el siglo XIX » Madrid 1903, pág. 25 y nota 1.

(86) Colaço al Vizconde de Anadía, Tánger 30.4.1808. Al darle cuenta del intento de soborno de d'Ornano manifiesta : « a fidelidade Lusitana jámais foi susceptivel ao vil caracter da venalidade ». (C.P.T. « Registro »).

(87) Colaço a Domingo de Souza. Tánger 30.4.1808 (C.P.T. « Registro »).

das del encontronazo. Gracias a la ayuda de los marinos españoles se salvó la tripulación, en tanto que se ahogaron ocho de los diez animales que iban a bordo. Suspendió su viaje el barco corsario y sus hombres bajaron a tierra siendo recibidos con una lluvia de piedras arrojadas por una multitud enfurecida que los acusaba de haber abordado deliberadamente la lancha. El Vicecónsul de España salió a la calle acompañado por el lugarteniente de al-Salāwī (éste en aquellos momentos se encontraba en Larache) y con riesgo de su integridad física consiguieron apaciguar los ánimos.

Pese a que Goublot, respaldado por d'Ornano, garantizó que se indemnizarían las pérdidas habidas en el hundimiento de la lancha, los tripulantes del « Fuerte Gibraltar » fueron encarcelados y se prohibió la salida de los barcos españoles que estaban fondeados en aguas tangerinas. El Vice-cónsul se apresuró a escribir a al-Salāwī quejándose de la actitud inamistosa de su suplente. También éste envió una carta a su superior, carta que al decir del representante español había sido dictada por el Cónsul británico. El Gobernador contestó a Goublot dándole excusas por el agravio inferido a los súbditos de un soberano « que está en paz y buena armonia con nuestro Amo », según reza la traducción que consulto. La culpa de lo sucedido, decía, se debía a la rudeza de su segundo y para evitar nuevos roces con él, traspasaba al Administrador de la Aduana de Tanger la misión de mantener contactos oficiales con los marinos y comerciantes españoles que venían a traficar a la ciudad (88).

Esa actitud de al-Salāwī evidenciaba su intención de mantener buenas relaciones con los vecinos del otro lado del Estrecho, bien por propia iniciativa o, probablemente, obedeciendo a consignas del Sultán. Y además, contradiciendo las imputaciones de connivencia con los ingleses,expuestas anteriormente, dió muestras de que Marruecos no abandonaba su linea neutral cuando a raíz de la ocupación de Perejill aseguró a los representantes de España y de Francia que la operación se había ejecutado sin contar con su anuencia. Al comentar esta noticia, apostilla Colaço que tales afirmaciones abedecían a razones de prudencia política pero no eran sinceras (89). El 15 de Abril se presentó en la oficina consular española un pariente de al-Salāwī portando una carta de éste en la

(88) González Salmón a Cevallos. Tarifa 5 y 19.4.1808 (A.H.N., Estado, leg. 6 231, 2°).
(89) En la misma carta de la nota 87.

que anunciaba que los ocupantes de la isla se disponían a evacuarla (90). Sin embargo, no parece que corroboraran tal aserto los espías de Goublot que agazapados en los breñales anŷerinos tomaban buena nota de todo cuanto acontecía en Perejil (91).

UN DESENLACE INESPERADO

Cuando la noticia de la ocupación de Perejil llegó a la Corte española, ésta acababa de sufrir un cambio radical como consecuencia del cataclismo político provocado por el motín de Aranjuez, ocurrido el 19 de Marzo, de cuyas resultas había caído Godoy y el trono, por cesión forzada de Carlos IV había sido ocupado por el Príncipe Fernando. Por exigencias de Napoleón el nuevo Rey tuvo que partir hacia Bayona dejando en Madrid una Junta de Gobierno presidida por el Infante Don Antonio. En una reunión de esta Junta se estudió la delicada situación creada por el desembarco británico en la islilla marroquí y las repercusiones que esta operación tendría en el bloqueo naval que amenazaba asfixiar a la plaza de Ceuta. Tras deliberar sobre el tema se acordó encomendar a la Secretaría de Guerra y Marina un estudio sobre la conveniencia de enviar un cuerpo expedicionario contra las fuerzas acantonades en Perejil (92). Al margen de esta medida, se conminaba al Gobierno marroquí a salir de su pasividad ante la presencia de invasores de aquella parcela insular del Imperio. A esta demanda contestó al-Salāwī en carta fechada el 5 de Mayo, en la que decía que estando el islote a larga distancia de la tierra de los musulmanes no se irrogaba daño alguno porque lo tuvieran los ingleses y añadía: « nuesto Amo-a quien Dios ayude-no gustando por ahora de ocuparlo, no se ha hecho salir de él a quien lo ha guarnecido, y solamente en el caso de que de ello resultase algun perjuicio a los vasallos de mi Amo, entonces, en todo tiempo y cuando guste, expulsará de dicho peñasco a los que se hallan en él y cualquiera que pueda arrojarlos de allí, hágalo en hora buena, en la inteligencia de que el auxiliado de Dios no se complace en perjudicar a uno en beneficio de otro, porque trata con igualdad a todas las naciones » (93).

(90) « Cuentas », asiento de 17.4.1808 (A.H.N., Estado, leg. 5 832, 2°).
(91) « Cuentas », varios asientos de Abril de 1808 (A.H.N., Estado, leg. 5 832, 2°).
(92) J. BECKER « ob.cit. », pág. 18-19.
(93) J. BECKER « ob.cit. », págs. 17-18.

Otra carta de al-Salawı hizo saber que Marruecos renunciaba a reclamar por los choques armados que tuvieran como escenario sus aguas territoriales. En términos muy parecidos a los de la misiva precedente decía : « que el que dañe al enemigo (en esas aguas) hágalo en hora buena pues a nadie nos opondremos ». Sin embargo, se seguiría prestando el amparo que exigía la neutralidad del país a los barcos que estuviesen anclados en los puertos del Imperio (94). Es de suponer que el Gobernador cumplía las directrices marcadas por el Sultán y, a tenor del contenido de la dos cartas precedentes, hay que interpretar tales inhibiciones como un deseo del monarca de evitarse quebraderos de cabeza provocados por las constantes transgresiones de todos los beligerantes en el ámbito marítimo marroquí.

La ocupación de Perejil produjo gran disgusto a Napoleón aunque las cartas de d'Ornano transmitían noticias relativamente optimistas que hablaban de una inminente declaración de guerra de Marruecos a Gran Bretaña si no evacuaba la isla (95). Creo que el Cónsul pecaba de optimista o de muy mal informado.

Al desasosiego que produjo en las esferas gubernamentales de España y de Francia la acción llevada a cabo por sus enemigos en el litoral de Anŷara vino a unirse una nueva preocupación cuando recibieron noticias referentes a una concentración de tropas marroquíes en las inmediaciones del Estrecho. Ya a comienzo de Abril había comunicado González Salmón que le avisaban desde Larache y Tánger que al-Salāwī recorría las provincias del Norte reclutando soldados, principalmente de caballería y otro tanto hacía en el sur del país un emisario del Sultán. El Cónsul adivinaba en aquellos preparativos la mano oculta de los agentes británicos. Días después comunicó que, según informes de sus confidentes, la movilización detectada tenía por objecto lanzar una operación de castigo contra grupos rebeldes de la región de Uxda, capitaneados por el šarīf al-Derkawī. No obstante, creía conveniente que las guarniciones de los presidios se mantuvieran en alerta porque los efectivos puestos en pie de guerra « pueden amagar en una parte y dar el golpe en otra » (96).

(94) González Salmón a Francisco Gil. Tarifa 10.5.1808 (A.H.N., Estado, leg 6 231, 2°).

(95) « Correspondance de Napoléon Ier », Paris 1865, t. XVII. Carta n° 13 835 a Joaquin Gran Duque de Berg. Bayona 9.5.1808, a mediodía.

(96) González Salmón a Cevallos. Tarifa 5 y 19.4.1808 (A.H.N., Estado, leg. 6 231, 2°).

Según manifestaciones del Cónsul de Portugal, consta que al finalizar Abril reinaba el nerviosismo en Tánger, donde se estaban concentrando miles de hombres, cuyo caudillaje tomaría al-Salāwī. Regresó éste a la ciudad el día 2 de Mayo y en las jornadas siguientes siguieron llegando nuevos contingentes de soldados, hasta alcanzar un total de 30 000 combatientes. Se respiraba un aire guerrero y corrían variadas opiniones acerca del futuro destino de las tropas acampadas cabe a la orilla del Estrecho, siendo mayoritaria la que señalaba que irían contra Ceuta (97).

En aquel tiempo Napoleón manejaba como propios los asuntos de España y tomó muy a pechos la salvaguardia de los presidios norteafricanos. En carta fechada el 9 de Mayo comunicaba a su cuñado Joaquin Murat, que se encontraba en Madrid dirigiendo los resortes de la gobernación de la Península, que tenía el propósito de escribir a Mawlāy Sulaymān indicándole que si no prestaba toda clase de socorros a la apurada Ceuta y no protegía la llegada de los barcos que trataban de aprovisionarla, « ce serait une insulte qu'il me ferait » (98).

Es posible que ante el mal cariz de la situación, Napoleón pensara en la conveniencia de enviar una expedición militar contra Marruecos, con lo que se convertiría en realidad el vaticinio que los ingleses venían haciendo incansablemente a lo largo de los últimos años. Algunos historiadores opinan que el Emperador planeaba esa expedición desde hacía bastante tiempo y debió considerar que había llegado el momento de llevarla a cabo (99).

El 13 de Mayo Napoleón indicó al Gran Duque de Berg la conveniencia de enviar un oficial de artillería, otro de ingenieros y un tercero de marina para que reconociesen el estado en que se encontraban Ceuta y los presidios llamados « menores » (Melilla, Alhucemas y Peñón de Vélez). Volvió a escribir a su cuñado al día siguiente remitiéndole una carta para el Sultán en la que le reiteraba su petición de que abasteciera a Ceuta por todos los medios posibles. En otras dos misivas, fechadas el 15, se ocupaba de nuevo de la defensa de la

(97) Colaço a Domingo de Souza. Tánger 30.4.1808 ; del mismo al Iltm° Sr, (no pone el nombre) 11.5.1808 (C.P.T. « Registro »).

(98) « Correspondance », carta n° 13 836 al Duque de Berg. Bayona 9.5.1808 ; 5 de la tarde.

(99) Comenta los supuestos planes napoleónicos de invasión de Marruecos J. CAILLE « La mission... », págs. 20-22.

plaza africana y recomendaba a Murat que reforzase su guarnición con un contingente de 2.000 soldados de infantería ([100]).

En carta del 16 encargaba a su lugarteniente que escogiera un oficial de ingenieros inteligente que con el pretexto de entregar una carta suya al Sultán pasaría a Marruecos para cumplir una misión de espionaje. La elección recayó en el famoso Capitán Antoine Burel ([101]).

El 28 de Mayo Napoleón comunicaba a su cuñado que los dos batallones del Regimiento de Jaen enviados a Ceuta no bastaban para garantizar la defensa de la plaza frente a un eventual ataque marroquí y era preciso subir hasta 6 000 el número de soldados de la guarnición. Había que evitar a toda costa la pérdida de esa ciudad pues,según sus propias palabras, el daño que se derivaría de esa pérdida « serait immense pour l'Espagne et pour la France ». Seguía diciendo que había hecho saber al Sultán que si no accedía a abastecer a Ceuta o bien hacia la menor cosa contra Francia, él en persona pasaría a Africa con un ejército hispano-francés de 200 000 hombres. Y debía estar dispuesto a poner en marcha una campaña contra Marruecos porque con la misma fecha escribió al Almirante Rosily, jefe de la escuadra que desde los tiempos de Trafalgar estaba bloqueada en Cádiz, pidiéndole amplia información acerca de la bahía de Tánger pensando, sin duda, en utilizarla como punto de arribada de una escuadra encargada de abrir a cañonazos un portillo por el que penetraría un ejército invasor ([102]). Las amenazas de Napoleón que repetían las que unas semanas antes hiciera d'Ornano suponían un verdadero « ultimatum » y colocaba a Mawlāy Sulaymān entre la espada y la pared.

Pero unos acontecimientos inesperados iban a librar a Marruecos de verse envuelto en una guerra indeseada. Poco podía imaginarse Napoleón cuando estampaba su firma en las dos cartas precedentes, que en aquellos momentos una gran parte de España se había alzado en armas contra él y que en el Campo de San Roque los soldados de Castaños confraternizaban con los defensores de Gibraltar.

(100) « Correspondance », Cartas al Duque de Berg desde Bayona : n° 13 879 (13.5.) n° 13 885 (14.5,6 de la mañana), n° 13.5.893 (15.5.8 de la mañana) y n° 13 894 (mismo día y hora).

(101) El estudio más completo sobre la misión encomendada a este oficial es el citado en la nota 25.

(102) « Correspondance », Carta 14.015 al Duque de Berg (28.5.1808) y n° 14.016 al Almirante Rosily (misma fecha).

Los sucesos acaecidos en España y el trastueque de alianzas que originaron, sirvieron para devolver la tranquilidad a Marruecos y las tropas acantonadas en los alrededores de Tánger no tardaron en ser licenciadas ([103]). Aunque fuera « in extremis » Mawlāy Sulaymān había conseguido mantener incólume la neutralidad de su reino.

(103) Colaço al Vizconde de Anadía. Tánger sin fecha (anterior al 11 de Julio de 1808) (C.P.T. « Registro »).

LES DEBUTS DE LA REGLEMENTATION SANITAIRE DU PELERINAGE MAROCAIN A LA MECQUE (1831-1866)

On a beaucoup écrit sur l'ingérence étrangère dans la vie marocaine du XIXe siècle. Toutefois, si important que soit le travail déjà fait dans ce domaine, un vaste champ d'investigation reste encore ouvert aux chercheurs. C'est ainsi qu'un point n'a attiré, jusqu'ici, que peu l'attention, à savoir le domaine sanitaire maritime dont le contrôle avait été cédé au Corps diplomatique de Tanger, constitué, dès 1840, en Conseil Sanitaire. A première vue, ce contrôle peut apparaître un peu loin du domaine de l'histoire, digne tout juste d'être mentionné en passant. Cependant, qu'il soit exercé par une autorité ne relevant pas du Makhzen, et imposée de l'extérieur, c'est déjà bien suffisant pour attirer la curiosité de l'historien. D'ailleurs, les représentants étrangers, qui n'épargnaient, comme on le sait, aucun effort pour miner l'appareil de l'Etat marocain, en ont largement abusé. Par le biais sanitaire, c'est un large champ d'activité qui s'ouvrait devant eux pour exercer l'influence de l'Europe au sein du pays, et soumettre la souveraineté nationale à un mécanisme d'implacable érosion. En vertu de cette usurpation, en effet, ils en arrivèrent, progressivement, à prendre des décisions, à promulguer des lois, voire même à percevoir des impôts. A Tanger, où leur influence grandissait, ils finirent par isoler la ville de l'autorité chérifienne. Chose grave : le pèlerin marocain les vit s'imposer pour réglementer son voyage. Constitué par eux à son sujet, le Conseil sanitaire s'en prit systématiquement à lui, « le visa toujours, et presque uniquement, dans ses essais de règlements, et c'est contre lui que ... se dirigèrent les véritables tentatives prophylactiques » (1).

Ces quelques indications sont, sans doute, suffisantes pour montrer et l'ampleur et la gravité de cette activité multiforme qu'on a, le plus souvent, passée sous silence. Or, nous n'avons pas l'intention, dans un simple article, de

(1) MAIRE (F.), la défense sanitaire au Maroc, in « Renseignements Coloniaux », 1910, p. 33.

l'aborder dans son ensemble (2). L'étude que nous présentons ici est consacrée seulement aux mesures de réglementation du pèlerinage marocain à la Mecque, prises par les agents des Puissances au cours des années 1831-1866. C'était à cette période, en effet, que s'amorçait puis s'amplifiait une grave immixtion étrangère qui consistait même à faire refouler des navires avec leurs chargements de pèlerins qui revenaient dans leur pays, jusqu'au jour où Sidi Mohamed Ben Abderrahman fut amené à désigner l'île d'Essaouira comme lieu de quarantaine.

●

Nous savons que les pèlerins marocains qui empruntaient la voie de mer étaient soumis, dès la fin du XVIIIe siècle, à un sévère contrôle de la part des autorités des ports où ils s'embarquaient : « On veut savoir, écrivait Lemprière, s'ils ont des moyens suffisants pour remplir l'objet de leur dévotion sans être dans la nécessité d'emprunter ou de faire quelque bassesse pour se procurer de quoi vivre » (3). Mais c'était là une mesure de prudence prise au départ dans le but d'empêcher l'embarquement des individus sans ressources. Or, les pèlerins n'étaient, semble-t-il, l'objet d'aucun contrôle à leur retour. Surtout on ne se souciait guère de leur état sanitaire. C'est ainsi que Tanger avait failli être contaminé en 1784, à la suite du débarquement sans quarantaine des pèlerins arrivés à bord du navire « l'Assomption » (4).

Cependant, les inquiétudes des autorités marocaines vont être éveillées. La peste de 1818, qui fut introduite par les pèlerins revenant de la Mecque par voie de mer, avait attiré l'attention sur les dangers que présentait le pèlerinage au point de vue sanitaire. An-Nasiri nous en donne une indication précieuse : « La même année [1233/1818], les deux fils du Sultan, Moulay Ali et Moulay Omar, revinrent d'Orient avec les pèlerins, et débarquèrent à Tanger. Le Sultan leur avait envoyé à Alexandrie un bateau anglais, sur lequel ils

(2) Sur l'ensemble de la question, voir notre thèse en langue atabe : « Le Conseil Sanitaire International du Maroc, 1792-1929 », D.E.S., soutenue à la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, Rabat, 25 av. 1980.

(3) LEMPRIÈRE (G.), « Voyage dans l'Empire du Maroc et le Royaume de Fèz, faits pendant les années 1790 et 1791 », Paris, 1801, p. 279.

(4) Après avoir quitté Alexandrie le 18 mars, chargé de quelques marchandises et de 152 passagers marocains, ce navire se présenta au Frioul avec patente nette et y débarqua quelques malades ; il se dirigea, ensuite, vers Tanger et perdit, tant à l'allée qu'au retour, beaucoup de ses passagers et tous ses marins : Proust A.A., la Défense de l'Europe contre la peste, Paris, 1897, pp. 134-135.

s'étaient embarqués avec tous les négociants et serviteurs qui les accompagnaient, ainsi que les autres pèlerins. La peste éclata dans le Maghrib après leur débarquement à Tanger, apportée par eux, disent les gens » (5).

Effrayé par les ravages du fléau, Moulay Sliman avait même interdit le pèlerinage. Ses sujets n'avaient pu de nouveau se livrer à cet acte de dévotion, aux dires de Ségur, qu'à partir « de 1827 ou de 1828, mais à la seule condition que le départ pour l'Egypte, aussi bien que le retour, auraient lieu par mer » (6).

Pourtant, une fois le pèlerinage autorisé, aucun service quarantenaire national ne fut mis en place. L'absence de l'appareil de l'Etat dans ce domaine crucial avait laissé le champ libre au Corps consulaire de Tanger. Déjà, en 1792, ce Corps s'occupait des affaires sanitaires dans les ports marocains, et ses avis avaient été maintes fois écoutés par le Makhzen. L'épidémie de 1818 lui permit d'obtenir un renforcement des décisions qu'il édictait (7). En 1834, le Consul de France pourra dire, à juste titre, que « pour les mesures sanitaires, les Européens exercent au Maroc une autorité absolue » (8). Ces mesures qui ne frappaient au début que les navires provenant du Maghreb, ou des ports européens, s'étaient étendues progressivement pour viser également les provenances des Lieux saints.

La première tentative concernant les dernières provenances, s'était manifestée en 1831. Cette année fut fatale, le choléra venait d'éclater au Hidjaz. L'éventualité d'être contaminés d'un tel fléau suscitait l'angoisse dans les pays européens voisinss du Maroc (9). C'était pour calmer ces craintes que le Corps

(5) Kitab Al-Istiqsa, tra. Fumey, Arch. Mar., t. X, p. 50.

(6) Rapport de Ségur-Dupeyron, secrétaire du Conseil Sup. de la Santé : Sur les modifications à apporter aux règlements sanitaires, in Annales marit. et colon., 1839, part. non offic., p. 809.

(7) Le témoignage de Graberg de Hemso est significatif à cet égard : « Il suffira de dire, que le consul général des Etats-Unis d'Amérique, M. James Simpson, ayant, comme doyen des consuls, obtenu en Mai 1819 du gouvernement marocain, qu'aucun individu venant de Tétouan ou d'autres lieux infectés, ne serait admis dans la ville de Tanger, les autorités constituées de cette ville veillèrent, à la vérité, à ce que cette ordonnance fût ponctuellement exécutée », « Observations authentiques sur la peste du Levant ... », Florence, 1841, p. 43.

(8) Lettre de Méchain au Quai d'Orsay, le 13 Juillet 1834 : A.E.P./CCM., t.30, p. 283.

(9) Copie d'une lettre du secrétaire civil à Gibraltar au Consul d'Angleterre pour le « prévenir de l'apparition du choléra dans l'Arabie et l'inviter à engager le Corps Consulaire à prendre des mesures pour empêcher l'introduction de ce fléau dans les Etats du Maroc » : R.C.S./I, 13 Septembre 1831.

consulaire se réunit dans la Maison des Pays-Bas « pour y délibérer sur les meilleurs moyens à prendre afin de préserver le Maroc du danger auquel il pourrait être exposé par l'arrivée des pèlerins ». Après une longue délibération, il fut décidé qu'une note serait adressée aux consuls étrangers dans les villes d'Alexandrie, Tripoli et Tunis, les invitant « à obliger les capitaines des navires de leur nations, qui chargeaient des pèlerins en retour pour le Maroc, à aller d'abord purger leur entière quarantaine dans un port où existe un lazaret avant de se rendre à leur véritable destination » (10) Mais, sur l'observation d'un membre du Conseil, qui ne se croyait pas autorisé à faire une pareille démarche, il fut décidé que les consuls s'adresseraient à leurs gouvernements respectifs « pour que des ordres, en conséquence, s'ils les jugeaient convenables, fussent expédiés aux consuls des villes précitées » (11).

Notre documentation n'apporte aucun renseignement sur l'accueil réservé à cette démarche dans les capitales européennes. Mais, étant donné que la nouvelle mesure était entrée en pratique peu après, on peut conclure qu'elle y fut favorablement reçue. Ségur nous apprend, d'ailleurs, que le Corps consulaire d'Alexandrie ne délivrait plus d'expéditions pour Tanger ou Tétouan, mais seulement pour Malte ou Mahon (12).

On peut dire donc que c'est en 1831 que furent jetées les premières bases de réglementation sanitaire du pèlerinage marocain. Cela mit en lumière, dès cette date, la gravité de l'ingérence étrangère à laquelle le Maroc aurait, à l'avenir, à faire face. Gardant un œil particulièrement attentif sur l'application de la nouvelle mesure, les agents des Puissances se trouvèrent appelés à exercer leur contrôle sur les sujets marocains.

Nous pouvons citer, à titre d'exemple, le cas du navire maltais « l'Alcest ». Ce navire arriva à Tanger le 28 Mars 1836, ayant à bord 220 pèlerins, après avoir purgé, conformément à la règle, sa quarantaine à Malte. Toutefois, deux décès ayant eu lieu pendant le voyage de Malte à Tanger, il subit une nouvelle quarantaine dans ce dernier port (13). Un autre exemple : le navire tunisien « Mansoura », ayant à bord 56 pèlerins, mouilla en rade de Tanger au cours de

(10) Séance du Corps Consulaire, le 20 Septembre 1831 : R.C.S./I.

(11) Lettre du Consul français Delaporte au Quai d'Orsay, le 21 Septembre 1831 : A.E.P./CCM., +30.

(12) Rapport, op. cit., p. 810.

(13) Ibid.

1842 ; bien qu'il eût passé 15 jours de quarantaine à Alger, il ne devait pas être admis néanmoins à Tanger, « où l'on ne reçoit les navires chargés de pèlerins qu'après une quarantaine subie dans un port européen » ; après l'intervention du consul de France, le navire fut admis en principe ; cependant comme il se trouvait une différence en plus entre le nombre des passagers existant à bord du navire, et le chiffre de ces mêmes passagers relevé sur le bulletin individuel de santé, le navire fut soumis à une quarantaine d'observation de huit jours (14).

D'année en année, ce contrôle s'affirmait davantage. Il fut favorisé par l'assentiment des autorités marocaines. Moulay Abderrahman, en particulier, avait manifesté ses bonnes dispositions dès son accession au trône. En 1840, il constitua, disait-on, les agents des Puissances en Conseil sanitaire et il reconnaissait à celui-ci « la mission de veiller au maintien de la santé publique sur le littoral de cet Empire, de faire les règlements, de prendre toutes les mesures pour atteindre ce but » (15).

La volonté de ce souverain de soutenir les règles sanitaires, même lorsque celles-ci pesaient sur les pèlerins, s'était manifestée à plusieurs reprises, notamment à propos de l'affaire du brig tunisien « Mansoura ». Ce brig, ayant à bord 319 pèlerins, mouilla le 7 Juillet 1843 à Tétouan. Ses passagers étaient immédiatement descendus à terre d'après un ordre du Pacha de la ville, et avec l'assentiment du consul britanique qui remplissait les fonctions de délégué sanitaire. Bien que le bateau fût porteur d'une patente nette, le Conseil sanitaire décida qu'une sévère reprimande serait adressée à son délégué à Tétouan pour avoir autorisé le débarquement des pèlerins sans l'avoir préalablement consulté. Sur la proposition du consul français, il envoya, en outre, à Moulay Abderrahman, une lettre collective dans laquelle il lui notifiait sa décision « de n'admettre au Maroc aucun navire ayant à bord des pèlerins à moins qu'il n'ait purgé la quarantaine dans un lazaret européen », tout en demandant de faire repousser tout bateau qui n'aurait pas été au préalable présenté à Tanger « et n'y aurait subi, avec la plus scrupuleuse exactitude l'application des règlements établis » (16).

(14) Lettre du Consul français de Nion au Quai d'Orsay, le 16 Octobre 1842 : A.E.P./CCM., t.31, p. 402.

(15) Règlement adopté par les agents des Puissances à Tanger, le 28 av. 1840 : A.T. A « 25 »/196.

(16) Lettre collective du Conseil Sanitaire à Moulay Abderrahman, le 16 Juillet 1843 : A.E.P./CCM., t. 32.

La réponse de Moulay Abderrahman ne se fit pas attendre : « nous avons écrit, disait-il, aux gouverneurs de nos villes maritimes de ne point recevoir des pèlerins embarqués sur les navires nolisés à cet effet, et qui demandaient à débarquer, mais de leur ordonner de se rendre immédiatement à Tanger » (17).

Cette réponse avait été accueillie avec une grande satisfaction à Tanger. En la notifiant au Quai d'Orsay, le consul français faisait remarquer qu'elle « témoigne même, par plusieurs expressions remarquables et sans précédent jusqu'à ce jour, d'un intérêt réel pour le maintien de la santé publique, et d'une appéciation bienveillante des soins que le Conseil sanitaire consacre à l'accomplissement de sa mission » (18).

Comme il était annoncé dans la lettre chérifienne, les autorités locales dans les villes maritimes avaient en effet, reçu les ordres pour mettre à exécution les règles sanitaires (19). Et il ne fait aucun doute qu'elles s'y conformèrent comme en témoigne l'exemple de Tétouan : le 13 Décembre 1845, un navire tripolitain se présenta devant ce port, provenant d'Alexandrie, de Philipeville (Skikda), et en dernier lieu de Gibraltar, avec 110 pèlerins. A la demande du délégué sanitaire, et malgré les cris de protestation des passagers, les autorités locales forcèrent la capitaine à quitter le mouillage sans délai (20).

Profitant des bonnes dispositions des autorités marocaines, le Conseil Sanitaire franchit une nouvelle étape en 1846 : au début de cette année, il installa officiellement des délégués sanitaires dans les ports pour empêcher tout débarquement clandestin, et toute infraction aux règlements établis (21). Il leur donna des instructions sévères et très détaillées à ce sujet : « toute provenance, fût-elle même de Malte ou de Mahon, avec patente nette, mais ayant des Hadjis à bord, ne doit en aucun cas être admis dans les ports de la côte. Ces navires devront être renvoyés immédiatement à Tanger » (22).

(17) Réponse de Moulay Abderrahman, le 24 Joumada II 1259/28 Juillet 1843 : Ibid.

(18) Lettre du Consul français de Nion, le 28 Juillet 1843 : Ibid.

(19) Lette de Moulay Abderrahman au gouverneur de Tétouan, le 24 Joumada II 1259 : Mohamed Daoud, histoire de Tétouan, Rabat 1979, Vol. VIII, p. 408.

(20) Séance du Conseil Sanitaire, 2 Janvier 1846 : FO. 99/31.

(21) Ces délégués furent : Butler à Tétouan ; Saens à Larache ; Serruya à Rabat ; Terrier à Casablanca ; Redman à Mazagan ; Garibare à Safi ; Bolleli à Mogador.

(22) Séance du 2 Janvier 1846.

L'installation de ces délégués avait ainsi fortifié l'organisation sanitaire contre les dangers que présentait le pèlerinage, et était de nature à inspirer plus de sécurité à l'Europe à l'égard des provenances du Maroc (23).

Pour compléter le système de défense, la question d'un lazaret marocain, où pouvaient être observés les pèlerins suspects, attirait de plus en plus l'attention du Conseil sanitaire. L'idée de réalisation de ce projet datait déjà de la fin du XVIIIe siècle (24). Les tentatives plus ou moins sérieuses, faites au cours de la première moitié du siècle suivant, n'avaient pas abouti (25). L'affaire devenait pressante dans les années 50 et 60 : la signature de nouveaux traités commerciaux entre l'Europe et le Maroc imposait de lourdes responsabilités au Conseil sanitaire, d'autant plus que l'utilisation de la navigation à vapeur avait créé un facteur nouveau. Dès lors, la rapidité du transport, raccourcissant les délais, mettait les Lieux saints à quelques semaines du Maroc et favorisait ainsi la transmission des épidémies. Or, il fallait attendre la cruelle leçon de 1865 pour faire sortir le Makhzen de son indifférence.

L'apparition cette année là, du choléra au Hédjaz, épidémie qui se transforma vite en catastrophe mondiale, poussa le Conseil sanitaire à durcir ses positions. Ainsi, et malgré les sollicitations du délégué du Sultan, Mohamed Bargach, il refoula, sous la menace du canon, le navire turc le « Sammanont », arrivé à Tanger le 2 Septembre 1865, dans les conditions les plus tragiques (26). La décision était arbitraire et ne manqua pas de soulever l'indignation de l'opinion publique, vu le respect dont les pèlerins étaient l'objet à travers tout le

(23) « Les nouvelles restrictions sanitaires promulguées dans les ports de la côte, et qui sont le complément de notre institution sanitaire, pèsent presque exclusivement sur les sujets marocains ; car désormais le Maroc sera complètement fermé à des milliers de pèlerins qui viennent chaque année du foyer même de la peste, ils ne peuvent être admis dans leur propre pays que par le seul port de Tanger, et dans le seul cas qu'ils aient purgé leur quarantaine, soit à Malte, soit à Mahon » : Ibid. On doit noter que les gouvernements de l'Angleterre dès le 13 Janvier 1843, de France dès Mai 1845, du Portugal dès le 23 Juin 1845, avaient ouvert leurs ports aux provenances de la côte marocaine, en les affranchissant de toute quarantaine. Dans une lettre adressée par le quai d'Orsay au Consul français à Essaouira, le 26 Août 1845, on lit notamment : « Nous trouverons des garanties efficaces dans le régime sanitaire placé au Maroc sous la surveillance des consuls européens » : A.M., dos. 1 034.

(24) Dès Avril 1799 un des forts de la marine de Tanger avait été désigné comme lieu d'observation sanitaire : Raynaud (L), « Etude sur l'hyg. et la médec. au Maroc », Paris, 1902, p. 63.

(25) Ibid., p. 64.

(26) Pendant le voyage d'Alexandrie à Tanger, qui avait duré 50 jours, ce navire avait perdu 1 000 pèlerins : Lettre d'El Ayachi Ben Mohamed Bennis à El Hadj Mohamed Ben El Madani Bennis, le 11 Rabi II 1282/3 Sep. 1865, «El Ouataïq», Recueils publiés par la Direction des Arch. Royales, t. 2, doc. 294.

pays. Et ceci à une époque où le souvenir tragique de la défaite de Tétouan, en 1860, hantait encore les esprits.

Quoi qu'il en soit, l'affaire fit grand bruit à Fès. L'émotion de Sidi Mohamed fut très vive. Sur ses ordres, une douzaine de commerçants notables de la ville furent invités à formuler leur avis. Ces derniers répondirent que l'affaire constituait une insulte sans précédent pour les « musulmans » car, disaient-ils, les ports sont ceux de l'Islam et font partie de l'Empire chérifien. Ensuite, ils critiquèrent durement l'attitude de Mohamed Bargach, taxé de faiblesse et d'indifférence : « Si le délégué, précisaient-ils, avait été ferme, résolu, s'il s'était insurgé devant cet état de choses, les chrétiens n'auraient pu soulever aucune objection » (27).

Sidi Mohamed, qui était parfaitement au courant de l'état d'esprit de son peuple, saisit très bien la portée de cette réponse. Aussi adressa-t-il de vifs reproches à son délégué (28). Dans une seconde lettre, il dénonçait en des termes particulièrement violents la décision du Conseil Sanitaire : « Ces Marocains, disait-il, auraient péri de faim si les autorités à Gibraltar ne les avaient pas pris en pitié. Pourquoi d'ailleurs les repousser de Tanger si l'on jugeait possible, à Gibraltar, de les laisser entrer » (29).

Pourtant, les réactions du Sultan ne dépassèrent pas le stade oratoire. Certes, il faisait parvenir aux pèlerins, avant leur départ de Gibraltar, un secours de deux mille francs ; mais il n'osa pas aller au delà. Aussi, et malgré ses alarmes, le Conseil sanitaire maintint-il, quelque temps encore, sa position, et pendant vingt longs jours, le navire parlementa. Ses passagers, mourant de faim, se révoltaient (30). Le délégué du Sultan intervint. Enfin, on les envoya à l'île d'Essaouira, où ils purgèrent une quarantaine de vingt jours, sous l'œil vigilant du délégué sanitaire (31).

(27) Lettre de Serraj à Sidi Mohamed, le 17 Rabi II 1282/9 Sep. 1864 : «Ouataïq», t. 4, dc. 557.

(28) «Ouataïq», t. 4, dc. 556.

(29) Lettre de Sidi Mohamed à Bargach, le 24 Rabi II 1282/16 Juil. 1865 (Nehlil « Lettres chérifiennes » XVII). Le passage que nous avons cité ici a été tiré de : Germain AYACHE, « Etudes d'histoire marocaine », Tanger 1 979, p. 190.

(30) RAYNAUD, Etude, op. cit., p. 64.

(31) Pendant la quarantaine, il y eut douze décès parmi les pèlerins, occasionnés par « la fatigue de leur long et pénible voyage ». Le gouverneur de la ville et les Oumana firent tout ce qu'ils purent en faveur des pèlerins « mais on ne saurait, surtout, trop louer la conduite de Sidi El Hadj Allal Ould Béhé, gouverneur de la province de Haha. Chaque jour il leur faisait porter 100 pains, deux bœufs, des moutons, de la volaille, du beurre, de l'huile, de la farine, du raisin sec, des légumes, des grenades, du combustible ... Il leur avait envoyé enfin vingt tentes ». Rapport du délégué sanitaire, Antoine Bolelli, le 23 Oct. 1865 : A.T.A « 25 »/196.

Le résultat le plus important de cette affaire, en ce qui touche notre sujet, fut d'amener le Conseil sanitaire à prendre conscience du rôle que pouvait jouer l'île précitée dans la défense sanitaire maritime au Maroc. A la suite des dispositions prises en 1 866 par le Congrès sanitaire international de Constantinople, il demanda officiellement sa concession comme point de débarquement des pèlerins suspects. Sur les instructions de Madrid, la Légation espagnole à Tanger appuya efficacement cette demande (32). Mécontent de voir les pèlerins repoussés de ses ports, Sidi Mohamed s'inclina devant le fait accompli. Par Dahir de 10 rajab 1 283/18 novembre 1 866, il avisa les consuls de son assentiment dans les termes suivants :

« Nous avons reçu votre lettre concernant la quarantaine que les Hadjis, venant avec maladie contagieuse, auraient à faire dans l'île de Mogador, et vous avez demandé notre assentiment dans ce but. Or, nous avons donné des instructions sur cela à notre représentant, le taleb Mohamed Bargach, et nous sommes convaincus que l'air du dit endroit est très sain, bon et proche » (33).

Par ce qui vient d'être dit, nous voulons simplement attirer l'attention sur le fait que les agents des Puissances accrédités à Tanger ont joué un grand rôle dans la réglementation du pèlerinage marocain à la Mecque. Dans cette tâche, ils avaient reçu,comme on l'a vu, l'appui précieux de Moulay Abderrahman, qui approuva et fit exécuter ses ordres. Certes, l'attitude du Souverain se justifiait par son désir de préserver le pays des éventuels fléaux. Il n'en demeure pas moins qu'il avait admis l'ingérence étrangère dans un domaine qui relevait de sa souveraineté. Aussi, cette tutelle internationale, imposée au Maroc 40 ans avant la conférence de Madrid, causait-elle, un grave préjudice à la souveraineté nationale. Par ailleurs, les règlements sanitaires imposés par une autorité étrangère ne pouvaient manquer d'irriter la population et la pousser à croire que ses droits les plus légitimes et les plus sacrés étaient violés par les chrétiens « qui non seulement profanent le sol béni de la patrie mais imposent des lois aux musulmans sans même respecter ceux qui viennent, fortifiés par la prière et la veillée devant la tombe du Prophète » (33 bis). En d'autres termes,

(32) Lettre de Mery y Colom à Mohamed Bargach, le 8 Sep. 1 866 : Fonds de Bargach, Bibliothèque Gén., Rabat.

(33) RAYNAUD, Etude, op. cit., p. 65.

(33bis) Rapport lu à la Séance du Conseil Sanitaire du 17 Octobre 1895, par le médecin-consulteur, Severo Cenarro : A.T.A « 25 »/196.

l'idée de laisser les chrétiens se mêler du pèlerinage ne pouvait que contribuer largement à la ruine du prestige du Makhzen, déjà entamée par les concessions faites aux Puissances. Pour en juger toute la gravité, il convient de citer ici la remarque faite par le délégué de la Perse à la Conférence sanitaire internationale de Constantinople en 1 866 : « Cette seule idée, disait-il, que les souverains musulmans se sont entendus avec les Puissances européennes pour réglementer la marche des pèlerins, suffirait pour changer les relations de ces Souverains avec leur sujets » (34).

Les côtés fâcheux de cet état de choses s'étaient révélés à l'époque de Sidi Mohamed. Mais, impuissant à y mettre fin, ce dernier se contenta de formuler des protestations. Dans l'état de faiblesse où se trouvait le Maroc, il ne pouvait agir autrement. D'ailleurs, il finit par céder devant les exigences du Conseil Sanitaire en concédant l'île d'Essaouira comme lieu de quarantaine.

Avec cette décision, c'est un nouveau chapitre qui s'ouvre dans l'histoire tourmentée du pèlerinage marocain à la Mecque. Les conditions de quarantaine à l'île étaient extrêmement pénibles. La présence des médecins étrangers, envoyés de Tanger, irritait les pèlerins qui soupçonnaient leur action. Les quarantaines donnaient lieu à des dépenses considérables que le Makhzen devait rembourser. De toute cette affaire allait surgir, pendant la régence de Ba Ahmed, un des plus irritants problèmes entre le Makhzen et les représentants étrangers.

Mohamed Amine EL BEZZAZ

(34) DUGUET (F.), le pèlerinage de la Mecque au point de vue religieux, social, et sanitaire, Paris, 1 932, p. 130.

ABREVIATIONS EMPLOYEES

A.E.P./C.C.M. : Archives des Affaires Etrangères à Paris. Correspondance Consulaire. Maroc.

A.M. : Archives de l'ancien Consulat de France à Essaouira (Mogador).

A.T. : Archives de l'ancienne Légation de France à Tanger.

F.O. Archives du Foreign Office. Londres.

R.C.S. : Registre du Conseil Sanitaire, t. I, (1792-1834).

STRUCTURES TRADITIONNELLES ET PROTECTIONS ETRANGERES AU MAROC AU XIXe SIECLE *

La protection diplomatique et consulaire a joué au cours du XIXe siècle un rôle de premier plan dans le processus de mise en dépendance du Maroc. Initialement simple faveur juridique et fiscale accordée par les Sultans aux négociants européens pour stimuler le commerce et accroitre les revenus douaniers, elle a été progressivement institutionnalisée et a largement contribué à creuser le déséquilibre des forces entre le Makhzen et les Puissances. Elle a par ailleurs, en facilitant la formation d'un secteur commercial dynamique et l'ébauche d'une sorte de précolonisation agraire, concouru de façon déterminante à engendrer de profondes mutations économiques et sociales dans le pays.

La question a été l'objet de nombreuses études qui, pour la plupart, axées sur ses aspects juridiques - notions d'exterritorialité et de compétences respectives des tribunaux consulaires et autochtones, et diplomatiques (complications entre le Makhzen et les Puissances, rivalités coloniales, Conférence de Madrid 1880)-..., n'ont pas fait suffisamment ressortir son importance en tant que facteur particulièrement actif de destructuration de la société marocaine traditionnelle. Néanmoins dans le cadre de cette communication, il est hors de propos d'évoquer tout ce qui a été laissé dans l'ombre ; l'on se bornera donc à formuler quelques éléments de réponse à deux questions fondamentales :

1. Comment la protection, prenant en charge un certain nombre de données historiques et sociologiques disponibles sur place même, a pu frayer, au nom de la liberté (des individus, du commerce, de la propriété), la voie à la mainmise impérialiste ?

* Communication présentée au Colloque international « Structures et cultures précapitalistes » organisé par le Groupe d'études et de recherches sur le Maghreb (G.E.R.M.) en Décembre 1976 à Paris.

2. Le processus de récupération et d'exploitation de ces données a libéré des énergies jusque là latentes au sein de la société marocaine, il importe de se poser la question de savoir quel était le degré de cohésion interne de ces forces et dans quelle direction elles ont travaillé.

I. IMPORTANCE DE L'HERITAGE HISTORIQUE ET SOCIOLOGIQUE

Bien que des affrontements militaires n'aient pas été totalement absents dans les relations entre le Maroc et l'Europe (Isly 1844, Tétouan 1859-60), la désarticulation de l'Etat Marocain ne s'est pas fondamentalement opérée par la violence directe dans le style des conquêtes coloniales classiques mais essentiellement par un lent processus de noyautage et de paralysie de ses institutions les plus vitales. La protection diplomatique et consulaire qui a été au cœur de ce processus a pu exercer ses ravages en utilisant, entre autres, les protections d'Ancien Régime et en en altérant l'essence (1).

A. Classification des protections d'ancien régime

1. L'héritage capitulaire

Par rapport aux autres pays dit « hors chrétienté », l'originalité du régime capitulaire au Maroc réside dans le rôle marginal du commerce maritime avant le XIXe siècle et l'absence de minorités chrétiennes autochtones. Les rares négociants étrangers qui fréquentaient les quelques « ports ouverts » recevaient des patentes de « l'Empereur Maure qui ordonnait de recevoir ceux qui venaient pour le bien du pays... mais, malgré ces privilèges, le commerce au Maroc, en vérité n'était pas bien étendu » (1 bis). Des puissances tinrent à consacrer ces privilèges par la signature de traités (traité franco-marocain de 1767, par exemple). Les chances d'exploiter les capitulations à des fins coloniales étaient bien soupesées (« Projet de conquête de l'Empire du Maroc » 1764), mais l'Europe n'avait pas encore les moyens de sa politique (2).

(1) La protection est généralement définie comme étant la faculté que s'arroge une Puissance pour soustraire à la justice tant canonique que makhzénienne ainsi qu'à l'impôt et autres charges les sujets marocains employés ou partenaires de ses propres ressortissants et agents diplomatiques et consulaires au titre d'interprètes, gardiens, courtiers, associés agricoles etc.

(1bis) Archives du Ministère français des Affaires Etrangères (A.E.P.), Paris, Série Mémoires et Documents (M.D) Maroc 1630-1809, volume III. « Projet de conquête de l'Empire du Maroc », Mai 1764., p. 234.

(2) Ibid.

2. Les privilèges des « facteurs de l'Empereur »

De nombreux négociants du pays trafiquant pour le compte du Sultan bénéficiaient de sa protection symbolisée par des dahirs de Tawquir wa Ihtiram (Respect et sauvegarde) (2bis). Par leur entremise le sultan exerçait un monopole quasi-total sur le commerce maritime et, jusqu'en 1856, faisant judicieusement alterner autorisations et prohibitions d'importer ou d'exporter, il s'assurait des revenus fort substantiels. Bien qu'associés à ces fructueuses opérations, les gros négociants ne disposaient que d'une marge de manœuvre réduite car, dépendants matériellement (3) et moralement du monarque, leur fortune ne tenait qu'à son bon vouloir et, à l'ascension la plus fulgurante pouvait succéder une chute non moins catastrophique. C'est à ce niveau que se situa un des plus importants verrous qui ont retardé l'émergence d'une véritable bourgeoisie au Maroc.

3. L'inviolabilité des Zaouïas

Amir-al-Mouminine, le Sultan régnait théoriquement en souverain absolu ; en fait, la nécessité d'élargir l'assise de son pouvoir lui imposait l'obligation de composer avec les forces dont il cherchait à s'assurer le concours. Telle était la politique suivie à l'égard des grandes Zaouïas qui, longtemps rivales du pouvoir central parce que puisant justement leur force dans son affaiblissement à l'échelle régionale, firent les frais des succès qui ont couronné les efforts centralisateurs de Moulay Ismaël et de ses principaux successeurs.

Quand elles ne furent pas complétement rasées, les Zaouïas les plus puissantes durent faire preuve de souplesse et se plier aux exigences du pouvoir central ; en contrepartie de leur docilité elles reçurent dahirs de Tawquir wa Ihtiram et concessions (4). Un fait remarquable cependant : les privilèges octroyés n'étaient pas héréditaires automatiquement, ils devaient être confirmés à chaque changement de régne ; de même, les candidats, à la direction,

(2bis) M. Daoud, Tarikh Titwane, volume VI, Tétuan 1970, p. 43, liste nominative de négociants du Sultan.

(3) Archives du Foreign Office (F.O.), Londres, Série 99, volume 225, Tanger 23.1.1885 saisie des biens de Mokhtar Benazzouz.

(4) G. Lazarev, Les Concessions foncières au Maroc. Contribution à l'étude de la formation des domaines personnels dans les campagnes marocaines, Annales Marocaines de Sociologie 1968.

devenue vacante, de telle Zaouïa, devaient obtenir l'appobation du sultan. La non-hérédité automatique des privilèges maintenait une situation éminemment instable pour les intéressés, jamais sûrs du lendemain, mais favorisait par contre la stabilité du pouvoir monarchique. Des recherches plus poussées aboutiraient sans doute à détecter là l'un des facteurs qui ont enrayé le processus de « féodalisation » (au sens européen du terme) des Zaouïas (5).

Détenteurs de dahirs sultaniens, chorfas et marabouts dispensaient, à un second degré, leur protection à leurs propres « gens » ainsi qu'à tous ceux qui venaient chercher refuge dans le horm de leurs Zaouïas (exp : à Ouezzane Dar Demana, Maison de la Garantie réputée inviolable).

4. La Dhimma

Placés sous la protection de toute la Communauté musulmane, les Juifs, en échange d'une jiziya, symbole de leur soumission, étaient assurés quant à la sécurité de leurs personnes et de leurs biens. Cette responsabilité globale de la Communauté Musulmane, était rendue encore plus concrète par la pratique, courante, de la protection individuelle : les notables, citadins ou ruraux, avaient souvent leurs dhimmis qui étaient aussi leurs « sacoches » (banquiers) ; les pieuses obligations s'harmonisaient ainsi avec des préoccupations plus terrestres.

De nombreux cas pourraient être cités, notamment celui de Madani Glaoui au service duquel le « Jacques Cœur » du Haouz, le « sage et avisé Ichoua Corcos » mit ses talents pendant de longues années (6). Pour leur part, les chorfas d'Ouezzane cherchant à stimuler le commerce de leur ville firent venir des Juifs et leur installèrent des fandouks (7).

B. Adaptation de la Protection étrangère aux moules préexistants :

La protection diplomatique et consulaire a bénéficié de l'existence de ce réseau de protections d'Ancien Régime et c'est en s'y adaptant et en l'adaptant aux nouvelles conditions économiques qu'elle a poussé de profondes racines et acquis une sorte de « consécration chérifienne ».

(5) D.F. Eickelman, Quelques aspects de l'organisation politique et économique d'une Zaouïa au XIXe siècle.
Bulletin de la Société d'Histoire du Maroc n° 4-5, Rabat 1972-73, pp. 37-54, l'auteur insiste sur la flexibilité de la notion d'azib.

(6) G. Spillman, Souvenirs d'un colonialiste, Paris 1968, p. 73.

(7) E. Aubin, le Maroc d'aujourd'hui, Paris 1904, p. 488.

Deux modalités sont à distinguer :

1. Processus de traditionalisation

a) Immunités diplomatiques et dahirs de Sauvegarde

Ainsi au lendemain de la prise de Tétouan (1859-1860), les autorités espagnoles d'occupation délivrèrent des cartes de protection à leurs « collaborateurs » marocains mais ne s'en tinrent pas là et multiplièrent les pressions sur le Makhzen pour que leur soient également octroyés des dahirs de Tawquir et Ihtiram (8).

b) Consécration Chérifienne de la protection

Dans le même ordre d'idées, il est à noter qu'une compétition serrée opposa les Puissances pour la protection de personnalités religieuses influentes : l'extension de la protection britannique à Haj Mohamed chef de la Zaouïa de Tamesloht est la réplique à la proclamation de Moulay Abdeslam, Chérif d'Ouezzane protégé français (9).

Les notes de protestations véhémentes du Makhzen contre la protection de personnalités religieuses n'eurent aucun écho malgré les dangers de révolution politique que le Sultan annonçait comme imminents.

D'ailleurs la population ne suivit pas et eut plutôt fâcheusement tendance à confondre protection étrangère, d'essence impérialiste, et protection traditionnelle. Un rapport du Consul français à Essaouira donnant le compte-rendu de la tournée de représentants consulaires américains dans les ports où résidaient des Marocains relevant de leur juridiction, est révélateur à cet égard : l'auteur note au sujet des « résultats fructueux » de cette tournée que « la tradition s'était établie que les protégés U.S. fassent des dons à la présence d'un représentant du Consul Général parmi eux ; cette tradition était en mesure avec les mœurs indigènes et offrait un caractère religieux» (10). Le représentant consulaire était assimilé à un chérif et les dons à des Ziaras (offrandes susceptibles de

(8) M. Daoud. op. cit. volume V, pp. 57-63 et p. 234, patentes de protection espagnoles et dahirs deTawquir en faveur du caïd Ab'ır et du pacha Attar.

(9) A.E.P. nouvelle série I, 18 Joumada 1.13.3
6 Novembre 1895, le Grand-Vizir au Corps Diplomatique accrédité à Tanger.

(10) A.E.P. Maroc, Nouvelle Série (N.S.), 1, Tanger 29.7.1897.

garantir la baraka). Par ailleurs le siège des Légations étant qualifié de « Dar » (Maison), quelle pouvait être alors, dans l'esprit des intéressés, la distance entre « Dar França », « Dar America » « Dar Prussia » ou « Dar Spania » d'une part, et « Dar Demana » d'autre part ? Pas énorme en tout cas.

Des conséquences extrêmement graves découlèrent de la caution que chorfas et marabouts donnèrent à la protection diplomatique et consulaire ; celle-ci gagna en extension dans deux sens du fait de sa « consécration chérifienne » :

- Extension verticale :

La conséquence la plus remarquable fut l'engouement de presque toutes les catégories sociales pour la protection étrangère. Une véritable « protectiomanie » semble s'être emparée du pays. Un français en visite à Marrakech notait que « des gens nombreux, riches et pauvres, sont venus me demander de les prendre comme protégés », lors de son passage dans les Abdas il notait « nulle part plus que chez eux, je n'ai constaté davantage la maladie de la protection » (11). Toutes ces gens ne semblaient pas prendre trop au sérieux les flammes de l'enfer dont les Oulémas menaçaient tous ceux qui « pataugeant dans la boue des infidèles, se faisaient leurs protégés alors qu'en vérité il n'y a de protection qu'en Dieu » (12). D'ailleurs il est remarquable de constater que les protégés qui invoquaient souvent, à Tanger par exemple, l'arbitrage du Grand Chérif d'Ouezzane et faisaient preuve d'une grande humilité en sa présence, se montraient volontiers moins respectueux à l'égard « des Oulémas et des gens de vertu » (13).

- Extension horizontale :

Dans la mesure où les Zaouïas « ralliées » disposaient de filiales et d'azibs à travers tout le territoire, la protection emprunta ces relais et gagna en extension sur le plan géographique.

Un rapport de la Légation de France signalait en 1884 que « tous ceux que le fanatisme avait jusqu'ici tenus à l'écart des Européens sont aujourd'hui disposés à imiter le chérif d'Ouezzane... de toutes parts des chefs de tribus vien-

(11) A.E.P., Série Mines, N.S., 306, « Journal de route du Commandant Maumené » 1910.

(12) M. Soubaï, Dévoilement de la lumière sur la véritable mécréance des détenteurs de passeports, manuscrit, Bibliothèque Général, Rabat.

(13) A.Baidouri, Exposé de la vérité sur les défauts des tangérois, m.s., B.G., Rabat.

nent me demander la protection française » ([14]). A ce stade l'extension n'était plus uniquement territoriale mais aussi, et surtout, politique : ainsi parmi ceux qui demandèrent la protection française figurent les habitants du douar d'Aïn Hamra dans la tribu des Andjara, – les escarmouches de celle-ci avec les Espagnols ayant été, en partie, à l'origine de la guerre de 1860– adeptes du Grand Chérif d'Ouezzane et en révolte ouverte contre le pouvoir central au moment où ces démarches furent entreprises ([15]). D'ailleurs, au regard de ce dernier, la protection n'était qu'une nouvelle forme de dissidence téléguidée de l'extérieur. Dans sa correspondance, le terme de « moufsidines » (malfaiteurs) désignait indistinctement protégés et rebelles. Il importe de souligner à ce propos que la jonction directe entre les uns et les autres fut réalisée plus d'une fois lors de soulevements limités ou plus graves dans le Rif(1869, 1884, 1887, 1890, 1892-93), le Gharb (fréquentes révoltes des Menasra et des Beni Hsen), la Chaouïa (révolte du Mzab entre 1896 et 98 en particulier) et le Haouz (1894, 1896) ([15bis]).

2. Actualisation des protections d'ancien régime.

a) Le débauchage des « toujjar - Sultan » :

Les efforts des Puissances avaient tendu dans la première moitié du XIXe siècle à casser le monopole commercial du Sultan et à abolir les privilèges de ses négociants ([16]). Il ne s'agissait cependant pas d'éliminer totalement ces derniers mais plutôt de réaliser une opération de transfert au profit du commerce européen ([17]).

(14) A.E.P., Correspondance Politique (C.P9, 48, Tanger 4.6.1884, confidentiel (Conf.), le chef de la légation, Ordega, à Jules Ferry.

(15) The Times of Morocco, n° du 9.8.1884 « The Andjara have recently been pressed on the one side and cadjoled on the other into seecking French protection through the Grand Chérif of Wezzan, their spiritual chief ».

(15bis) Les archives du Makhzen fourmillent d'indications sur la manipulation de la protection à des fins subversives ; nombreux exemples mettant en cause directement les chefs de légations et les consuls in : Bibliothèque Générale, Rabat, Fonds Bargach et Bibliothèque Royale, Rabat, notamment les registres n° 123 (intrigues de la France dans le Rif par le truchement du Chérif d'Ouezzane), 234 et 429.

(16) F.O. 99, 224, Tanger 10.11.1885 « When I negociated the convention of 1856 I have obtained the abolition of monopoles and privileges accorded to favoured native merchants », J.D.Hay à son département.

(17) Deux exemples typiques : Moïse Aflalo et Boubker El Ghanjaoui, indications in : F.O.99, 221, Tanger 9.11.1885 Memorandum de J.D. Hay, et volume 430, Tanger 12.2.1903, M. Aflalo à Lord Lansdowne.

Les négociants les plus en vue furent alors l'objet d'un débauchage systématique et, tout en restant détenteurs de dahirs de Tawquir et Ihtiram furent munis de cartes de censaux. Quoi de plus symbolique que l'octroi de la protection étrangère à l'un des principaux délégués de Moulay Abderrahmane qui, chargé de négocier avec J.D.Hay, représentant britannique, un nouveau traité de commerce et de Navigation (1856), fit siennes des clauses d'une gravité sans précédent pour la souveraineté du Sultan et l'indépendance du pays ([18]).

b) Passage des Capitulations aux protections

Les besoins pressants de l'Europe en débouchés l'amenèrent à élargir son champ d'action au Maroc en faisant prévaloir les dispositions de très vieux traités, dispositions octroyées par les Sultans dans un contexte diplomatique tout à fait différent de celui du XIXe siècle puisqu'alors le Makhzen négociait avec les « Nations », sinon en position de force (traités imposés au Danemark et à la Norvège pour le paiement de tributs annuels), du moins d'égal à égal (traité conclu avec la France en 1767).

Il y eut donc actualisation des Capitulations et passage à la Protection, en ce sens qu'avec le développement du commerce, les privilèges fiscaux et judiciaires dont jouissaient jusqu'alors les seuls étrangers furent étendus progressivement à un nombre de plus en plus grand d'autochtones en affaires avec eux.

Le passage des Capitulations à la Protection s'effectua progressivement et insidieusement et il est significatif que le Makhzen ne se mit à réclamer l'abolition totale de l'article 11 du traité de 1767 qu'au cours de la seconde moitié du XIXe siècle, c'est à dire à un moment où l'Europe avait déjà dépassé les dispositions de cet article et ligoté l'Etat marocain par des clauses autrement plus draconiennes ([19]).

(18) F.O., 99, 224, Tanger 10.11.1885, J.D. Hay au Foreign Office.

(19) A.E.P., M.D., 5, Tanger 19.8.1879. Annexe II au protocole n° 1, discussion de la demande n° 9 présentée par le naïb du Sultan, Bargach au Corps diplomatique lors des séances préparatoires de la conférence de Madrid.

II. ROLE DES PROTECTIONS DANS LES MUTATIONS DE LA SOCIETE MAROCAINE

A. Unité et diversité des groupes protégés

1. Les signes distinctifs d'un groupe monolithique

Issus le plus souvent de catégories sociales aisées, exonérés d'impôts, intouchables sur le plan judiciaire, avides de richesses, conscients d'appartenir à une minorité priviligiée et perçus comme tels par le reste de leurs compatriotes, autant de caractéristiques communes aux protégés et leur donnant les apparences d'un groupe homogène.

2. Une réalité nettement plus complexe

Toutefois, l'analyse de l'extrême diversité des situations respectives des protégés montre que, malgré la relative uniformité de leurs statuts juridiques, leurs intérêts n'étaient pas absolument concordants, ces intérêts étaient parfois même totalement antinomiques.

Dans la catégorie des censaux, par exemple, la distance sociale était énorme entre les riches négociants, brassant de très grosses affaires, et lès petits courtiers, ces « pieds poudreux » du XIXe siècle marocain, battant la campagne par tous les temps à la recherche d'hypothétiques clients.

Parmi les associés agricoles, le clivage était encore plus net entre, d'une part, les gros propriétaires fonciers, régnant en seigneurs sur leurs domaines et pressurant à l'extrême leur azzabas, leurs khammès ou leur fermiers et, d'autre part, les petits bergers gardant les troupeaux de leurs employeurs européens.

Quant aux protégés consuétudinaires, le déséquilibre n'en était pas moins flagrant entre la situation précaire de tel scribe de Légation (20) dont le salaire était gelé depuis près de 30 ans et celle, plus confortable, du notable ou du haut fonctionnaire Makhzen protégé « pour services rendus » et porteur de décorations étrangères. (20 bis).

(20) F.O., 99, 187, Tanger 6.9.1879, demande d'augmentation de salaire présentée par le gardien-chef de la légation britannique.

(20bis) Le cas le plus typique est celui de Mehdi Menebhi vizir de la Guerre sous Moulay Abdel Aziz, précisions in : F.O., 99, 433, 13 Août 1904, Nicolson à son dépatement ; voir aussi M. Hajoui, Taqaïd tarikhiya, manuscrit, cote H. 128, B.G. Rabat.

3. Embourgeoisement et prolétarisations

Ces disparités tenaient à plusieurs facteurs et notamment au fait que, pôle d'attraction de toutes les couches sociales, la protection n'a pas été, au niveau du recrutement, le monopole des riches.Par ailleurs, les chances d'ascension et les occasions de chute qu'elle offait n'ont pas eu des effets uniformes. Les protégés connurent donc des « fortunes » diverses : les uns, notamment dans les villes, amassèrent des richesses, pour les autres, au contraire, en particulier pour un nombre important de petits et moyens associés agricoles, la protection eut des effets inverses : elle fut la cause de l'aliénation de leur patrimoine (endettement excessif à l'égard du partenaire européen) et dans un délai plus ou moins long de leur prolétarisation pure et simple ([21]).

B. Emergence d'une bourgeoisie autochtone moderne

1. Les Conditions structurelles de cette émergence

Puissant agent de fermentation sociale, la protection a, et ce fut là une de ses conséquences les plus importantes, favorisé la formation d'une bourgeoisie marocaine moderne et, mis en place les conditions propres à stimuler son développement, du moins jusqu'à un certain seuil.

En mettant un terme à « l'universel manque de garanties dont souffrait toute propriété au Maroc » ([22]), en offrant aux fortunes de solides immunités contre les risques de sploliation arbitraire, en en assurant la transmission et donc l'accumulation continue dans le temps (à ce stade, les virulentes protestations du Sultan contre l'hérédité, de facto, de la protection, prennent toute leur signification) , et en les amarrant directement (les négociants ne sont plus de simples intermédiaires du monarque) au commerce international, la protection fut le détonateur qui fit exploser le cercle traditionnel de la stagnation du capital et de l'instabilité des fortunes.

(21) Archives du Ministère français de la Guerre (A.M.G.), Vincennes Paris, Fonds Maroc, série D, Casblanca 13.12.1908, rapport des services de renseignements des Troupes Débarquées au Maroc : « ...l'immeuble définitivement aliéné (du fait de l'endettement) devenait la propriété de l'Européen... ; se voyant dépouillé de sa terre, exploité ensuite dans le travail qu'il fournit sur son ancien domaine, il n'est pas étonnant que (l'indigène) conçoive le secret désir de rentrer en possession de son bien. Ce sentiment n'est pas étranger au soulèvement de la Chaouïa ».

(22) A.E.P., Correspondance Consulaire, Rabat, I, 1846-1872, Rabat 1.9.1869.

Dans les campagnes, du moins dans les limites géographiques auxquelles elle s'étendait, la protection a provoqué une nette rupture avec le passé et ce, en agissant à deux niveaux essentiellement :

a) Au niveau de la privatisation de la propriété

En soustrayant un nombre important de sujets marocains à la compétence des cadis et en leur appliquant la législation des pays occidentaux, la protection a favorisé les progrès de la melkisation et a commencé à marginaliser le Chraâ et à limiter sa juridiction au seul statut personnel des musulmans. Les Oulémas répliquèrent vivement par des fetwas dans lesquelles ils dénonçaient à l'envi ceux qui « s'associaient avec les Infidèles et se soumettaient à leurs lois » (23). Pour les apologistes du régime de la protection au contraire celle-ci devait être étendue au maximum car « la conquête arabe en Maurétanie n'a absolument rien produit sinon l'ignorance, la superstition, la tyrannie, la corruption, une profonde misère et, enfin, pour dernier terme de la perfection : la négation de la propriété individuelle » (24). Il devint alors fréquent de voir les Légations soutenir fermement des protégés qui, malgré les protestations de leurs co-héritiers, bradaient (surtout après que fut reconnu aux étrangers le droit de propriété au Maroc, 1880) des biens théoriquement indivis et inaliénables.

b) Stabilisation du patrimoine foncier :

L'immunité des protégés, même quand il ne s'agissait en fait que d'associés agricoles, s'étendait à leur personne et couvrait aussi biens, terres et cheptel. La rupture avec le passé réside dans le fait qu'auparavant « le Maure ne produisait que pour ses besoins, certain qu'il était que le surplus deviendrait inévitablement la proie des vautours (les gouverneurs et les caïds) alors que sous le régime de la protection il était sûr de pouvoir jouir librement du « surplus » (25). En garantissant le respect de la propriété, la protection amorçait, à sa manière, la libération des forces productives et les progrès de l'écono-

(23) L. Machrafi, Epitre contre les misérables détenteurs de passeports (1873), B.G. côte K. 204 ; cf ; aussi M. Kettani, Fétoua contre les protections, B.R., série Zidaniya, côte 3204.

(24) AEP., C.C., Rabat, I, 1.9.1867.

(25) Ibid.

mie de marché dans le secteur de l'agriculture. Nombreux étaient les courtiers qui, munis des liquidités nécessaires, se chargeaient de l'achat des récoltes en vert et des laines (avant même la tonte des moutons).

La stabilisation du patrimoine foncier et l'accumulation de richesses dans le négoce à l'ombre des lois consulaires convergèrent dans l'incitation de la bourgeoisie à effectuer de gros achats de terre, posant ainsi, en termes tout à fait nouveaux, le problème des rapports entre la ville et la campagne.

D'autres facteurs contribuèrent à l'ascension de cette bourgeoisie dont la soif insatiable d'argent, « la cupidité des Maures », avait frappé tous les observateurs étrangers au XIXe siècle : pratiques monopilistes sur les marchés, prêts à des taux usuraires inouïs, déclarations fictives de faillite pour éviter le remboursement d'avances consenties par des partenaires européens ([26]), accaparement de biens Habous (la diminution de leurs revenus fut une des causes de la désertion des fonctions religieuses), contrebande d'armes de guerre, mobilisation de l'appareil d'Etat (administration et surtout l'armée) pour obtenir l'indemnisation des dommages les plus fantaisistes, mobilisation dans le même but des Légations et occasionnellement de quelques unités des marines de guerre des Puissances protectrices.

C'est sur ces bases que s'édifièrent de très grosses fortunes, et « étant les seuls à prospérer » les protégés devinrent rapidement très riches. Dans la seule ville de Fès on dénombrait à la veille du Protectorat une centaine de millionnaires et, en 1912, F. Régnault notait que « les protégés constituent la classe la plus riche » ([27]).

2. Quelques particularités congénitales

Les conditions spécifiques qui présidèrent à l'essor des gros négociants protégés expliquent, en partie, quelques unes de leurs particularités les plus remarquables ; l'esprit de risque notamment, qui avait été le trait dominant des « Marchands Aventuriers » de l'époque héroïque du capitalisme commercial, leur faisait presque totalement défaut.

(26) A.E.P, C.P., 44, Rabat 23.10.1880 : « le sieur A. Ronda, solvable mais taré sur le plan de la probité commerciale ».

(27) A.M.G., Fonds Maroc, Série Fès, C 5, Dossier « Justice Militaire ».

Ces caractéristiques sont dues au fait que, la protection étant une sorte d'assurance tous risques, les pertes éventuelles que pouvait subir un négociant protégé, ne se traduisaient pas automatiquement par un solde négatif dans sa comptabilité. Ces pertes étaient en général « ventilées » soit, cas le plus fréquent, aux dépens du Makhzen (indemnisation pour l'attaque, réelle ou imaginaire, de convois de marchandises ; mise en cause des oumanas pour l'avarie des denrées ; responsabilité de caïds dans les dettes de leurs administrés ; responsabilité collective de contribules pour les dettes contractées par leurs « frères » auprès des protégés (la protection instrument de libération des individus des charges communautaires ?), soit, plus rarement, au détriment du partenaire européen. Le Makhzen étant paralysé, restaient les réactions du partenaire étranger ; en fait, les mesures de rétorsion que celui-ci pouvait envisager de prendre – retrait de la carte de censal – étaient d'une efficacité toute relative car « c'était une habitude fréquente chez l'indigène de s'assurer clandestinement des protections simultanées en se réservant de se prévaloir suivant l'occurrence de celle qu'il jugeait la plus efficace et la plus propre à servir ses interêts dans une affaire déterminée » (28).

La survivance des traditions séculaires de thésaurisation et l'apparation d'un goût prononcé pour les investissements dans l'immobilier, « les bijoux étant avec la terre considérés comme les deux éléments les moins instables du patrimoine », furent le corollaire le plus remarquable des conditions particulières dans lesquelles émergea la bougeoisie moderne.

Au lendemain des « évènements de Fès » avril 1912 par exemple, les autorités françaises furent assaillies de demandes d'indemnisation formulées par des protégés qui se déclaraient victimes de pillages de « bijoux, colliers de perles, rubis, émeraudes ainsi que de grosses sommes d'argent liquide » (29). En outre, lorsque fut envisagé l'aménagement de camps militaires sur les hauteurs dominantes de la ville, à Dhar Mahraz notamment, la Commission d'Achat eut d'abord affaire à des protégés pour l'acquisition des lots nécessaires à la construction de ces installations (30).

(28) A.E.P, N.S., 6, Tanger 21.7.1912, annexe à la lettre n° 84, R. de Billy au Quai d'Orsay.

(29) A.E.P, N.S., I, 1904.1916, Rabat 24.4.1913 projet d'emprunt dont 10 000 000 de francs seraient consacrés à l'indemnisation des victimes des pillages commis notamment à Fès et Meknès en 1912.

(30) A.M.G., C, 24, Fès 22.41912.

C. Les débuts d'une strafication sociale poussée

Les chances d'ascension rapide, au profit d'une minorité, inhérentes au régime de la protection, ont accentué le déséquilibre entre les diverses composantes de la société marocaine.

1. Désarticulation et différenciation

a) Le groupe des nantis

Le XIXe siècle a été marqué par l'essor des négociants en général et de l'élément protégé en particulier. L'ascension de ce dernier a été impressionnante parce que très rapide ; toutefois cet élément ne fut pas le seul à s'affirmer. Les autres négociants participaient également au mouvement général du commerce et tout en consolidant leur assise économique, ils se sont progressivement emparés d'importants leviers de commande politiques et administratifs au grand émoi des Oulémas : « le règne de Moulay Hassan fut une période de prospérité et de baraka. Un seul point noir : l'entrée au Makhzen de négociants qui accaparent les charges, délient et lient, gèrent mal le pays...(d'où) l'ingérence des étrangers dans nos affaires et l'accroissement du nombre des protégés » (31), (Lettre de fouqahas protestant contre l'entrée de négociants dans le Makhzen). L'élément protégé avait donc des alliés « objectifs » au sein même de l'Etat. D'ailleurs, la cloison était loin d'être parfaitement étanche entre les deux catégories de négociants tant à cause de l'interpénétration de leur relations d'affaires que, souvent aussi, des liens de parenté qui les unissaient. L'accession, très fréquente, des non-protégés, simples particuliers ou fonctionnaires du Makhzen (ce fut là une source de tension permanente entre le sultan et les Représentants des Puissances) au statut de protégés rendait leurs interêts encore plus solidaires.

Les négociants furent aussi,avec les notables de la campagne (protégés officiels ou officieux), notamment ceux qui avaient passé sans encombre le dangereux test de « l'association agricole », les principaux bénéficiaires des progrès de la melkisation dans le monde rural.

(31) Bounjandar, Al Ightibat bi tarajim à'lam ribat, manuscrit B.G. Rabat.

La nouvelle bourgeoisie urbaine adopta les modes de faire-valoir et les techniques culturales en usage dans le bled ; et dans sa quête du prestige que procurait traditionnellement au Maroc la possession de la terre, elle imita les notables ruraux en tous points et reprit même à son compte la dénomination d'« azib » (32) (dont il faut retenir la résonance religieuse) par laquelle elle se plut à désigner pompeusement ses exploitations agricoles quelle que fût leur dimension.

b) La masse des déshérités

La situation des non-protégés, en régle générale les petits fellahs et les petits artisans, était des plus difficiles. Sa précarité ne fit que s'accentuer, tout au long du XIXe siècle, sous la conjonction d'une double pression :

– Pression de la protection dont les coups de boutoir ébranlaient les structures économiques traditionnelles : l'importation et la commercialisation par les protégés de grosses quantités de cotonnades, vendues à des prix imbattables, ruinèrent l'artisanat textile dans les principaux centres urbains ; ce secteur était également asphyxié par la hausse du cours de la laine due aux gros achats effectués, au profit des maisons étrangères, par « une armée de rabatteurs, musulmans et israélites » (32 bis).

– Dans les campagnes, le trait dominant était l'évolution marquée vers la melkisation dont les victimes, parmi lesquelles figurait un nombre respectable d'ex-associés agricoles ruinés par leur partenaire étranger, commençaient à s'entasser dans des noualas à la périphérie des villes (33).

– Pression du Makhzen qui, aux abois sur le plan financier (indemnisation des Europpéens et des protégés, expéditions contre les tribus révoltées, financement de réformes, chute des revenus douaniers...), cherchait à faire accepter, par la force des armes, l'intensification du prélèvement fiscal aux dépens de la masse la plus démunie de ses sujets surtout après l'échec des initiatives prises en 1863 (élaboration du statut d'associé agricole et limitation du nombre de

(32) G. Lazarev op. cit.

(32bis) K.L. Brown, the social History of a moroccan town : Salé 1830-1930, Los Angeles, 1969, étude extrêmement fouillée de la déterioration des conditions de vie et de travail des artisans de Salé au XIXe siècle.

(33) A.M.G, série D, Casablanca 13.12.1908.

censaux ruraux), 1880 (convention de Madrid mettant théoriquement fin à l'octroi anarchique de cartes de protection et de naturalisation), 1881 (mise au point d'un Réglement fondé sur le principe de la généralisation de l'impôt agricole et des droits de portes, le fameux Maks), 1884 (Tertib Hassani fondé lui aussi sur le principe de la généralisation et de l'égalité), et 1902 (Tertib institué par Moulay Abdel Aziz et violemment combattu par toutes les catégories privilégiées) ; toutes ces initiatives visaient l'instauration de la justice fiscale et par conséquent l'élimination de l'une des principales causes d'agitation et de révolte des populations.

c) « L'anarchie marocaine »

Pris entre deux feux, les non-protégés, spécialement dans les zones touchées de plein fouet par la pénétration européenne, n'eurent d'autre alternative, pour assurer leur survie, que la violence : pillage de propriétés appartenant à des protégés (simple melk ou, malgré les tabous religieux, azibs de chorfas) (34), assassinats de créanciers trop pressés de recouvrer des dettes « monstrueusement augmentées », incendies de casbahs de caïds complaisants (ou complices) vis à vis des « excès » des protégés ; de nombreuses « jacqueries » émaillent ainsi l'histoire rurale du Rharb, de la Chaouïa et des Abda, en particulier, et constituent autant de signes de refus du nouvel ordre économique et social en voie d'élaboration

2. L'éclatement de la communauté juive reflète en miniature l'ébranlement subi par la société marocaine dans son ensemble :

–Opacification de la solidarité religieuse :

Les historiens qui se sont penchés sur les retombées de la protection ont souligné son rôle dans « l'émancipation et l'enrichissement » des juifs marocains. Ce schéma ne concorde pas tout à fait avec la réalité historique dans la mesure où seule une minorité de riches négociants et banquiers a réellement bénéficié de la protection pour s'enrichir encore davantage. La plèbe des mellahs au contraire, misérable et inculte, sans grand interêt (sinon à des fins de propagande anti-Makhzen) pour les représentants étrangers, a non seule-

(34) A.M.G., C., 8, Novembre 1894, rapport mensuel du chef de la mission militaire française, le Commandant Schlumberger : « dans le Gharb des propriétés de protégés et de gens du Chérif d'Ouezzane ont été pillées ».

ment été tenue à l'écart de la protection mais en a été la victime ne serait-ce que parce que les Musulmans ruinés par les pratiques usuraires des juifs protégés (théoriquement intouchables) tournaient leurs ressentiments contre la masse de leurs coreligionnaires. Sous l'effet dissolvant de la pression étrangère, la solidarité religieuse s'est peu à peu estompée et lorsque les détenteurs de cartes de protection ou de naturalisation l'invoquaient, c'était en général pour amener leurs protecteurs européens ou américains à mieux défendre leurs propres intérêts et non ceux de toute la communauté ; « parmi les Juifs, le pharisianisme est plus florissant que jamais» observait non sans raison en 1867 le vice-consul de France à Rabat.

Aggravation de l'exploitation :

L'intérêt général était donc mis en avant pour mieux assurer les intétêts particuliers. Ainsi en 1865, A. Crocos « un des plus riches propriétaires juifs » d'Essaouira, président du Comité de Bienfaisance Israélite et l'un des plus puissants négociants et banquiers de la place, après avoir obtenu, sous le prétexte d'améliorations des conditions de logement de ses coréligionnaires, que des aménagements soient introduits dans le Mellah aux frais du Makhzen, fut le premier à imposer une très forte hausse des loyers de ses immeubles. Il ne fut pas le seul car, dit le consul de France, « d'autres propriétaires, désireux de tirer parti des utiles modifications apportées à leurs maisons, s'étaient concertés afin d'augnemter le prix des loyers perçus sur la classe ouvrière, loyers dont le taux n'était que trop élevé déjà pour les indigents qui, par un labeur incessant, pourvoient à grand peine à leur misérable existence. » (35).

Victime des augmentations de loyers et de la spéculation immobilière, la « classe ouvrière » israélite (cordonniers, porteurs, tanneurs, domestiques, charbonniers, menuisiers...) n'échappait pas elle non plus, en dépit des interdits religieux, aux pratiques usuraires et, parmi les tristes colonnes de prisonniers chargés de fers, en route pour les geôles de Meknès, de Fès, de Marrakech ou de Tanger, figuraient de nombreux juifs, hommes et femmes (36).

Les représentants étrangers les plus clairvoyants se rendaient parfaitement compte de l'intensité des contradictions qui opposaient les juifs protégés aux autres. En outre les « excès » des premiers à l'égard des musulmans (en affaires

(35) A.E.P., C.C., Mogador (Essaouira), 4, 21.11.1865.
(36) F.O., 99, 211 et 256, Tanger 16.3.1880 et 30.7.1884.

avec eux ou non) entretenaient un climat de tension permanente dont faisait épisodiquement les frais les seconds ([36 bis]).

S'efforçant de convaincre certains groupes de pression, et notamment les dirigeants de l'Anglo-Jewish Association, du bienfait général qui pourrait résulter de l'éventuelle suppression du régime de la protection, Lord Salisbury leur faisait observer que cette mesure « affecterait une minorité de négociants juifs mais renforcerait énormément l'action du Ministre britannique à Tanger en faveur de toute la Communauté Juive du Maroc » ([37]). Le projet avorta car les inconditionnels de la protection le sabotèrent.

– Heurts inter - communautaires

Conscients d'être un groupe à part, les juifs protégés renforçaient leur solidarité en défendant ensemble leurs privilèges et en tissant entre eux des liens de parenté. Un document signale que « les protégés ne donnaient leur fille à un prétendant que si celui-ci était déjà immatriculé dans une Légation quelconque » ([38]).

Pour sa part la majorité non-protégée prenait de plus en plus conscience de la spécificité de ses intérêts ; quoi de plus significatif que sa volonté de se différencier physiquement de ses « frères protégés » en essayant de se faire construire par le Makhzen un quartier d'habitation spécial ([39]) distinct des leurs ? En outre, quel sens attribuer à ces rixes ([40]) (entre juifs) qui ensanglantèrent les mellahs à la fin du XIXe siècle, sinon la manifestation brutale de l'éclatement de la communauté israélite ?

([36bis]) Bibliothèque Royale-Rabat (B.R.), registre n° 360, 19 Rabi II 1802/5 Février 1885, protestations d'un gouverneur contre l'agitation créée par des protégés israélistes et les menaces qu'elle fait peser sur leurs coreligionnaires.

(37) F.O., 99, 260, 25 4.1888.

(38) A.E.P., C.P., 48, Tanger 19.6.1885.

(39) Ibid, 26.3.1885.

(40) Bibliothèque Générale Rabat (B.G.), Fonds Bargach, Non classé 10 Hijja 1297/9 Novembre 1880, Moulay Hassan à son Naïb (délégué) à Tanger.

III. PREMIERES DISSENSIONS ENTRE PROTEGES ET PROTECTEURS

La protection diplomatique et consulaire, cheval de bataille de l'impérialisme au Maroc, a introduit une nouvelle dynamique dans la vie du pays es et aggravé les contradictions sociales. Le rapport des forces devint trop inégal entre les différents groupes en compétition ou en conflit que ce fût au sein du groupe protégé lui-même, ou entre ce dernier et les non-protégés ; un déséquilibre encore plus flagrant se situait au niveau de la compétition qui apparut entre protégés et protecteurs.

1. La métamorphose des censaux en dangereux concurrents ?

En effet, et ce fut là une autre dimension de la protection, au fur et à mesure que s'affirmait l'essor des négociants marocains, les Légations se rendirent compte que la protection ne présentait pas que des avantages et que ses bénéficiaires ne la considéraient pas comme une fin en soi mais comme un simple moyen de promotion économique et sociale (à preuve la facilité avec laquelle ils troquaient la protection des Puissances jugées trop molles dans la défense de leur interêts contre celle de protecteurs plus énergiques et plus prompts à faire appel à des croiseurs de guerre pour soutenir telle ou telle réclamation). D'ailleurs, ces marocains que « seul le sordide intérêt a poussé à rompre leur allégeance naturelle », « nuisaient, par leurs excès, au bon renom de l'Europe » et surtout : « le recours à ces intermédiaires fait peser sur (les négociants européens) de lourdes charges au profit exclusif de ces mêmes protégés auxquels les avantages qu'ils tiennent de cette espèce de privilège, fourniront peu à peu, si on ne se hâte d'y porter remède, les moyens d'écraser le commerce (européen) réduit à ne vivre pour ainsi dire que par eux » (41). La multiplication du nombre de protégés aux 2e et 3e degrés (agents des protégés) et donc la fin du monopole des européens dans l'octroi de la protection, ne reflétait pas seulement l'intensité du trafic des patentes, mais aussi l'élargissement du cercle d'activités des négociants autochtones. Cette expansion n'était pas pour plaire aux Européens qui, se prenant déjà au collet les uns les autres, n'avaient nul besoin de concurrents inopportuns.

(41) A.E.P., C.C., Rabat, I, 1846-1872. « Mémoire sur le Maroc » A. Maffray ; cf aussi FO., 99, 257, Note d'A. Fergusson sur « les inconvénients du maintien de la protection accordée à des sujets maures-Juillet 1887 ».

2. Vers l'abolition de la protection ?

Dès lors, il devient aisé de comprendre (surtout si l'on a présentes à l'esprit des considérations diplomatiques et stratégiques plus globales ([42]) que les chancelleries se soient mises, sans trop de réticences, à envisager la possibilité d'abolir la protection, ou du moins d'y introduire de profonds changements alors qu'auparavant (antérieurement à 1884) elles interprétaient le principe même d'une telle éventualité comme portant gravement atteinte aux traités et au droit international.

Les réserves les plus vives furent donc émises quant à la pertinence du maintien de la protection « comme instrument de civilisation ». Les travers de l'institution, toujours minimisés officiellement, prirent soudainement des proportions alarmantes. Les correspondances diplomatiques insistaient sur les dangers d'affrontement entre les Puissances inhérents à l'inégale extension du nombre des protégés respectifs, à leurs « abus » et au risque que la succession du Makhzen, sous l'effet corrosif de la protection, ne vint à être ouverte plus tôt que prévu ([42 bis]).

Le changement de ton était également perceptible dans la presse tangéroise ([43]). Les articles compatissant avec les « pauvres Maures » victimes de la « canaille protégée » devinrent plus fréquents. D'autres, plus sensationnels, publiaient des reportages fracassants sur la place prépondérante de gros protégés dans la traite des esclaves et les bénéfices énormes qu'ils en retiraient - ([43bis]).

En somme, et ces revirements le prouvent, les Puissances auraient voulu que, transcendant ses contradiction internes, la protection fût parfaitement neutre et qu'elle se limitât à servir de cheval de Troie, san plus.

(42) A.E.P., C.P., 50 à 56 correspondances datées des 12 Février 1886, 20 Août 1887 et 25 Mai 1888.

(42bis) F.O., 99, 292, 28 Octobre 1887, « Protection of Moorish subjects by foreign governments and neutralization of His Sherifian Majesty's dominions ».

(43) The Times of Morocco, n° du 15.1.1886, article intitulé : « British representatives in Morocco » ; cf. aussi : New York Tribune, n° du 5.5.1888 : « The American Moors » ;

(43bis) A.E.P., C.P., 64, 18 Mai 1892, protestations de la société Britannique de Protection des Aborigènes contre « la protection (consulaire) qui assure l'impunité aux trafiquants d'esclaves » ; voir aussi : F.O., 881, 8988, Fès 19 Septembre 1906, correspondance n° 44, le vice-consul Mac Leod à sa légation.

Toutefois, les bénéficiaires du système des immunités diplomatiques et consulaires, notamment l'élite mercanti, n'étaient nullement disposés à se laisser brader contre des avantages commerciaux et judiciaires (projet de révision de la Convention de Madrid défendu par la Grande-Bretagne entre 1884 et 1888) ou à se laisser immoler sur l'autel de l'Entente Cordiale. Les violentes protestations contre les accords franco-anglais d'Avril 1904 ne furent qu'une des premières réactions contre l'évolution qui tendait à frapper de caducité la protection (44) : celle-ci ayant ouvert le pays et donc rempli sa mission historique n'avait plus de raison d'être. Quelques années plus tard, les réactions des protégés prirent une autre forme : en 1907-1908 après le débarquement des troupes françaises dans la Chaouïa, le général d'Amade notait que : « dans plusieurs cas les protégés se sont prévalus de leur privilège pour se soustraire aux mesures d'ordre public, parfois pour nous combattre, souvent pour répandre sur nous des bruits mensongers » (45).

La résistance à la France ne fit que s'amplifier par la suite. Au lendemain de la signature du traité du 30 Mars 1912 F.Régnault confirmait, en effet, que : « les protégés constituent la classe la plus riche et la plus hostile à la France ». Cette résistance se traduisit par toute une série de prises de position et d'actions, notamment : (46)

- de vives critiques contre la signature du traité du Protectorat,

- des protestations contre la mise en place de tribunaux militaires et l'institution d'indemnités de guerre,

- l'intervention auprès des consuls et des chefs de missions diplomatiques autres que français pour exiger le respect des anciennes immunités judiciaires et fiscales.

- l'exploitation de l'absence de restrictions au régime capitulaire et aux protections en zone espagnole,

(44) M. Aflalo, The truth about Morocco, Londres 1904.

(45) A.M.G., Série D, 12, Casablanca 21.7.1908, le général d'Amade au Ministre de la Guerre.

(46) Pour simplifier, les services de renseignements mettaient toute réaction anti-française sur le compte des « Menées allemandes au Maroc ».

- la fourniture d'armes et de munitions aux chefs de la résistance dans la campagne,

- la participation directe à la lutte armée contre les troupes françaises (47).

Il convient de noter cependant que de nombreux protégés, dans les villes en particulier, adoptèrent la parti de l'attentisme ou même de la collaboration (48). Le chef des services des renseignements français, le capitaine Simon, devait écrire à leur sujet : « la population de Fès comprend une fraction qui nous est favorable composée en général des négociants les plus riches pour la plupart censaux ou fictifs des firmes européennes, anglaises généralement ; ceux-là comptent sur l'ordre que nous ferons régner dans le pays pour pouvoir enfin faire tranquillement leurs affaires et jouir en paix de leurs biens » (49).

La « Pacification » se fit toutefois au bénéfice quasi-exclusif des colons et des grosses sociétés commerciales, minières et industrielles françaises. Leur mainmise directe sur les ressources naturelles du pays, notamment dans le secteur de l'agriculture, et la marginalisation progressive de leurs anciens intermèdiaires autochtones de plus en plus écartés des circuits de distribution et soumis à une fiscalité de plus en plus lourde, eurent un poids déterminant dans le mouvement national au cours des années 30 (50).

(47) A.M.G., Série E, 11, Rabat 16.3.1916, rapport du Commandant du Front Nord (Ouezzane) au Résident-Général Lyautey.

(48) A.M.G., C., 24, Casablanca 25.4.1912.

(49) Ibid.

(50) Précieuses indications à ce sujet dans les archives du Protectorat de la période 1930-1939, en particulier : le Bulletin Quotidien d'Informations Politiques, le Bulletin Quotidien de la Presse Marocaine, et le Bulletin de renseignements des Questions Musulmanes.

CONCLUSION

La protection diplomatique et consulaire a donc provoqué de profondes mutations dans les structures du Maroc. Cette institution, pierre angulaire de l'intégration, quoiqu'imparfaite, du Maroc dans le marché mondial, fut aussi la pierre d'achopement sur laquelle s'échouèrent tous les projets de réformes que le Makhzen envisagea d'entreprendre pour échapper à la mainmise impérialiste. Le naufrage de l'Etat qui en découla fut le prix, fort élevé, de l'émergence d'une bougeoisie autochtone avec des caractéristiques « compradores » très marquées.

Sabotées par les protégés parce qu'incompatibles avec leur intérêts immédiats, les réformes ne furent pas davantage soutenues par la masse des non-protégés qui n'en percevaient que l'inconvénient fiscal. Ceux-ci pouvaient difficilement les percevoir autrement car la seule réforme qui enregistra quelque succès, la réorganisation de l'armée, fut déviée de son objectif initial et la nouvelle force militaire (qualifiée de « polizeisoldaten » par un journaliste de Leipzig en tournée au Maroc) servit davantage à réprimer les non-protégés pour satisfaire les réclamations des étrangers et des protégés qu'à garantir l'indépendance du pays. Le Makhzen épuisa ainsi ses dernières énergies à défendre les intérêts de ceux-là mêmes qui l'avaient sabordé.

Au niveau des mutations économiques et sociales, le fait essentiel demeure qu'elles n'auraient pu se produire (de la manière dont elles se sont effectivement produites) en l'absence totale de potentialités proprement internes de transformation et d'adaptation au monde moderne, potentialités qui furent autant de structures d'accueil que le système des protections, véritable tête de pont de l'impérialisme, a largement contribué à impulser et valoriser.

Cependant, en même temps qu'elle concourait à doter le pays d'un embryon de bourgeoisie, la protection représenta dans les campagnes un atout supplémentaire dont se saisirent les forces conservatrices pour consolider leurs positions. Elle préfigura donc, et de manière au moins aussi négative, la politique du Protectorat français dans ce domaine.

Mohammed KENBIB

EXPLORATION ET PENETRATION : UN SIECLE D'« ITINERAIRES » DANS LE COULOIR DE FES-TAZA (1805-1911) *

« Toute pénétration au Maroc, quelque soit sa direction, obligera à lutter contre des populations belliqueuses et insoumises. Le problème à résoudre revient donc à rechercher la route la plus directe, présentant le moins de difficultés...

Un corps expéditionnaire [pourrait suivre] l'itinéraire principal (...) suivant : Oujda (...) Taza, vallée de l'Inaouène et Fès...

(...) La vallée de l'Oued Inaouène [à] la fertilité relative, assurerait des ressources suffisantes aux besoins d'une colonne » (1).

Ainsi s'exprime le texte d'un « projet d'opération contre le Maroc » réalisé par le 2e Bureau, le 30 Décembre 1892, à un moment où la France, installée en Algérie depuis 62 ans précise ses convoitises sur les régions marocaines orientales, avant d'étendre ses appétits à la quasi-totalité du territoire marocain à partir du début du XXe siècle. Les indications contenues dans ce « projet » sont l'aboutissement de plus de deux siècles d'approches exploratoires.

Durant cet intervalle, deux mouvements parallèles peuvent être relevés :

1° L'exploration se précise comme arme de pénétration : les textes des explorateurs font moins d'exotisme et plus de descriptions rigoureuses susceptibles de servir toute action éventuelle de pénétration ;

2° Parallèlement, les populations locales passent, dans leur attitude à l'égard des explorateurs, d'une sorte de neutralité à une hostilité franche.

* Je remercie A. KADDOURI, A. TOUFIQ et A. SEBTI pour leur lecture, amicalement critique, de la première version de ce texte. Je remercie également M. G. AYACHE pour la lecture correctrice qu'il en a faite. Les opinions exprimées par le texte, demeurent cependant, entièrement miennes.

(1) « Projet d'opération contre le Maroc», 2e Bureau, 30 Décembre 1892, Archives du Ministère de la Guerre (A.M.G.), Vincennes, Maroc, C. 19.

Quelques cas des aventures vécues par les explorateurs du couloir de Fès-Taza (2) peuvent éclairer ce double mouvement.

– Au printemps 1666, le français Roland FREJUS, fait le voyage d'Alhucemas (côte rifaine) à Taza, souvent précédé par la nouvelle de son arrivée. Les yeux des populations par lesquelles il passe, ne le suivent guère plus qu'avec un peu d'interrogation étonnée sur ces nasrāni-s, qui viennent de si loin, pour rendre hommage à un émir, récemment promu chef politique. Arrivé à Taza, il est reçu triomphalement, tant la liesse populaire qu'il décrit dans les rues de la ville est grande (3).

– Durant le printemps 1841, le colonel britanique SCOTT, traverse les régions marocaines orientales, sur son chemin vers la résidence de la « Smala » de l'Emir Abdelkader, en Algérie. Il bénéficie d'un préjugé favorable, étant souvent considéré sur la voie du jihad. Pourtant, que de fois, n'est-il pas la cible d'invectives impitoyables telles « kelb » ou « roumi ibn al kelb », si bien qu'il finit par en prendre sagement son parti : c'est là, sans doute, une façon courante de s'interpeler entre indigènes (4).

– Vers la fin du siècle, plusieurs explorateurs, de passage dans la région de Taza, rapportent unanimement que les habitants tueraient bien les « roumis » s'ils s'en emparaient sur leur territoire (5).

– En 1912, aboutissement d'un processus : une caravane d'un « sharif », Si Mohamed at Tijānī, descendant du cheikh de Fès (6), se fait attaquer et barrer le chemin de Taza, parceque soupçonnée d'être un cheval de Troie pour des soldats français, qui auraient voulu ainsi gagner Taza, dans le but prémédité de désarticuler la résistance des tribus environnantes, par les armes et par l'argent (7).

(2) Le couloir de Fès-Taza fait partie de la grande voie Ouest-Est, reliant Fès à Oujda et au delà, à l'Algérie. Taza en est une étape-clef, car elle commande le « détroit » entre le Moyen Atlas et le Rif.

(3) FREJUS, Roland, « Relation de R. Fréjus » in H. DE CASTRIES « Les sources Inédites de l'histoire du Maroc », série FRANCE, Dynastie Filalienne, E. LE ROUX, Paris, 1922, t. 1, pp. 121-188. Extraits dans le Bulletin du Comité de l'Afrique Française (B.C.A.F.), 1913, n° 11, pp. 396-398.

(4) Colonel SCOTT (1842), p. 241, 244. Pour les renseignements bibliographiques complets, voir la bibliographie en fin de texte.

(5) DE CHAVAGNAC (1879/1913), p. 437 ; DE FOUCAULD (1883/1888) pp. XV-XVII ; DELBREL (1899/1900), pp. 174-75 ; DE SEGONZAC : (1899-1901/1903), p. 74. La première date est celle du voyage, la seconde celle de la publication.

(6) Cf. l'étude que lui consacre J. BERQUE : « Le confrérisme et les lumières » dans « L'intérieur du Maghreb », Gallimard, 1978, pp. 240-282.

(7) BEN MAHMOUD, Khodja (1914), p. 196.

Que s'est-il donc passé pour que les habitants qui, il y a encore deux siècles, regardaient avec une bienveillante indifférence, passer les chrétiens (« étrangers »), soient devenus si farouchement « xénophobes », que leur région, baptisée « tâche de Taza », oppose au début de ce siècle l'une des résistances les plus dures à surmonter pour la conquête coloniale française ?

La réponse n'est sans doute pas à chercher en dehors du chapelet de dates traumatisantes : 1830 : occupation d'Alger ; 1844 : débandade d'Isly ; 1859-60 : défaite de Tétuan ; 1907 : occupation d'Oujda puis de Casablanca ; 1911-12 : occupation de Fès enfin.

Les « Itinéraires » ou relations de voyage, qui font souvent suite aux chevauchées des explorateurs dans le couloir de Fès-Taza, se préoccupent rarement de ces dates traumatisantes, sinon pour mieux donner corps à l'image pré-coloniale qu'ils veulent tracer de la région et du Maroc en général : Etat faible, tribus turbulentes, vivant dans l'impunité, dangeureusement « xénophobes » etc. ...L'explorateur qui raconte son aventure, laisse entendre qu'il est le seul à avoir osé traverser une région aussi sauvage (8). N'est-on pas induit en erreur, lorsqu'on croit sur parole, au départ d'une recherche, des voyageurs qui font autorité en la matière, tels que De Foucauld ou De Ségonzac, qui affirment qu'ils traversent une région tellement sauvage qu'elle demeure encore « un rempart d'épouvante » devant l'explorateur (9) ? N'est ce pas un paradoxe, la voie de Fès-Oujda étant le grand axe traditionnel ouest-est ? Nous retrouvons les dates traumatisantes (Alger, Isly...) qui ont pour ainsi dire barré la perspective horizontale (10). Les axes méridiens s'en sont trouvés plus fréquentés, et d'abord par les étrangers (donc mieux connus pour eux).

(8) DELBREL (1900), p. 167.

(9) DEFOUCAULD (1888), pp. 25-26 ; DE SEGONZAC (1903), p. 234.

(10) Les répercussions de la conquête de l'Algérie, d'Isly et des mouvements de l'Emir Abdelkader sont pour beaucoup dans l'attitude hostile des habitants des régions « à l'est de Fès » à l'égard des « roumis », terme qui a pu transiter dans ces régions par l'Algérie. On peut ainssi comprendre la participation enthousiate des Hyaïna dans la guerre de Tétuan. Ce sont eux par exemple qui donnent le coup d'arrêt à l'avance espagnole à l'Ouest de Tétuan : « Animés d'un grand courroux, les Arabes Hyaïna arrivent et réconfortent les cœurs. Les hommes s'en sentent renforcés et s'avancent vers l'ennemi, à Bu Sfiha, où ils lui infligent une défaite cuisante... », Ahmad Ibn Khalid An Naciri, « Al Istiqsa' », Casablanca, Dar alKitab, 1956, t. IX, pp. 98-99. Cf. aussi Mohamed Daud, « Tarikh Tituan », Rabat (s.d), t. IV, pp. 251-252.

Mais à la recherche, il s'avère que les « itinérants » à travers ces régions, même s'ils sont moins nombreux qu'en d'autres (Gharb, Haouz), existent tout de même en nombre appréciable et peuvent de ce fait justifier une tentative de réflexion à leur propos ([11]).

Quels sont les buts, les conditions d'élaboration et d'éxécution des expéditions exploiratoires ? Quelle image du pays offrent les récits d'itinéraires ? Quel intérêt la recherche monographique peut elle y trouver ? Les lignes qui suivent tentent d'apporter quelques éléments de réponse.

- **Expéditions exploratoires.**

Le tableau qui suit donne la liste des explorateurs du couloir Fès-Taza, en l'état actuel de nos connaissances. Il résume aussi certaines caractéristiques de leurs entreprises : évolution du nombre et changement des nationalités des explorateurs ; moyens et artifices utilisés par eux pour réaliser leurs desseins ; couvertures et complicités dont ils ont bénéficié.

(11) Pour une bibliographie de l'exloration du Maroc, cf. J.-L. Miege « Le Maroc et l'Europe », Puf, 1961, t. 1, pp. 53-177. Voir aussi les remarques critiques de A. Laroui (1977), pp. 27-29.

Date du voyage	Nom de l'explorateur	Nationalité	Déguisement	Couverture Protection	Guide
Avril 1666	Roland FRÉJUS	Français	–	Emir Rachid	–
Mai 1805	Domingo BADIA Y LEBLICH	Espagnol (travaille pour la France)	Ali BEY EL ABBASSI, Oriental	Makhzen du Sultan Sulaymān	–
Mars 1841	Colonel SCOTT	Anglais	–	Haj Taleb Ben JELLOUN	Mr. M. (?)
(?) 1862	Gerhard ROHLFS	Allemand (travaille pour l'Espagne)	Mustapha NEMSAOUI ou Saheb Sidi, marocain	Haj Abdeslam d'Wazzān	Muqaddam de la tariqa
Déc. 1879	Capitaine COLVILE et sa femme	Anglais	Marocain, soldat femme du harem Sultanien	Drummoud Hay, Makhzen	–
Fév. 1881	Comte M. DE CHAVAGNAC	Français	Sans	Haj Abdeslam	–
Juil.-Août 1883	Comte Ch. DE FOUCAULD	Français	Marocain juif	Haj Abdeslam - Sidi Rami, moqaddam de la zawia de My Driss	Esclave de Sidi Rami
Juil. 1891	DE LA MARTINIÈRE	Français	–	Haj Abdeslam Sidi Ahmidou (wazzāni)	–
Avril 1894	(?)	Algérien (?)	Si Mohamed EL MERAKCHI	My al Arbi d'Wazzān	Un sharif wazzāni
Janv. 1899	Gabriel DELBREL (12)	Français	Marocain musul.	Cheikh Sa^{c}id (O^{d} al Hāj)	
Mars-août 1901	Marquis DE SEGONZAC	Français	Tripolitain	Si Mohamed Sharif (?)	

Ce tableau appelle quelques remarques :

(12) Le cas DELBREL mérite une attention particulière. Non seulement pour ses nombreux voyages dans la régions (1891-1893 puis 1899 surtout). Mais aussi parce qu'il représente le cas-limite de l'explorateur, mystérieusement mué, pour les besoins de la pénétration française, puis espagnole, en homme politique, intervenant directement dans les affaires de la région explorée, depuis qu'il est intimement mêlé au mouvement de Bou Hmara (1902-1909).

1. Le moment choisi pour le voyage.

Sur les dix voyages qui couvrent le XIXe siècle, cinq se sont déroulés en février/mai, deux en décembre/janvier, deux en juillet/août. En somme, sept voyages ont été réalisés en saison pluvieuse ([13]), et deux seulement en saison sèche (la date précise du voyage de ROHLFS, n'ayant pu être déterminée). Est-ce là une coïncidence due au hasard du passage de l'explorateur par la région ? Ce serait une explication trop facile, paradoxale même, car, il n'en est pas un, parmi les explorateurs, qui n'ait insisté sur les difficultés multiples que le voyageur rencontre dans la traversée de ces régions marneuses, transformées en cloaques, durant la période des pluies. Sont-ce alors ces propres difficultés d'ordre naturel, et qu'on peut, somme toute, surmonter à force de persévérance, qui sont préférées aux difficultés d'ordre politique, autrement plus ardues à aplanir ? C'est ce que suggérerait une remarque de Ségonzac ([14]) qui s'étonne de l'absence des coupeurs de route de Hajra al Kahla (en pays Tsoul), lieu pourtant réputé être l'un de leurs repaires favoris ([15]). Seule explication de cette absence : l'abondance des pluies. Il serait sans doute présomptueux de vouloir expliquer le choix du moment fait par les autres voyageurs de la même façon. Il reste que la constance du choix de la saison pluvieuse est pour le moins troublante. Ne veulent-ils pas, avant tout, explorer le pays sans trop se heurter aux habitans ? Il faut donc rechercher le moment le plus propice. Et l'hiver, ne l'est-il pas assez, la plupart des explorateurs relevant avec une satisfaction à peine camouflée, qu'ils ont rencontré peu de monde sur leur chemin ?

2. Nombre, nationalité des explorateurs.

La liste des explorateurs, leur succession dans le temps, font découvrir un autre aspect de la pénétration européenne au Maroc au XIXe siècle. Jusqu'en 1880, le rythme des explorations est d'une fois tous les vingt à trente ans. A partir de cette date on note une fréquence d'une exploration tous les deux à huit ans. Parallèlement à cette multiplication du nombre, on peut signaler l'évolution au niveau de la nationalité des explorateurs. Avant 1880, on relève

(13) Ce qui, pour cette région au moins, ne va pas dans le sens des observations d'Abdallah LARAOUI (1977), p. 35.

(14) DE SEGONZAC (1903), p. 24.

(15) Cf. ce qu'en dit par exemple DE CHAVAGNAC (1913), pp. 437-38.

un mélange de nationalités, mettant en scène les trois puissances principalement interessées par le sort du Maroc : Angleterre, France, Espagne. Après, le monopole français de l'exploration est absolu. C'est que le parti colonial français a désormais hâte de remplir « les blancs » (16) de la carte du Maroc, spécialement, dans cette région qui doit être le point de départ de toute annexion de l'ensemble du pays : « L'explorateur... avant tout, aspire à servir son pays, et dans ses rêves de nomade, il voit l'ombre de son drapeau s'étendre partout où il est passé » (17).

En outre les millieux dit « algériens », section la plus virulente du parti colonial, ne cessent pas de répéter à longueur de rapports et de missions que « tout progrès international sur la côte atlantique devra avoir pour corollaire un progrès national et algérien sur la voie de Taza » (18).

3. Déguisements.

Le problème du déguisement est un préalable pour tout explorateur qui veut traverser ces régions à la fois tant convoitées et craintes. L'on est loin de ces images d'Epinal de ces explorateurs « africains », perçant des voies dans l'inconnu, en affichant leur costume et leur nationalité d'origine comme un défi. Sur les dix explorateurs, un seul, (CHAVAGNAC), affirme avoir voyagé sans déguisement, grâce à la protection du Sharif d'Wazzān (19).

Les autres doivent se cacher sous le costume marocain, musulman ou juif, ou sous un costume oriental, à moins de se prèsenter comme étant en ambassade officielle (20). Mais, ces déguisements divers, sont-ils efficaces ? Les populations traversées sont-elles si dupes ? Les récits des explorateurs eux-mêmes, nous permettent de répondre par la négative, bien qu'ils fassent montre, pres-

(16) DELBREL (1900), p. 171. Dans un « rapport à Monsieur le Gouverneur Général d'Algérie », E. DOUTTE notera en 1900 encore : « La partie orientale de l'Empire Chérifien est très peu connue ; On n'a pas dessus des renseignements précis ; elle se compose de tribus insoumises, et la route de la frontière oranaise est peu suivie » et plus loin « On voit directement Fès par la trouée de Taza qui apparaît comme une voie triomphale, menant tout droit à la capitale des Chérifs ». DOUTTE, Edmond « Des moyens de développer l'influence française au Maroc », Paris, 1900, pp. 17-18.

(17) DE SEGONZAC (1903), p. XI.

(18) A. BERNARD (1904), p. 122, souligné par l'auteur.

(19) CHAVAGNAC (1913), p. 439.

(20) Le Colonel SCOTT est ainsi pris pour un ambassadeur de l'Emir Abdelkader auprès du Sultan, p. 16.

que sans exception, au départ de leurs aventures, d'une certaine délectation à voyager ainsi déguisés, comme dans un bal masqué, mais où il n'y a aucun risque d'être découvert.

Le fait est que nombre d'entre eux sont, sinon mis à découvert, du moins fortement soupçonnés. Pourquoi ne s'attaque-t-on pas à eux alors ? Bénéfice du doute, lorsqu'on voit Delbrel faire correctement ses ablutions et sa prière (21) ? Ou est-ce là simplement un fait supplémentaire qui infirme l'image des habitants de ces régions comme « peuplades à redouter » (22) qui tuent pour le plaisir, colportée de récit en récit ? De Foucauld, comme De Ségonzac, n'affirment-ils pas qu'on ne s'attaque au « roumi » qu'en tant qu'« espion », « chercheur d'or » (23) ou « conquérant » (24) ? On peut donc admettre, que tant que l'explorateur n'est pas pris sur le fait à utiliser ses instruments de mesure ou autres, et malgré l'exagération, souvent interessée, du danger encouru par eux, les explorateurs n'ont jamais en fait, affronté de menace réellement sérieuse. La violence des populations à l'encontre des étrangers est en réalité sélective. D'autant plus que les explorateurs prennent toujours la précaution de se faire accompagner par des hommes qui inspirent confiance aux tribus à traverser.

4. Protection.

C'est là un autre problème à régler préalablement à tout départ. La solution trouvée est rarement définitive, car l'explorateur doit à chaque fois recourir à la bonne protection. L'on est frappé par la présence quasi-continue des mêmes instances comme couvertures des entreprises exploratrices : chorfa, dont les wazzani-s, (et surtout le fameux Haj Abdeslam, chef de la maison durant la seconde moitié du siècle, protégé français) occupent une place de choix ;

(21) DELBREL (1900), pp. 174-175. L'auteur exagère visiblement le danger qu'il a dû affronter : ses souvenirs d'une conversion à l'Islam vers 1891, et d'un long séjour au Maroc (1891-1894) ont dû lui être d'un grand secours.(cf. : A.M.G, Vincennes, Maroc, C8, Rapports SCHLUMBERGER, Décembre 1893, Janvier 1894). Lorsque les dés seront déjà jetés en 1911, certains auteurs comme Renée LADREIT DE LA CHARRIERE, par un exotisme quelque peu tard-venu, regretteront presque de ne pas avoir goûté à l'aventure d'être « détroussé » : « Il paraît, dit elle, qu'il y a un trés mauvais passage à franchir. Presque toutes les caravanes y subissent l'assaut des détrousseurs de route (...) Deux de nos cavaliers partent en reconnaisance. Serait-ce ici ? Rien ne bouge (...) Tout semble anéanti... » R.LADREIT DE LA CHARRIERE : « Voyages au Maroc : le long des pistes Moghrébines 1910-1911 » Paris, 1913 pp. V, 176.

(22) DE CHAVAGNAC : (1913), p. 437.

(23) DE SEGONZAC : (1903), p. 74.

(24) DE FOUCAULD : (1888), p. XV.

Makhzen, directement (lettres du Sultan pour Colvile) ou indirectement (col. Scott, qui se prévaut de la protection de hauts personnages du Makhzen du Sultan Abderrahman).

Que les Wazzani-s offrent sans discontinuer leur couverture aux français, n'est que dette rendue : la protection française leur permet bien de vivre dans l'impunité à l'égard du Makhzen. Celui-ci n'en couvre que plus logiquement les entreprises anglaises !

Noter que les tribus elles-mêmes ont rarement couvert ces entreprises. Un seul cas relevé, où un notable de tribu a servi de couverture pour un explorateur : encore s'agit-il d'un protégé français (25).

Il faut donc bien admettre, que l'exploration du couloir de Fès-Taza, prélude à sa pénétration, s'est faite par le canal de personnages appartenant aux instances politiques et socio-idéologiques, Makhzen et čhorfa, qui encadrent les populations (26). Ce qui tout en situant les responsabilités, éclaire l'attitude souvent complexe, équivoque même des tribus : hostilité contenue, violence verbale ou étonnement incrédule.

• Itinéraire : images précoloniales.

L'importance des récits de voyage pour les milieux coloniaux n'est plus à démonter. L'explorateur est un instruments pour « connaître » ; son récit, un guide pour « pénétrer ». Si l'ethnographe, en concurrence avec l'officier de renseignement, travaillent plus tard pour l'administrateur colonial, l'explorateur, lui, leur traçant déjà la voie, met d'habitude sa moisson de renseignements au service des milieux de la finance et du commerce coloniaux, et des services de renseignement des armées européennes. Faut-il alors s'étonner que ces récits soient publiés, republiés, transcrits et conservés (27).

(25) C'est le Cheikh Saïd des Oulad al Haj, qui sert à G. DELBREL de guide-protecteur contre rétribution. DELBREL, (1900), p. 169.

(26) La contre-épreuve existe cependant : le Sharif (wazzani) qui a couvert et guidé DE LA MARTINIERE a été gratifié de 21 jours de prison (13 avril-5 mai 1892) « par ordre du Sultan, on lui reproche d'avoir prêté son aide à un chrétien » A.M.G, Vincennes, Maroc, C.6., rapports CAUCHEMEZ, avril/mai 1892.

(27) Cf. par exemple, les extraits manuscrits des voyages d'Ali Bey, concernant le trajet Fès-Taza, dans les A.M.G., Vincennes, Maroc, C1, ce qui révèle l'interêt colonial français précoce pour la région. Par ailleurs, voir la republication des voyages à travers le couloir de Fès-Taza, par le B.C.A.F en 1913 et 1914.

La relation de voyage vise un but éminemment pratique : elle doit donc être directement utilisable. Doù son aspect souvent condensé, codifié. Le récit peut se réduire, à l'extrême, à une sorte d'agenda de route précisant au plus fin, les étapes, le minutage à défaut du kilométrage, décrivant minutieusement le trajet à portée de vue, insistant particulièrement sur les obstacles hydrographiques, topographiques etc. Rien d'étonnant à ce que ce genre de description ramassée soit commandé par les services de l'armée (28).

D'autres fois, « l'itinérant » se pique de science. Les centres d'intérêt se diversifient sans sacrifier l'essentiel : aux descriptions climatiques, hydrographiques et orographiques s'ajoutent des indications sur la vie économique, le nombre des habitants, leur organisation politique, leur pratiques quotidiennes etc. Vers la fin du siècle, les récits approchent déjà des descriptions ethnographiques ultérieures (29), qui leur devront beaucoup, tant dans les thèmes traités, que dans l'orientation générale.

Les grands axes des sciences sociales coloniales se trouvent déjà affirmés plus ou moins clairement dans les « itinéraires ». Déjà, une prédilection évidente pour les descriptions manichéennes : la région de Fès-Taza, comme le reste du pays, apparaît comme une terre riche mais inutilisée, vu l'incapacité des habitants. Richesses potentielles, peuple incapable, la déduction se laisse aisément faire : il revient au pays de l'explorateur de féconder la richesse insoupçonnée (30).

Mais ce jugement global d'incapacité est souvent nuancé : les habitants des parages par où passent les pistes des explorateurs sont dès le départ décrits en des termes qui les divisent : ils sont berbères autochtones ou arabes envahisseurs (31) ; ils appartiennent à des tribus soumises au Makhzen, ou sont indé-

(28) Exemple typique : Si Mohamed El Merakchi, fort probablement, un algérien au service des renseignements militaires français, produit un « rapport » sur son voyage de Fès à Hassi Lahmar, dans le Dahra (1894). Autre exemple de parrainage de l'exploration par l'armée : en 1894, le Directeur du Service Géographique de l'Armée se demande « si une lettre d'éloge (...) ne pourrait pas être accordée au nommé DELBREL pour le zèle qu'il a mis à communiquer au Ministère ces premières notes, qui présentent un grand interêt, afin de l'encourager dans cette voie » A.M.G., Vincennes, Maroc, C.8.

(29) Cf. les récits de DE FOUCAULD, DELBREL, SEGONZAC...

(30) ALI BEY (1913), p. 401 : « Je présume que ce pays doit être fort riche en minéraux. Mais les habitants n'ont pas la plus légère idée des trésors qu'ils foulent aux pieds ».

(31) LE CHATELIER (1890), pp. X-XI.

pendants en Siba (32). Les autres stéréotypes coloniaux défilent en germe ou déjà bien élaborés. Qu'on en juge : « En remontant à ses origines historiques, on y trouve [au Maroc] une race autochtone, douce de qualités, de travail et d'intelligence très remarquables, les berbères...Mais la longue prééminence de l'élément arabe envahisseur, a plongé le pays dans une anarchie dont les effets sont irrémédiables » (33).

La conclusion logique que tout lecteur européen de l'époque, quelque peu sensibilisé, ne manque pas de faire, est que l'occupation française (ou autre) est non seulement nécessaire, mais encore oeuvre civilisatrice et humanitaire qui mettrait un terme au gâchis. Parfois même, l'auteur dispense le lecteur de la peine de tirer lui même cette conclusion : il la lui présente ainsi « Il est difficile d'exprimer la terreur dans laquelle vit la population, ainsi ne rêve-t-elle qu'une chose : l'arrivée des Français ». Car ceux-ci amèneront suivant l'auteur « routes sûres, chemin de fer, commerce facile, respect de la propriété, paix et justice pour tous... » autant de compétences qui font défaut au Makhzen, décrit lapidairement ainsi : « Le sultan maintient le qaïd qui apporte chaque année un tribut monstrueux (...) le sultan est « tema bezzaf » (trés cupide) » (34).

Que la Makhzen, tant central que local ait surtout frappé les explorateurs par son caractère d'Etat fondé sur la ponction d'un lourd tribut, rien de plus normal, car ce n'est là que l'écho de pratiques quotidiennes courantes. L'exploitation des sources écrites marocaines, commence depuis quelques années à révéler le poids de ces pratiques (35). La mémoire et l'affectivité populaire conservent aujourd'hui encore, les cicatrices de telles pratiques sous la forme de dictons et de proverbes. Feu Abdeslam BEN SOUDA en a rassemblé une quantité appréciable dans un recueil en deux volumes, encore inédit. Ces proverbes étant de « Fès et de sa région », circulent parmi les populations du couloir de Fès-Taza. Certains de ces proverbes font franchement allusion à la répression et à la lourde imposition qu'exerce le Makhzen sur les populations :

(32) Cette division se retrouve chez presque tous : DE FOUCAULD, EL MERRAKCHI, DELBREL etc.

(33) Voir note 31.

(34) DE FOUCAULD : (1888), pp. 40-41.

(35) Cf. : G.AYACHE, « Aspects de la crise financiére au Maroc après l'expédition espagnole de 1860 » article reproduit dans « Etudes d'histoire marocaine » SMER, Rabat, 1979, pp. 97-138.

A. TOUFIQ : « Contribution à l'étude de la Société marocaine au XIXe siècle : Inoultan 1850-1912 », publications de la Faculté des Lettres, Rabat, 1978 et 1980, 2 tomes.

Il est évident que « l'ouverture » du Maroc a entraîné un alourdissement de tribut perçu par le Makhzen. Cependant la plupart des pratiques makhzéniennes précèdent « l'ouverture ».

« ثلاثة لا يومنون : السلطان والبحر والزمن ».

(Trois ne peuvent inspirer confiance : le sultan, l'océan et le destin).

« خوي الغرب رى المخزن (أو البلاء) تابعك ».

(Quitte le Gharb [provinces du nord marocain], le Makhzen (ou la catastrophe) est à tes trousses).

« الجيش معدود من الجوائح ».

(L'armée compte parmi les calamités).

« شاط على القائد مايأكلو المخازنية ».

(Le qa'id, laisse-t-il à manger après lui aux mokhaznis ?).

« القياد كلهم قلبهم قاصح » (36).

(Les qā'id-s sont tous durs de cœur).

Certes le Makhzen, à travers ces dictons, inspire la terreur (« catastrophe ; calamité ») plutôt que la confiance. Mais la population sait y faire face de multiples autres manières que de « rêver de l'arrivée des Français » comme en a eu l'illusion interessée De Foucauld. L'un des facteurs de révolte contre le Makhzen au XIXe siècle est justement le refus de son attitude à l'égard des entreprises de pénétration étrangère, attitude jugée trop tiède (37).

Mais les explorateurs n'en sont pas à une contradiction près : le même De Foucauld a bien affirmé auparavant que si le « roumi » est haï dans les régîons de Fès-Taza, c'est en tant qu'envahisseur possible et non en tant qu'étranger. « Cette intolérance extrême n'est pas causée par le fanatisme religieux, elle a sa source dans un autre sentiment commun à tous les indigènes : pour eux, un Européen, voyageant dans leur pays, ne peut être qu'un émissaire envoyé pour le reconnaître ; il vient étudier le terrain en vue d'une invasion ; c'est un espion. On le tue comme tel, non comme infidèle (...). On craint le conquérant plus qu'on ne hait le chrétien » (38). La franchise de cette citation excuse sa longueur. Elle indique clairement que la réaction des populations locales, loin d'être un rêve des temps français futurs, ou une impulsion irrefléchie de xénophobie primitive, est bien une manière d'exprimer sa lutte contre la pénétration européenne.

(36) BENSOUDA, Abdeslam, « Amthal Fas wa ma 'ilayha » (proverbes de Fès et de ses environs) ms, Bibliothèque Royale (B.R.), n° 10 653, t. 1, pp. 219-288-234 et t. 2, p. 597-580.

(37) Cf. l'attitude favorable à Abdelkader contre le Sultan Abderrahmane ou la série de révoltes qui a suivi la défaite de Tétuan.

(38) DE FOUCAULD : 1888, pp. XV-XVI.

C'est là l'une des échappées de vérité que les récits d'itinéraire n'ont guère pu occulter. « Un acquis scientifique est toujours un acquis quelque soit le mobile qui ait conduit à l'obtenir ». Leur caractère idéologique certain, étant bien mis en lumière et pris en compte, ces itinéraires demeurent une source d'information indispensable pour le chercheur en histoire monographique. « Aujourd'hui encore [on doit] passer par eux pour [y] accéder » (39).

• **Intérêt monographique.**

Faits souvent sur commande, les récits de voyage doivent se plier, dans les détails qu'ils rapportent, à une précision maximum. Leur souci du renseignement précis en fait quelquefois un instrument précieux. Ces caractères manquent fâcheusement dans les sources locales, d'autant plus que les récits de voyage à la Mecque (40), nombreux aux XVII-XVIIIe siècle, font presque totalement défaut au XIXe siècle. Ces riḥla-s étaient riches en indications climatiques, topographiques, économiques et sociales très précises. L'occupation de l'Algérie, en coupant la route terrestre, a entraîné la disparition du genre. Quant aux écrits des érudits citadins, ils se soucient peu de la vie rurale pour la connaître ou pouvoir en donner une information (41).

C'est ce qui a fait pendant longtemps la supériorité des « itinéraires » européens, car ils enrichissent la recherche monographique de nombreuses indications précises. C'est le cas aussi pour le couloir de Fès-Taza. Région de brassage humain de tradition, les habitants vivent au XIXe siècle encore, sous le signe d'une instabilité de plus ou moins grand rayon d'action. En témoigne l'habitat qui allie souvent encore la maison précaire (gourbi, nouala...) à la tente dans les régions basses, trait synonyme d'une fixation en cours (42). En témoigne aussi la poussée des tribus du Sud (Aït Waraïn, Ghiāta), dernières ondes d'un mouvement dont l'origine se situe probablement au XVIIIe siècle.

La précarité de l'installation rejaillit sur la mise en culture des champs : le doum tient encore de larges surfaces (43). Les habitants s'adonnent souvent,

(39) AYACHE, Germain : « Histoire et colonisation, l'exemple du Maroc » in Hespéris, vol. XVII, 1976-77, p. 47.

(40) Quelques uns sont conservés sous forme manuscrite à la B.R.

(41) LARAOUI, A (1977), p. 28-29.

(42) EL MERRAKCHI (1894), p. 5-10 ; DE LAMARTINIERE (1914), p. 60-61 etc.

(43) DE LA MARTINIERE (1914), p. 60.

d'ailleurs, à une activité plus rémunératrice et mieux adaptée tant à l'écologie qu'à l'environnement socio-politique : l'élevage (44). Il faut noter que l'activité pastorale a retenu l'attention des explorateurs car elle donne lieu à un commerce actif vers l'Algérie. Les saisies de bétail, gros et petits, à destination de l'Algérie, dans le couloir de Fès-Taza, jalonnent le XIXe siècle. La correspondance entre le sultan et ses représentants locaux, en rend suffisamment compte. Ce commerce a été si important qu'il a pu être à l'origine de certaines luttes de type segmentaire entre tribus ou fractions de tribus de la région (45).

Ces quelques indications montrent, à titre d'exemple, l'interêt documentaire de ces itinéraires. A. LAROUI s'en est largement servi pour définir « les bases de la société marocaine » (46). Il va sans dire que la mise en œuvre, toute récente, des archives makhzéniennes, s'il lui est permis de s'amplifier, donnera une alternative autrement plus précise que les renseignements fournis par ces itinéraires, qui par voie de conséquence, se trouveront relégués au rang de documents d'appoint qui doit normalement être le leur.

•

En 1911, les explorateurs du couloir de Fès-Taza ont rempli leur mission : renseigner. L'armée française s'apprête à remplir la sienne : occuper. Cependant, malgré une jonction relativement rapide entre les colonnes venues de Fès et de Taza (1914), la lutte que mène « la tache de Taza », même sporadique et isolée, persistera encore plus de dix ans.

Abderrahmane EL MOUDDEN
Faculté des Lettres, Rabat

(44) DE SEGONZAC (1903), pp. 70-221 ; DELBREL (1899), p. 171.

(45) Exemple de lutte entre Miknasa et Ghiata pour les troupeaux de bœufs, dans COLVILE (1913), p. 436. La lutte segmentaire s'éclaire ici de facteurs historiques et économiques, qui ne supportent pas l'exiguïté de l'explication fonctionnelle.

(46) A. LAROUI, (1977), p. 27 et ss.

BIBLIOGRAPHIE

Abréviations :

A.M.G. : Archives du Ministère de la Guerre, Vincennes.

B.C.A.F. : Bulletin du Comité de l'Afrique Française.

B.R. : Bibliothèque Royale.

R.C. : Renseignements Coloniaux.

AYACHE, Germain, (1976-77)
« Histoire et colonisation, l'exemple du Maroc », « Hespéris-Tamuda », vol.XVII, Rabat, 1976-77 pp.47-67 reproduit dans « Etudes d'histoire marocaine » S.M.E.R., Rabat, 1979 pp.5-24.
« Aspects de la crise financière au Maroc après l'expédition espagnole de 1860 », reproduit dans Etudes d'histoire marocaine » pp. 97-138

BEN MAHMOUD, Si Mohammed Khodja (1914)
« Les voyages du Chérif Tidjani, de Fès à la Moulouya » (Dec.1912-Janv.1913), B.C.A.F.-R.C., 1914, n° 5, pp. 196-200.

BEN SOUDA, Abdeslàm
« Amthàl Fàs wa mà ilayhà » (Les proverbes de Fès et de ses environs)
B.R., ms 10653, Rabat, 2 Tomes.

BERNARD, Augustin (1904)
« Une mission au Maroc », Paris. 1904.

CHAVAGNAC, Comte M. DE (1913)
« De Fès à Oujda », Bulletin de la Société de Géographie, 7e série, tome VIII, 3e trimestre, 1887.
Extrait concernant la trouée de Taza : B.C.A.F., 1913. n° 12, pp. 437-39.

COLVILE, Capitaine H.E. (1913)
« A ride in petticoats and slippers », London, 1880.
Extrait : B.C.A.F., 1913, n° 12, pp. 434-37.

DE LA MARTINIERE. H. (1914)
« Itinéraire de Fès à Oujda suivi en 1891 », « Bulletion de Géographie historique et descriptive », 1895.
Extrait dans B.C.A.F., 1914, n° 2, pp. 58-64.

DELBREL, Gabriel (1900)
« De Fès à l'Oranie à travers le pays des Ghiata (vallée de l'Inaouen) 1899 », dans « la Géographie, Bulletin de la Société de Géographie », tome II, 2e Semestre 1900, pp. 167-182.

DOUTTE, Edmond (1900)
« Des moyens de développer l'influence française au Maroc », Paris, 1900.

EL ABBASSI, Ali Bey (Domingo BADIA Y LEBLICH) (1913)
« Voyages d'Ali Bey El Abbassi, en Afrique et en Asie (1803-1807), Didot l'Aîné, Paris, 1814, 3 tomes.
Extrait dans B.C.A.F., 1913, n° 11, pp. 398-402.

EI MERAKCHI, Si Mohammed (1894)
« Rapport de Si Mohammed El Merakchi sur son voyage de Fès à Hassi Lahmar » (Sep.1894) A.M.G. Vincennes, Maroc, Série C, Carton C.

FOUCAULD, Vicomte Charles DE..., (1888)
« Reconnaissance au Maroc 1883-1884 », Paris, 1888.

FREJUS, Roland, (1913)
« Relation de R. Fréjus », extrait dans B.C.A.F., 1913, n° 11, pp. 396-98.

LAROUI, Abdellah, (1977)
« Les origines sociales et culturelles du nationalisme marocain 1830-1912 », F.MASPERO, Paris, 1977.

LE CHATELIER, A.(1899-1900)
« Mémoire sur le Maroc, situation actuelle de la France au Maroc, programme politique ; Questions économiques, voyages au Maroc, Oct. 1899-Mars 1900 » Sans date ni lieu de publication.

NACIRI, Ahmed Ibn Khàlid (1956)
« Al Istiqsà », Casablanca, Dar al Kitab, 1956, tome. IX.

ROHLFS, Gerhard, (1914)
« Voyages » Extrait, B.C.A.F., 1914, n° 1, pp. 14-15.

SCOTT, Colonel, (1842)
« A journal of residence in the Ismailla of Abdelkader and of travels in Morocco and Algiers », London 1842.

SEGONZAC, Marquis DE... (1903)
« Voyages au Maroc, (1899-1901) Paris, Armand Colin, 1903.

TOUFIQ Ahmad, (1978-1980)
« Musàhama fi diràsat al mujtamàᶜ al maghribi fi al qarn at tàsiᶜ ᶜashar : Inultàn 1850-1912 ». (Contribution à l'étude de la Société marocaine au XIXᵉ siècle.
Inultàn 1850-1912) Publications de la Faculté des lettres, Rabat, 2 tomes, 1978-1980.

UN LIVRE POUR COMPRENDRE LE MAROC ET SON HISTOIRE :

« LES ORIGINES DE LA GUERRE DU RIF »

de Germain AYACHE *

D'entrée de jeu, Germain AYACHE, nous délivre une introduction qui donne soif de lire, morceau de bravoure qui trace, d'une main sûre, le cadre de sa recherche, ses tenants et ses aboutissants, sa méthode et sa démarche. Il reste encore des plumes capables d'écrire l'histoire avec un sérieux scrupuleusement scientifique dans une langue simple, fluide, « classique ». C'est rassurant et vivifiant en ces temps où l'écriture scientifique donne trop souvent dans l'ésotérisme des « concepts » abscons. L'auteur écrit, dit-il, « pour tous ». Pourtant il épuise le sujet. C'est « de bel ouvrage », cent fois remis sur le métier, qu'on lit avec autant de plaisir que l'on s'enrichit à l'examen des solutions limpides apportées aux problèmes ardus laissés pour compte par l'historiographie traditionnelle ou coloniale.

Située dans l'histoire du Maroc et du XXe siècle, la guerre du Rif prend sa place à la charnière de la colonisation et de la décolonisation dans cette lutte des peuples pour leur liberté, au moment même où s'achève la conquête coloniale, « choc assurément produit au passage de son flot, mais dessinant déjà l'onde en retour qui, à se propager, balaierait un jour les empires ». Comme on aimerait avoir écrit cette phrase ! Mais que de brouillons, travail et ratures elle suppose... Germain AYACHE a su prendre son temps. Il a consacré des années à cette œuvre, à l'acquisition des outils de sa recherche, qui lui ont permis un

* Germain AYACHE, « Les origines de la Guerre du Rif » édité conjointement par les Publications de la Sorbonne, Paris et SMER, Rabat, 1981.

accès direct aux sources. Il a élaboré sa méthode, déblayé le terrain (1), fait table rase de trop nombreux poncifs transmis d'un auteur à l'autre, de tel ou tel bord, avec une rigueur qui ne s'accommode d'aucune idée reçue ou préconçue.

Cela n'exclut pas la profonde affection portée à un peuple auquel il redonne sa place d'acteur principal de son histoire, ni l'admiration pour le personnage central du récit, Mohammed BEN ABDELKRIM, un homme « dont la trempe s'avérait peu commune ». Mais en toute lucidité. Et la lucidité parfois, peut déranger.

Car il ne s'agit pas pour l'historien de choisir dans ce qu'il découvre, entre ce qui peut plaire aux uns, ou servir d'autres. Germain AYACHE fustige suffisamment les mythes colportés par les thuriféraires de la colonisation pour ne pas tomber dans l'hagiographie ! L'œuvre de Mohammed BEN ABDELKRIM EL KHATTABI parle d'elle même. Mais elle n'apparaîtra vraiment qu'après 1921, soit dans le second ouvrage en préparation qui retracera l'épopée rifaine en elle-même.

Mais pour le moment nous n'en sommes qu'à la genèse, à l'accumulation des facteurs historiques qui créent une situation. A la genèse des hommes aussi, fils de leur temps.

C'est là toute la valeur du travail de Germain AYACHE : rétablir la vérité des faits et aussi les comprendre « pour les dépouiller de ce qu'ils avaient d'inacceptable » pour la plupart de ceux qui ont eu à en parler jusqu'ici.

> « Puisque la guerre du Rif eut lieu, et qu'elle fut soutenue brillamment contre deux grands Etats européens par d'humbles paysans, en pays marocain, on n'a le choix qu'entre deux attitudes : ou crier au miracle ce que jamais n'acceptera un historien ou répudier toutes les idées en cours sur la foncière inaptitude du Maroc de l'époque et sur celle des Rifains » (p. 24).

Pas de miracle donc, mais une démonstration qui doit commencer par la destruction des idoles du panthéon colonial, se poursuivre par une explication succinte, mais profonde et nouvelle du devenir marocain jusqu'à l'ère coloniale

(1) Voir Germain AYACHE, « Etudes d'Histoire Marocaine », SMER, Rabat, 1979.

et enfin, analyser par le menu, et sans concession, l'évolution des événements et des hommes en relation avec les changements, leurs idées et leurs attitudes.

Nous passerons ainsi des grandes questions posées par la formation historique de l'Etat et de la nation, à la mainmise coloniale, aux difficultés de l'Espagne, aux rapports complexes de celle-ci avec les Rifains, pour aboutir au parcours politique de la famille AL KHATTABI, aux péripéties et rebondissements par rapport auxquels se déterminent les auteurs directs, tribus, familles, individus « chrysalides » qui vont éclore avec le « tonnerre » de la bataille d'Ouberrane.

Ce n'est pas là de la petite histoire, mais une histoire au niveau de l'homme et de l'humain qui s'efforce de comprendre les protagonistes, toujours en partant de faits établis, en entrant dans la peau des personnages, en vivant, avec eux, les problèmes de leur milieu et de leur époque, dans un moment troublé, agité, qui demande des choix difficiles, douloureux, face à des changements accélérés, à des nouveautés qui remettent en cause un monde séculaire, secoué par les événements des quarante dernières années :

> « On ne peut oublier que l'histoire du Maroc, telle qu'elle nous est contée, a été l'œuvre d'Européens et, précisément, à l'époque où l'Europe, convoitant d'abord ce pays, en effectua ensuite la conquête, une époque où la science, selon le mot d'un précurseur, se devait d'être une arme aux mains des conquérants, et « la première à mettre à l'œuvre car c'est elle qui déblaie le terrain où il faut avancer » (2).

Avec la conquête, la colonisation s'en est prise à l'histoire du pays lui-même. C'est dire l'importance de la tâche entreprise par la nouvelle génération d'historiens marocains. A cette entreprise de décolonisation Germain AYACHE apporte un précieux concours. D'abord par la remise en question des sources coloniales, aux yeux desquelles un peuple luttant pour survivre ne pouvait être qu'un « rocher obstruant les allées du progrès » (p. 22). Les appréciations des services spécialisés du Protectorat sont le fruit de « schémas établis » par la théorie officielle, apprise dans les stages spécialisés, appliquée sans nuance ni

(2) Le « précurseur » dont l'auteur cite les paroles (p. 28) s'appelait R. THOMASSY : « Le Maroc. Relations de la France avec cet empire », 3e éd., 1859.

adaptation aux conditions du Rif. Les documents et rapports de LYAUTEY, eux-mêmes publiés par la famille après une « pieuse toilette » ont été soigneusement triés, puis tronqués au besoin, sans avis, parfois même corrigés » (p. 19). La presse n'échappe pas, évidemment, à l'autodafé.

L'y rejoignent des écrits de circonstance publiés au Moyen-Orient et qui reprenaient ce qui s'écrivait en occident.

> « Diable cornu, selon les uns, tapi dans l'ombre de Berlin, d'Ankara , de Moscou, ou d'ailleurs, ABDELKRIM, au contraire, était aux yeux des autres, l'Archange venu du ciel avec l'épée de feu. Voilà pourquoi, en cette question d'histoire, la condition de tout progrès, c'est de comprendre l'impérative nécessité de répudier, à quelques exceptions, toutes les sources imprimées ».

Autodafé donc, mais sous bénéfice d'inventaire, après « lecture méthodique » de tous écrits touchant à la question. Mais « le doute systématique est ici de rigueur ».

C'est finalement dans les sources documentaires, dûment critiquées, que Germain AYACHE puise son information : archives de Madrid, Paris, Rabat, Genève et Londres, ouvertes après les cinquante années de rigueur, témoignages écrits de Mohammed BEN ABDELKRIM lui-même et de son Ministre Mohammed AZERKANE, témoignages oraux de survivants (3). Chacune de ces sources, cela va sans dire, est affectée d'un « coefficiant de prudence », maître mot en matière de documentation historique.

Germain AYACHE démonte les mythes tenaces forgés par l'histoire coloniale, d'Eugène AUBIN à Henri TERRASSE, et reproduits imperturbablement, comme par exemple la théorie des « deux Maroc » :

> « Il n'y a pas, jusqu'à ce jour, sauf exception montrée du doigt, de livre ou simplement d'écrit sur le Maroc, qui oserait manquer d'y proclamer son adhésion ».

(3) Cf. p. 348. Abdelkrim BEN EL HAJ ALI LOH ; Mohammed BOUJIBAR, Mfedel BENINO ; Ahmed HATIMI ; Chaïb AFELLAH ; Caïd BOUHOT, Mohammed HATIMI.

Le Maroc a connu contradictions et violences, révoltes et répressions. Mais la dualité «bled siba », « bled makhzen » est bien trop commode pour justifier la longue durée de la « pacification », véritable guerre honteuse, devenue impossible à masquer lorsque éclate au grand jour le conflit rifain. L'auteur lui oppose la continuité de l'Etat marocain, constitué au IXe siècle, «maintenu ou rétabli, identique à lui-même, quand il changeait de mains », alors que l'Allemagne ou l'Italie n'ont formé d'Etats nationaux qu'au XIXe siècle. « Une telle continuité serait-elle concevable sans un agent de cohésion en définitive plus puissant que les éléments de rupture » ?

Cet agent est le Makhzen. La politique coloniale sera assez machiavélique pour se draper de son autorité durant la « pacification », reconnaissant ainsi l'inanité du mythe des « deux Maroc », tout en se préparant à « briser le miroir », selon l'expression de LYAUTEY, en s'efforçant de disloquer le pays par la politique dite « berbère » :

> « Avec la caution du Sultan, la nation protectrice occupait le royaume (...) En voulant le scinder en deux blocs, elle provoqua tout au contraire, autour du souverain redevenu symbole de l'unité, un sursaut national (...) (p. 31-32).

Au passage, Germain AYACHE répudie « l'idée de féodalité », incongrue dans le cas du Maroc, même employée « avec une intention péjorative ». En fait le terme, ou le faux équivalent arabe qu'on lui a donné, « iqta^c », est une référence élastique où l'on met, pêle-mêle, les grands Caïds, la grande propriété foncière, l'esprit rétrograde, le retard économique etc... Il fait l'objet d'un débat entre économistes et historiens, débat centré sur la nature du mode de production marocain pré-colonial, sur l'apparition de la grande propriété foncière etc. (4). Germain AYACHE ne crée pas de « concept » nouveau pour qualifier ce mode de production, mais rejette celui de féodalité qui se réfère à une réalité historique européenne connue, et qui, appliqué au Maroc est,

(4) Sur ce débat, on peut consulter les opinions diverses de Paul PASCON. « Le Haouz de Marrakech », 2 vol., Rabat 1957. Driss BEN ALI, « Le Maroc précapitaliste », SMER, Rabat, 1982. Bruno ETIENNE « Sur le féodalisme », in «Revue juridique, politique, et économique du Maroc », N° 5, 1er semestre, 1979, Abdeljalil HALIM « Origine du féodalisme au Maroc », en «Al Asas », N° 13, Janvier 1979, et l'« Iqtaa et l'appropriation de la terre au Maroc », publié dans « Al Bayane » 1978, et enfin le « Colloque sur la transition », organisé par la Faculté de droit en Avril 1980.

> « excessif et insuffisant à la fois. D'un côté il ne fait aucun cas de toute la civilisation urbaine dont le Maroc fut le foyer longtemps avant l'Europe, tandis qu'il surestime de l'autre, et de beaucoup, le niveau général du pays. De grandes cités déjà prospères comme l'Europe féodale n'en a jamais connues, alors que les campagnes, jusqu'au début du XXe siècle, stagnaient encore à un niveau voisin de la Germanie des anciens, voilà la vraie, la grande contradiction de la société marocaine. Là se trouve la raison de l'infériorité fondamentale qu'elle présenta dans la lutte imposée par l'Europe (...). La formation sociale prédominante était donc, comme toujours en ce cas, la tribu... (p. 32) »

avec ses libres paysans qui n'ont rien a voir avec les serfs européens. Comment alors interpréter le développement de villes et de la civilisation urbaine en contraste avec le faible niveau des campagnes ?

> « ...la ville, au Maroc n'était pas le produit d'un changement interne. C'était le grand commerce qui, par son irruption, l'y avait installée. Dès lors, ville et campagne représentaient non pas les deux niveaux d'une civilisation commune, mais bien plutôt comme aujourd'hui, la tente du bédouin et le derrick érigé auprès d'elle, deux types de civilisation étrangers l'un à l'autre et sans commune mesure, dont l'un se juxtapose à l'autre en s'y superposant » (p. 36).

On voit ici combien l'auteur, loin de tout dogmatisme, renonce à faire entrer la réalité historique marocaine dans une case toute faite, fût-elle préparée par les fondateurs du matérialisme historique.

De celui-ci par contre, il possède l'esprit et la méthode et cela lui permet d'observer les faits derrière les apparences, d'en percevoir les contradictions, ville-campagne ([5]), les lignes de force et aussi la grande faiblesse.

(5) Voir p. 37 : « ... si l'on parle (...) de types juxtaposés de civilisation, c'est sous réserve de voir aussi qu'ils ne restaient pas étrangers l'un à l'autre. Des liens croissants, matériels et humains, venaient estomper entre eux les frontières. Sans doute au même moment, d'autres facteurs agissent-ils encore en sens inverse. Car la balance ne pouvait être égale au cours des transactions, entre la ville organisée, instruite et experte en affaires, et les tribus dispersées et rustiques, mais assez éveillées pour constater combien c'était à leurs dépens que se partageait le profit ».

Celle-ci se fera sentir à partir du XVe siècle, face à une Europe dont l'époque féodale avait développé les bases matérielles, agricoles et industrielles, de sa « première révolution » : défrichement, charrue en fer, assolement triennal, routes, charrois et attelage nouveau, moulin à eau, métallurgie du fer, outils de métal, armes etc :

> « La production, dans son ensemble, faisait un bond qui débouchait inévitablement sur une économie marchande. Image inverse de l'évolution du Maroc. Là le commerce ayant pris les devants, c'était la production qui suivait mal ou qui ne suivait pas » (p. 40).

Bientôt c'est le Maroc tout entier qui se trouverait en position de « campagnard » face à la production avancée de l'Europe, et qui paierait cher, ce qu'il ne produisait pas, des gréements de navire aux étoffes de valeur et aux canons. Il y laisserait son or et celui du Soudan et subirait jusqu'à nos jours, les lois d'airain de l'échange inégal,

Germain AYACHE ne se contente pas d'observer le « décrochage » de l'économie marocaine. Il esquisse une double explication : les conditions naturelles et la tutelle de l'Etat marchand sur la bourgeoisie. Parmi les premières, il relève

> « Une subtile combinaison de facilités et d'obstacles [qui] dispensait de l'effort pour, ensuite, quand il intervenait, le vouer à l'échec. Dans un pays où le chameau se frayait partout un chemin, où les rivières presque jamais n'étaient infranchissables, ni les routes ni les ponts ne s'imposaient absolument (...) Mais ce qui fut essentiellement en cause, c'est le milieu fragile offert à l'homme par les régions semi-arides (...) Au Maroc, la forêt fuyait devant l'homme en le laissant aux prises avec une sécheresse accrue. Comment alors, sans bois ni cours d'eau réguliers, tirer parti de gisements de fer dont l'existence pourtant était connue ? Et en effet, jamais les Marocains n'ont pu produire que peu de ce métal et de qualité fort mauvaise » (p. 40-41).

Quant à la bourgeoisie, elle fut incapable de jouer le rôle politique de ses sœurs européennes, non que l'envie lui en eût manqué, certains conflits en font foi, mais parce que l'Etat, le souverain, avaient la haute main sur les transactions, voire leur monopole.

« Ici, c'était en s'emparant des mines d'argent, des principaux passages et des grands axes commerciaux que l'Etat s'était établi ».

Maître du commerce, il gardait la bourgeoisie marchande en tutelle, lui confiant à ferme ou lui abandonnant les affaires, selon son propre bon vouloir.

Pas de « dualité » donc, ni de « féodalité », une bourgeoisie sous tutelle, et pourtant une nation, dans le cadre d'un Etat national. Voilà qui remet en cause non seulement les mythes coloniaux, mais aussi d'autres idées reçues... Car la réalité de la nation marocaine, historiquement établie et consciente d'elle-même n'a pas gêné la seule idéologie coloniale ; elle est pourtant un fait, avant 1912 comme en 1956 et depuis.

Le sentiment national, lié à un Etat et à un territoire historiquement défini, découle de fondements concrets, d'une évolution qui en a déterminé la gestation et le renforcement. C'est l'idée d'elle même et de sa propre idendité que se forme une communauté humaine au destin solidaire. Que cette société soit restée tribale ne diminue en rien la valeur d'un patriotisme nullement incompatible avec l'attachement à la tribu et au terroir. Germain AYACHE en fait la démonstration.

La nation marocaine s'est forgée dans le cadre d'un Etat. Les tribus, vivant essentiellement sur elles-mêmes « n'étaient pas portées à se confédérer pour former un Etat » (p. 32) : c'est la conquête musulmane qui jouera ce rôle fédérateur « en intégrant tout le pays dans un réseau intercontinental de routes commerciales » tirant les tribus traversées de « leur léthargie ». Qui dit commerce, dit administration. D'abord celle des califes, mais dès l'an 800, un royaume marocain est créé et bat monnaie. L'éloignement du centre de l'empire, le cadre géographique tranché, au croisement de routes commerciales sont pour beaucoup dans cette singularisation. L'Etat idrisside, en achevant l'islamisation des tribus, renforce la cohésion de l'ensemble. Avec les dynasties berbères les facteurs religieux et économiques vont se renforcer d'un grand dessein : la défense de l'Islam menacé en Espagne. Guerres menées hors du pays, non par une « caste de chevaliers » mais par de libres paysans de chaque tribu gagnée par les Almoravides et les Almohades et alliée à ces noyaux dynamiques de l'Etat, qui partaient en « leur âme et conscience » pour défendre leur foi menacée. Ils rapportaient de leurs conquêtes « leur part réglementaire perçue sur le butin » et ainsi,

> « le profit matériel se conjuguait à l'idéal pour agréger à la tribu régnante ce qui, un jour, n'avait été qu'une constellation de groupes indépendants » (p. 34).

Dès lors, une unité renforcée, trouvait,

> « son expression dans un Islam triomphant d'où toutes les hérésies naguère encore vivaces, se trouvaient à jamais extirpées ».

Quand les menaces portuguaise et espagnole se concrétiseront sur les côtes marocaines, le ressort religieux se confondra dans un sentiment national assez fort pour se retourner contre la menace des Turcs, bien musulmans, eux.

L'Etat, fédérateur de la nation, restait cependant un Etat commerçant. Les tribus n'étaient pas toutes, tant s'en faut, intéressées ou touchées par un trafic qui faisait surtout l'affaire des villes. Mais elles avaient besoin d'un recours, admis par tous, pour résoudre, au delà d'un système d'assistance mutuelle qui avait des limites, les conflits pouvant surgir entre elles. Ce recours était l'autorité du « Prince des croyants », laquelle n'était pas seulement spirituelle comme on l'a généralement prétendu.

> « Comment, derrière l'autorité et l'unité spirituelle (...), s'étonne l'auteur, refuser de toucher la réalité politique qu'elles ne font que traduire ? » (p. 35).

L'arbitrage du sultan assurait la cohésion de la communauté, la paix entre tribus et aussi entre celles-ci et la ville. Arbitrage pacifique le plus souvent, qui permettait et justifiait la présence d'un délégué local du pouvoir central. Lorsque celui-ci ne suffisait plus, il restait le recours à la force :

> « tout comme les pendaisons sans nombre de paysans français au temps du Roi Soleil, les têtes coupées à profusion par Ismaïl le Grand maintinrent ou raffermirent l'unité du pays » (p. 33).

Celle-ci résultait donc d'une force politique « intérieure », puisque les dynasties successives étaient toutes marocaines. Quant à l'intégration économique, son processus était réel, mais lent, et aboutissait davantage à des unités régionales autour de villes, « parfois rivales ». En atteste,

> « l'extension des zones où l'on parlait arabe (...) le lent recul du berbère ancestral devant l'arabe des commerçants ne s'opérait qu'au rythme où se formaient et prévalaient des liens économiques nouveaux » (p. 38).

Tous ces facteurs conjugués, dans une situation historico-sociale différente de celle qu'avait connue l'Europe, aboutirent, dans un Etat unifié millénaire, au développement d'un sentiment qui dépassait la solidarité religieuse. C'est ce que ne voulaient pas comprendre les théoriciens et praticiens de la colonisation, et LYAUTEY lui-même , « plus têtu que les faits » et malgré son « talent indiscutable » (p. 70),

> « Il n'avait pas compris que le culte voué par son peuple au Sultan n'était que le transfert sur le plan religieux d'un sentiment patriotique dont l'origine était sur terre et non au ciel » (p 75).

•

Ce patriotisme marocain, fruit d'une longue histoire nationale, les propagandistes coloniaux le nommeront fanatisme ou xénophobie. Il éclate pourtant au grand jour avec le mouvement populaire qui installe au pouvoir Moulay ABDELHAFID, chargé de mettre fin aux ingérences étrangères, avec la défense du Sahara par MA EL AÏNINE, avec la remontée d'EL HIBA au delà de Marrakech, avec les guerres soutenues par les Rifains en 1909 autour de Melilla et sur l'Oued Kert en 1911-1912.

L'Etat miné, s'effondrait. Le retard économique et social, face à l'Europe capitaliste était patent. Mais le peuple trouvait en son patriotisme les énergies qui le faisaient monter en ligne. Et dans le Rif, avec succès. Les écrivains de la colonisation eurent bien garde d'expliquer pourquoi et comment l'Etat marocain s'était effondré, mais ils trouvèrent des explications aux insuccès des Espagnols : les Rifains étaient en pleine anarchie « depuis toujours ». De plus

l'armée espagnole était incapable et mal commandée (6). Tandis que la France, elle, c'était autre chose, et elle avait LYAUTEY... Mais lui aussi se cassa les dents sur le Rif. Alors on parla d'Allemands, de la perfide Albion, du pétrole, de tout sauf de ce ressort puissant qu'était le patriotisme marocain.

Germain AYACHE remet l'histoire sur ses pieds. S'il analyse sans concessions les raisons de la décadence marocaine, de l'appauvrissement de son économie, de l'immobilité de ses structures sociales jusqu'au XIXe siècle, il met le doigt aussi sur les causes externes de la désagrégation de l'Etat à la fin du XIXe siècle. Car la mainmise étrangère ne date pas du Protectorat, ni même d'Algésiras ou de la conférence de Madrid en 1880. Ces étapes n'ont fait que « statuer » sur des réalités antérieures, fruit de la politique des Puissances impérialistes européennes, qui se traduisirent toutes par des pertes de souveraineté, par lambeau. Le traité imposé par la Grande Bretagne en 1856 fixait « une fois pour toutes » à 10 % les droits de douane à l'importation. C'était, avec la clause de la nation la plus favorisée la disparition de toute indépendance en matière douanière et une concurrence féroce imposée à la production nationale. Le traité de paix signé avec l'Espagne en 1861 grevait les finances d'une indemnité de cent millions qui, d'emprunt en intérêts et remboursement, serait le début de la banqueroute des premières années du siècle, en même temps que s'appesantirait la charge fiscale sur le peuple, avec ce que cela suppose de désordre. Pire, il ouvrait aux Espagnols et à toutes les Puissances le droit d'établissement au Maroc, avec exemption d'impôt, et le droit

(6) L'auteur explique (p, 77 à 93), les difficultés de la colonisation espagnole. L'Espagne ne reçoit en partage qu'un pays où les montagnes encerclent quelques rares plaines, sans espace pour manœuvrer. Alors que la France peut prétendre agir au nom du Sultan, le Khalifa de Tétouan n'est qu'un symbole de division nationale ; d'où un nationalisme excacerbé...

Mais, plus que tout, ce sont les conditions internes du colonialisme espagnol qui sont causes de ses faiblesses. L'Espagne n'en est pas à l'exportation des capitaux. Les milieux d'affaires, sauf quelques financiers sont tièdes. Il n'y a donc pas de « Parti colonial » semblable à celui animé en France, par Eugène ETIENNE. Par contre on verra se développer une hostilité violente de l'opinion, des anarchistes, aux socialistes et aux républicains bourgeois (Cf. Barnabé LOPEZ GARCIA, El Socialismo Español y el anticolonialismo 1898-1914. Suplementos de Cuadernos para el diálogo, n° 76. Madrid, 1976, et Simon LEVY, la guerre du Rif sous le règne d'ALPHONSE XIII, mémoire de D.E.S., Paris 1958).

L'armée elle même, pour laquelle le Maroc est source de prébendes et de galons, est agitée de jalousies à l'égard de ceux qui en profitent. Primo de Rivera en viendra à proposer l'abandon pur et simple de l'entreprise de colonisation au Maroc. L'Espagne doit aligner des soldats du contingent, ce qui provoque la colère de l'opinion, et ses « regulares », soldats rifains servant et engagés sur place dans leur propre région, désertent facilement. L'Etat-Major, empêtré dans ses problèmes, veut tout voir, tout décider. « A ce régime, le lièvre était parfois bien loin quand parvenait enfin le permis de tirer »

de ne relever même pour des crimes, que de la justice de leur consul, eux et tout Marocain à leur service. C'était l'énorme brèche des « protections » qui niait la souveraineté marocaine non seulement à l'égard des résidents étrangers, mais à l'égard de nationaux. Véritable cancer qui allait ronger le pays, confirmé par la conférence de Madrid de 1880 (7) et qui allait s'étendre à,

> « des dignitaires, ministres même dans les tout derniers temps, enfin, maîtres de confréries dont on sait au Maroc qu'ils étaient les relais, dans les régions ou les diverses catégories sociales, de l'autorité du Sultan » (8). « Voilà où il convient de situer les racines du désordre ».

« L'anarchie » rifaine est un autre mythe colonial à la vie dure. DE MOULIÉRAS (1895) à WESTERMARCK (1928) et â David HART (1954) on n'entend parler que de tueries et de loi du talion (p. 96-98).

Germain AYACHE démontre, après une étude minutieuse des conditions économiques et sociales des dix-huit tribus rifaines, que le désordre, ici comme ailleurs est chose récente et non endémique, liée directement à la subversion étrangère. Archives en main (9) il démonte le mécanisme de la déstabilisation : contrebande en tout genre, surtout à partir du rocher de Nokour (Alhuceimas), qui détourne la prohibition d'exportation du bétail, litiges et vendetta entre contrebandiers, pensions versées par l'Espagne à des notables, véritable infiltration politique devant préparer le terrain à une occupation ultérieure, enfin introduction de fusils modernes qui rompent l'équilibre ici, au bénéfice des plus riches, comme ce fut aussi le cas pour les grands caïds dans le Sud.

La dégradation a commencé après la guerre de 1859-60, lorsque le Maroc dut céder un territoire autour de Melilla. Les Rifains, qui venaient de se battre à Tétouan, et qui avaient contenu l'Espagne dans les murailles des présides durant des siècles, ne pouvaient comprendre que des forces armées du pouvoir central leur imposent des abandons qu'avec leurs propres forces, ils avaient toujours empêchés.

(7), la seule tribu des Médiouna comptait plus de deux cent soixante courtiers ou associés d'Européens qui « protégeaient » eux mêmes, contre l'autorité de leur pays, 1166 tentes, chaque tente abritant une famille » (p. 51).

(8) Tels le Chérif d'Ouezzane « frayant la voie aux Français dans le Touat » ou le Cheikh de Tamesloht, protégé anglais, qui fomenta la grande révolte des Rehamna (p. 51).

(9) On lira avec intérêt les notes 27, 28 et 29, p. 108 et 109.

Et la même opération fut reprise en 1893-94. Entre-temps, la frontière de Melilla avait été ouverte au commerce ce qui facilitait la manipulation des notables, clients de l'Espagne. Le prestige du Makhzen était bien ébranlé avec la « dragonnade » opérée par BEN EL BAGHDADI après l'« affaire des pirates ». Celui-ci, faute de punir les coupables, récupérés à temps par un navire français avait capturé deux cents chefs de familles qui n'y étaient pour rien (p. 128).

> « C'est à cette époque, précisément datée, que dans le Rif, la mémoire populaire situe, depuis, la fin d'un monde et le début de grandes calamités » ([10]).

C'est la « Ripublik » chère à David HART, non pas éternelle, mais conséquence d'une situation précise, délimitée dans le temps. Le Rif, qui avait toujours compté sur le Makhzen pour arbitrer ses problèmes tribaux et l'appuyer contre les places espagnoles, se retrouvait en pleine confusion : le pouvoir intervenait au profit de l'ennemi ([11]), punissait des innocents, humiliait des chefs de familles respectés. L'arbitre était disqualifié. Survint alors la rébellion de BOU HMARA. Les Rifains, le prenant pour l'héritier légitime de Moulay HASSAN, écarté par ABDELAZIZ dont ils avaient eu à souffrir, se mobilisèrent autour de ce « Rogui ». Au début du moins, car ils virent en lui, un pouvoir proche, capable de les aider contre l'Espagne. Ils déchantèrent lorsque ce dernier s'avisa de céder les mines de fer de Ouixane à une société espagnole et celle de plomb d'Afra à un groupe français . Déçus encore une fois dans leur patriotisme, ils chassèrent BOU HMARA, pour épouser la cause de ABDEL HAFID, se joignant ainsi au puissant mouvement national qui le hissa au pouvoir.

Hélas, ils durent encore déchanter et se battre seuls, en 1909, autour de Melilla, infligeant aux Espagnols la cuisante défaite d'Oued Dib (Barranco del Lobo).

Mais le nouveau Sultan les pressa de « faire la paix, autrement dit de se soumettre » (p. 143). A la déception succéderait bientôt la vacance officielle du pouvoir car les Espagnols, « sous-locataires » du Rif, étaient loin de pouvoir mettre en pratique le régime de protectorât dans leur zone, bloqués qu'ils étaient, depuis 1912 sur la ligne du Kert.

(10) L'affaire des pirates date de 1897, voir p. 128 et 108-109.

(11) En fait, il tentait de « prouver aux Puissances qu'il exerçait bien le pouvoir ».

Le Rif était désormais livré à lui même. Anarchie ? peut-être au sens d'absence de pouvoir central ; mais le désordre et la discorde - les agents de l'Espagne y étaient pour beaucoup - n'eurent jamais les dimensions qu'on leur a données :

> « on brûlait parfois des maisons, on tuait beaucoup moins ». En tout cas, « il n'y a pas dans les rapports biens informés, transmis au jour le jour par les officiers de renseignements espagnols, la moindre trace de ces carnages » (p. 116).

Par contre, ce qui est attesté, c'est l'esprit de lutte nationale, incarné par ce qu'on a appelé « Parti des petites gens » animé par Mohamed Ameziane, de 1908 à sa mort au combat en 1912. Germain AYACHE consacre des pages admirables à redonner à cette figure nationale la place qui lui revient dans l'histoire du Maroc. Ce n'est pas un des moindres mérites de l'œuvre ([12]).

Le chérif AMEZIANE, de la tribu des Béni Bou Ifrour,

> « intelligence et probité, amour de son pays, force du caractère, génie de l'organisation et du contact avec les gens, tout ce qui fait les individualités hors pair (p. 138),

jouissait d'un certain prestige, dû à son ascendance, à ses qualités personnelles, à son activité de passeur (zettat) qui le mettait en contact avec les moissonneurs allant vers l'Algérie. Après la campagne de 1909 et l'accord entre l'Espagne et le Makhzen qui « légalisait » l'occupation du terrain perdu chez les Guelᶜia, AMEZIANE entreprit un long travail pour unir les tribus et assurer à leur combat la profondeur et la durée qui avaient manqué la première fois après le Barranco del Lobo, quand il avait fallu se disloquer pour aller ... s'occuper des semailles !

Son travail patient, ses prêches convaincants, portèrent leurs fruits en 1911, neutralisèrent la zizanie fomentée par les « amis de l'Espagne ». Il réussit à mobiliser une armée et passa à l'offensive, sur l'Oued Kert, le 7 Juillet 1911, forçant l'Espagne à faire appel à des renforts. Durant huit mois au feu ensemble, les tribus renforcèrent cette union, apprirent à faire durer leur action en dépit des nécessités cycliques de l'agriculture.

(12) Voir p. 137 à 156.

Ce chef, apparu, « pour répondre au besoin d'union » et mort dans le feu de l'action, devient héros de légende, le « Roland des Rifains ». Son action eut une portée certaine : les Espagnols ne purent reprendre l'offensive, dans le Rif, que huit ans plus tard. La ligne du Kert demeura une « frontière » sur laquelle des rassemblements armés montaient une garde vigilante.

Les Espagnols continuèrent cependant, avec un certain succès, leur travail de sape par le truchement de leurs pensionnés :

> « C'est ce parti dont je dispose sur tout le territoire de l'ennemi, écrit le général JORDANA, commandant du secteur de Melilla, qui permet de dissoudre comme par enchantement des groupements armés qui s'étaient rassemblés pourtant avec enthousiasme pour nous exterminer. Les membres de ce parti ne manquent pas de s'inclure à ces groupes. Mais c'est pour y semer le défaitisme »...

L'officier RIQUELME renchérit :

> « La tactique consistait à faire en sorte que les Beni Ouriaghel se trouvent dans un état constant de guerre en ruinant le système qu'on appelle le système des amendes. Quand un meurtre est commis, la tribu inflige une amende, et voilà la paix qui est faite. Mais sa méthode à lui [il s'agit d'un agent des Espagnols], c'était d'empêcher justement que l'amende soit payée. Dès lors on en venait aux coups de feu tirés sur les marchés dont la tenue était interrompue. Il en résultait des vengeances, des dettes de sang etc. » (p. 117).

Mais le besoin d'union restera plus fort que la discorde.

> «tous les Rifains se trouveront unis d'un bout à l'autre du pays et sans distinction de tribus » (p. 117).

Parmi ces amis de l'Espagne, on trouvait la famille même du héros de la guerre du Rif ! L'histoire coloniale a connu des revirements notoires sous le souffle du mouvement de libération ascendant. Mais les vents dominants entre 1910 et 1930 étaient plutôt ceux de la conquête coloniale. Mohammed BEN ABDELKRIM a bien commencé sa carrière à Melilla comme fonctionnaire de

l'Espagne : comme instituteur, comme Cadi, ce qui est déjà plus compromettant ; comme collaborateur du « Telegrama del Rif », organe de la colonisation, ce qui laisse perplexe, et enfin comme interprète à la « Oficina de Asuntos indigenas », fondée en 1908, pour coordonner l'action des agents de l'Espagne en territoire rifain ! Son action lui valut le « Mérite Militaire » espagnol, la « Médaille d'Afrique » et même l'« Ordre d'Isabelle la Catholique »... (p. 194). Il est vrai qu'il a connu aussi durant onze mois la prison espagnole et qu'en voulant s'échapper il se brisera une jambe dont il boîtera toute sa vie. Mais il reprendra encore le service de l'Espagne en 1917-1918.

Il y avait, à remuer ce passé paradoxal un double risque : embrouiller les choses, ou être pris à parti. Car, depuis, la légende avait arrangé les choses (p. 337-338). Germain AYACHE a préféré la vérité historique, fondée sur des documents sûrs, et une patiente explication de cent quatre vingt dix pages, qui tient le lecteur parfaitement informé de l'évolution de la famille d'ABDELKRIM en liaison avec celle de la société rifaine confrontée à la colonisation et aux développements internationaux. Cette partie de l'œuvre a l'énorme avantage de faire revivre une époque et d'expliquer en « synchronie », en partant des données et idées qui lui sont propres et non des façons de voir ultérieures. « L'histoire a le devoir de retrouver l'optique des époques révolues » (p. 179).

La longue et courageuse démonstration n'a pourtant pas empêché quelques grincements de dents parmi la critique. L'auteur y avait répondu par avance :

> « Mohammed BEN ABDELKRIM dont le nom s'est depuis identifié avec l'événement (...), s'en trouve ramené au rang de ces humains qui ont marqué l'histoire de leur époque. De bout en bout, il a influencé le cours des choses. Il est vrai que ce fut tour à tour dans des sens différents ou franchement contraires, si bien qu'il le freina longtemps avant de le favoriser. Il est vrai que ce cours était né et existait sans lui, et qu'à s'y opposer, il faillit s'y briser. Mais il est vrai aussi que, se ressaisissant, il se mit d'abord à le suivre avant de s'y abandonner. C'est alors qu'entraîné dans le sens d'un courant dont il perçut toute la puissance et discerna la direction, il courut à sa pointe pour lui frayer la voie. Ce fut là son génie.

L'auteur enfin se méfie de la version qui pourrait présenter ces contacts comme destinés à tromper l'ennemi, car alors on ne comprendrait pas pourquoi Si Mohammed n'en aurait pas informé ses compagnons.

L'opinion de Germain AYACHE est que le plan transmis par GOT était sérieux.

> « Etant devenu ce chef avec lequel l'Espagne devait parler, il avait accompli la moitié [de son] plan. Il n'avait plus, dès lors, qu'à faire, sans brusquerie, accepter par l'Espagne, l'idée qu'elle gagnerait à s'entendre avec lui. D'où ces avances plus ou moins allusives et quelquefois trop prometteuses, mais qui, renouvelées, instauraient dans les faits, la négociation » (p. 328).

On en était là le 1er Juin 1921.

Et ce jour là, la harka du Jbel El Qama prenait d'assaut le piton d'Ouberrane où venait de s'installer, juste en face d'elle, une position espagnole avec 250 soldats. Coup de tonnerre qui souleva l'enthousiasme des tribus.

L'épopée rifaine commençait. Avec elle Si Mohammed BEN ABDELKRIM allait entrer dans l'histoire.

Simon LEVY.

COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

RESEÑAS BIBLIOGRAFICAS

Rachel ARIÉ. – « España musulmana (siglos VIII - XV) ». [Traducción de Berta Juliá].– [Barcelona], Editorial Labor, S.A., [1982]. – 558 págs. con VII mapas. – 220 mm.

La obra que nos ocupa es el tomo III de la « Historia de España» en 10 volúmenes dirigida por el profesor Manuel Tuñón de Lara, que está publicando la Editorial Labor, S.A.

Este libro constituye una apretada recopilación de lo que hoy sabemos acerca de la España musulmana, distribuida en seis capítulos, de los que sólo el primero, titulado « Evolución política », trata de la política externa, comprendiendo los diversos períodos en que puede dividirse, desde la « Conquista y penetración del Islam en España (710-756) », hasta el estudio de « El reino nasri de Granada y el fin de la Reconquista (1232-1492) », mientras que los cinco tienen por objeto el examen y exposición de la política interna.

Así, el capítulo segundo está dedicado a « Las instituciones » y, en primer lugar, la del soberano, a la que sigue la del haŷib (chambelán o jefe de la casa civil del soberano), cuyas funciones fueron ampliándose hasta llegar a ser superiores a las del visir. Este tenía atribuciones administrativas, políticas y militares. Se analiza luego la administración central y la secretaría de Estado, así como el papel desempeñado por el secretario particular del soberano. La autora ha examinado los documentos nasríes que se conservan en el Archivo de la Corona de Aragón y nos describe sus características esenciales. Se estudia también el correo y el uso de palomas mensajeras para el mismo, así como el empleo de las torres de vigía establecidas en el litoral, que se comunicaban con señales de día y fogatas de noche. Se pasa luego revista a los recursos del Estado hispano-musulmán, examinando los distintos impuestos legales y las tasas extraordinarias ; al tesoro privado del soberano y a la política monetaria, puntualizando que la acuñación de moneda constituía un monopolio del Estado. Se continúa con la organización provincial y las distintas denominaciones dadas a las provincias interiores y a las fronterizas. Se pasa después a estudiar la justicia, con un apartado dedicado a la judicatura, en que se señala

la titulación de los jueces, la importancia del cargo y sus atribuciones ; otro, a los testigos instrumentales y muftíes, en que se analiza la función de estos testigos (ᶜudūl o šuhūd), que se confunde con la del notario (wattāq), y la del muftī, que redactaba su fatwà o dictamen jurídico para resolver los problemas jurídicos que ofrecían dificultad. Se hace mención también de las distintas magistraturas secundarias, como la del radd, la de los maẓālim y la del ṣāḥib al-mawārīṯ ; de la magistratura especial representada por la ḥisba y las tareas en que se ocupaba el muḥtasib o almotacén, cargo que pasó a la España cristiana con este nombre y con el de almostaçaf. Finalmente se hace referencia al ejercicio de la represión, destacando la importancia del ṣāḥib al-šurṭa.

En el capítulo tercero, dedicado a « la guerra y la diplomacia », se trata en primer lugar del sistema defensivo organizado por los musulmanes de España, estableciendo unas marcas en función defensiva y ofensiva, construyendo gran cantidad de castillos en las zonas fronterizas y también, en el reino de Granada, una serie de atalayas para vigilar los movimientos del enemigo. A continuación se analiza la composición del ejército, en el que había súbditos obligados a prestar servicio militar, otros contingentes formados por soldados alistados o voluntarios y los mercenarios, sobre todo marroquíes y cristianos. Se calcula el número de soldados que formaban el ejército regular y las fuerzas cristianas que le hacían frente en distintas épocas, destacando la exageración de las cifras dadas por algunos cronistas. Se apuntan los pocos datos que tenemos acerca de los cuadros que formaban el ejército y se presta atención a la preparación de las expediciones estivales de castigo contra las tierras cristianas. Se examina luego el equipo y el armamente de las tropas, haciendo mención especial de las apreciadas espadas granadinas. Se pasa revista a los procedimientos de combate, tanto en la guerra de movimiento como en la de asedio, y finalmente se hace un balance de los combates, con el botín conseguido en granos, ganado y cautivos, así como de las negociaciones a que daba lugar el rescate de los prisioneros de guerra.

Por lo que respecta a la organización marítima, al principio tomó la forma de guerra de corso, pero luego hubo escuadras que principalmente debían hacer frente a los normandos. También había una nutrida flota mercante. Los omeyas reforzaron la marina de guerra, cuya base principal estaba en Almería. Los almorávides y almohades se aseguraron el dominio del Estrecho y los nasríes reforzaron su flota de guerra, pero la conquista de Ceuta por los portugueses vino a debilitar la potencia marítima de los musulmanes. Se examinan también los puertos de guerra, especialmente el de Almería, y la defensa del litoral, motivada por la piratería, que obligó a la construccción de atalayas de vigilancia y de rábitas o recintos fortificados.

Al lado de la guerra se empleaba la diplomacia para mantener la paz y exaltar el prestigio del soberano. Las primeras relaciones diplomáticas se establecieron con Bizancio y luego con los cristianos del Norte, siempre con carácter ocasional. Entre los negociadores por parte hispano-musulmana hay que citar de modo especial al hebreo Ḥasdāy b. Šaprūt y a Ibn al-Jaṭīb.

En el capítulo cuarto se estudia la estructura social y económica. La sociedad estaba formada por musulmanes de linaje árabe, beréberes e inmigrantes, negros y esclavones. Los campesinos, pescadores y artesanos de origen hispanorromano y godo formaban la base de la población y en su mayoría se arabizaron y abrazaron el Islam. Se analiza brevemente la estructura de la sociedad hispanomusulmana y sus diversas categorías y se aborda el problema de las características lingüísticas de esta sociedad. Se examina a continuación la condición social de los mudéjares en territorio cristiano y de los tributarios, cristianos mozárabes y judíos, en territorio musulmán, prestando particular atención a los cristianos cautivos y a las gestiones para lograr su liberación. Se plantea luego el tema de la distribución de la población hispanomusulmana, tomando como base los documentos españoles del final de la Reconquista e inmediatamente posteriores, así como los trabajos de Leopoldo Torres Balbás relativos al examen topográfico de los núcleos urbanos y al estudio de la superficie urbana. En un apartado dedicado al marco urbano se nos presenta una serie de consideraciones sobre la configuración de las cuidades hispanomusulmanas y su crecimiento, a la que sigue un análisis más detenido de la Córdoba califal, de la Sevilla almohade y de la Granada nasrí.

Se interesa también la autora por la vida económica, mencionando las fuentes de que disponemos para su conocimiento y analizando la economía agrícola, la ganadería y la flora silvestre, las actividades agrícolas de los hispanomusulmanes, las distintas formas de propiedad y explotación del suelo y los contratos a que ésta da lugar. Se revisa también la explotación de los recursos naturales, el sistema de pesas y medidas y las monedas, recogiéndose algunos datos indicativos del coste de la vida. La última parte de este capítulo cuarto versa sobre la producción industrial y los intercambios, examinándose sucesivamente la organización profesional y los oficios urbanos; los productos manufacturados y las industrias de lujo; el papel de los comerciantes; el tráfico de esclavos; y los distintos productos comerciales, para terminar con el estudio de las vías de comunicación terrestre y marítima.

El capítulo quinto está dedicado a los diversos aspectos de la vida cotidiana: la familia, con indicación de las ceremonias matrimoniales, de la forma de vida de la mujer en la España musulmana, la circuncisión, la imposición de nombre, los funerales y los cementerios. Otro de estos aspectos es el de la

vivienda y el mobiliario, señalándose la función central del patio y la construcción de las mansiones de recreo o almunias en las afueras de las ciudades. Se revisa la alimentación, basada en el trigo, las verduras y las frutas frescas, a lo que debe añadirse el pescado y la carne, y se compara con la alimentación habitual en la España cristiana. Se examina luego la indumentaria, el adorno y los cuidados corporales, pasando a continuación al estudio de los baños públicos y la distribución y utilización de estos establecimientos. Se trata luego de la salud pública, señalando la frecuencia de las epidemias y, entre ellas, la peste, que causaba grandes estragos. También era muy temida la lepra. Se hace mención de los médicos, enfermeros, sangradores y boticarios. No hay constancia de ningún hospital hasta la fundación del de Granada en el año 767/1 365 por Muḥammad V.

Sigue otro apartado acerca de la diversiones. En el se hace mención de las fiestas : las dos pascuas, la ᶜašūrā, el mawlid, la fiesta del equinoccio de primavera (nayrūz o nawrūz), la del solsticio de verano o ᶜanṣara y la de la vendimia ᶜasır ; de la caza, en sus dos modalidades de montería y cetrería ; de los juegos, ajedrez, equitación, etc. ; del canto, la música y sus diversos instrumentos y el baile. Finalmente se nos da una descripción del espectáculo callejero.

Termina el capítulo fijando la atención en la moralidad pública, señalando el habitual consumo de vino y posteriormente de ḥašīš, la sodomía y la prostitución femenina.

En el extenso capítulo sexto se trata de la vida religiosa e intelectual y del desarrollo artístico. En la España musulmana se mantuvo en general un profundo fervor religioso. Al principio se siguió la doctrina de al-Awzāᶜī, sustituida muy pronto por la de Mālik b. Anas, con alguna infiltración del rito šafiᶜī y esporádicamente de la šīᶜa y el muᶜtazilismo. Se hace mención especial de Ibn Ḥazm, de Ibn Bāŷŷa, Ibn Ṭufayl e Ibn Rušd, asi como de los místicos y ascetas Ibn Masarra, Ibn Barraŷān, Ibn Qāsī, Ibn al-ᶜArabī, Ibn Sabᶜūn, etc. Por lo que respecta a la producción intelectual, se atiende en primer lugar al alto nivel alcanzado por la enseñanza, en la que gozaban de preeminencia las materias religiosas y sus afines y las buenas letras, y a las bibliotecas, con especial referencia a la bien surtida de al-Ḥakam II ; y luego, en detalle, a los estudios filológicos y lexicográficos, cultivados entre otros por Ibn Sıda de Murcia y por Ibn al-Sīd al-Baṭalyawsı y a los comentarios ; a los repertorios biográficos, como el de al-Jušānī, el de Ibn al-Faraḍī, continuado por Ibn Baškuwāl e Ibn al-Abbār, el de al-Ḍabbī, el del qāḍi `Iyāḍ de Ceuta, el de Ibn ᶜAbd al-Mālik al-Marrākušī, etc. ; a las obras de historia, entre cuyos autores cabe destacar a Aḥmad al-Rāzī, a ᶜArib b. Saᶜd, a Ibn Ḥayyān, a Ibn Ḥazm, a Ibn Ṣāḥib al-Ṣalā, a Ibn `Iḏārī al-Marrākušī, a Ibn al-Jaṭīb y otros ; a la literatura geográfica en sus dos formas : la de la descripción de rutas y reinos, cultivada

por Aḥmad al-Rāzī, al-Warrāq, al-Bakrī, al-Uḏrī, al-Idrīsī y al-Zuhrī; y la de la relación de viajes, desarrollada principalmente por Abū Ḥamīd al-Garnāṭī, Ibn Ŷubayr, Ibn Rušayd, Ibn al-Jaṭīb e Ibn Baṭṭūta; al género literario denominado «adab», de carácter enciclopédico, en el que destacaron Ibn ᶜAbd Rabbihi y Abū Bakr al-Turṭūšī; a la poesía y sus distintas manifestaciones, que alcanzó su mayor esplendor en la época de los reinos de taifas, en la que descollaron Ibn Zaydūn, el rey al-Muᶜtamid de Sevilla, Ibn-ᶜAmmar, Ibn al-Labbāna, etc., mientras que en la primera mitad del siglo XII destaca el género de la muwaššaḥas y el del zéjel popular, en que brilló Ibn Quzmān; se recogen las distintas opiniones sobre la relación entre la poesía árabe y la europea en la Edad Media; a épocas posteriores pertenecen Ibn Saᶜid al-Magribī, Ibn al-Jaṭīb e Ibn Zamraq, entre otros; a la prosa rimada, empleada tanto en el género epistolar, en el que se debe citar a Ibn Zaydūn, Ibn al-Jaṭīb, etc., como en el de las maqāmas o sesiones, estudiadas por Fernando de la Granja; a la crítica literaria, en la que destaca Ibn Šuhayd: a la ciencia y a la medicina, sobresaliendo en astronomía Maslama b. Aḥmed al-Maŷrīṭī y Azarquiel, en botánica y agronomía Ibn Wāfid, en medicina los Banū Zuhr, etc.; y finalmente a la hipología de la época nasrí, cultivada sobre todo por Ibn Huḏayl. En cuanto al desarrolo artístico, se dedica especial atención a la arquitectura, tanto civil como religiosa y se concluye con el estudio de las diversas artes industriales: fabricación de tejidos, joyas, piezas de cerámica, de marfil, etc.

Termina la obra con una «Conclusión», en la que se trazan los rasgos esenciales de la España musulmana desde el punto de vista de la historia, las influencias recibidas del Oriente islámico y las ejercidas por al-Andalus en el Occidente cristiano, destacando la profunda huella que dejó la presencia musulmana en España los diversos campos de la cultura y el arte.

A continuación de cada capítulo figuran las notas relativas al mismo. Nos da luego la autora un extenso repertorio de fuentes, agrupadas en: textos árabes y traducciones del árabe; fuentes españolas manuscritas e impresas: crónicas y colecciones documentales; y una amplia bibliografia, que concluye con una lista de las revistas en cuyas páginas han aparecido trabajos relacionados con la España musulmana en alguno de sus diversos aspectos.

Completan la obra una serie de cuadros genealógicos de las distintas dinastías que reinaron en la España musulmana; unas tablas cronológicas desde el año 710 hasta el 1492, en las que se recogen los hechos políticos, los militares y diplomáticos y los acontecimientos relacionados con la economía y la sociedad, y con la religión, la cultura y el arte; y los correspondientes índices onomástico, toponímico, de mapas y general.

La obra es una excelente síntesis de nuestros conocimientos sobre la España musulmana. Debe completarse con las últimas aportaciones, que no han podido ser incorporadas, sin duda por razón de tiempo. A modo de ejemplo, no se cita la revista « Al-Qanṭara », cuyo primer volumen (1980) apareció a comienzos de 1981.

La traducción es muy correcta, hasta el punto de dar la impresión de ser una obra redactada originalmente en castellano, que la autora conoce perfectamente.

Por último, la edición es muy cuidada.

Por todo ello celebramos la aparición de esta importante obra, que habrá de ser de consulta obligada para cuantos se interesan por los estudios relacionados con la España musulmana.

Mariano ARRIBAS

Haim ZAFRANI. – «Mille ans de vie Juive au Maroc», Paris, Maisonneuve et Larose, 1983, 315 pages. (Volume I de la collecion « Judaïsme en terre d'Islam »).

Infatigable, Haïm ZAFRANI poursuit avec compétence, l'œuvre à laquelle il s'est attaché depuis les années soixante : faire connaître le patrimoine culturel des juifs marocains. Nous connaissons déjà ses articles, essais et monographies, son « Pédagogie en terre d'Islam » (1968) et les trois ouvrages publiés sous la rubrique « Etudes et recherches sur la vie intellectuelle juive au Maroc de la fin du XVe au début du XXe siècle ». Ce sont « Les Juifs du Maroc, vie sociale, économique et religieuse » (1972), « Poésie juive en Occident Musulman » (1977), « Littérature dialectale et populaire en Occident Musulman » (1980). Ces travaux font autorité en la matière (1).

« Mille ans de vie juive au Maroc » dépasse le cadre des cinq derniers siècles, postérieurs à l'arrivée des juifs d'Espagne, et des sujets spécialisés, pour présenter un panorama des connaissances sur le judaïsme marocain, comme l'annonce le sous-titre : « Histoire et Culture, Religion et Magie ».

Ce livre vient donc occuper un créneau, par son sujet et l'époque qu'il couvre. Il est censé s'adresser à un public plus large, et s'accompagne d'illustrations intéressantes et de fort bonne qualité. Ce n'est pas de la simple vulgarisation, mais une synthèse avisée et utile de travaux antérieurs exhaustifs pour les chapitres traitant de l'éducation et de l'enseignement, de la société juive, de son organisation communautaire, de la vie économique, de la vie intellectuelle et des littératures hébraïques et dialectales (2) à laquelle s'ajoutent une trop brève introduction historique, des indications intéressantes sur les relations des juifs marocains avec l'extérieur et particulièrement les communautés maghrébines établies depuis de longs siècles en Palestine (3) ainsi que des développements fort utiles sur la vie religieuse (4).

(1) Voir notes et commentaires bibliographiques in Hespéris-Tamuda 1973, p. 229-233 et 1978-79, p. 262-265.

(2) Dans l'ordre : chapitre I-II, III, IV, et V.

(3) Chapitre I-II.

(4) Chapitre II-1 naissance, tahdid, circoncision ; II-IV : divorce, lévirat, apostasie ; II-V : la mort et les rites funéraires ; Chapitre VI, la vie religieuse et rituelle.

Le lecteur qui aborde un ouvrage de Haïm ZAFRANI pour la première fois, trouvera dans l'ensemble des chapitres, des indications fort intéressantes, puisées directement aux sources d'une documentation de première main. Pour une plus ample connaissance il pourra se reporter aux ouvrages antérieurs. Quant au lecteur déjà initié, il trouvera son compte dans les matières nouvellement abordées par l'auteur, avec un regret peut-être : l'absence de notes, références et renvois certainement imposée par la conception même de la collection qui apporteraient certaines précisions au lecteur-chercheur.

De cet ouvrage de synthèse, des impressions d'ensemble, soulignées ou non par l'auteur, se dégagent.

En premier lieu celle d'une vitalité, à l'échelle de l'histoire, de ce judaïsme marocain longtemps sous-estimé ou tenu pour « léthargique » par les spécialistes des études juives. La production intellectuelle des rabbins et lettrés dans le domaine du droit (Taqqanot et Responsa), de la poésie, de l'exégèse biblique et kabbalistique, de l'homilétique etc. est d'importance.

Au passage, Haïm ZAFRANI montre jusqu'où peut aller le préjugé ou la docte ignorance dans le cas de la Jewish Encyclopedia qui eut tôt fait de naturaliser « italiens » les rabbins marocains Yosef Bar Ayyus Almaleh et Haïm ben Attar, ce dernier pourtant fort connu depuis le XVIIIe siècle pour son « Or ha Haïm » (5).

Nous apprenons aussi que des rabbins marocains pouvaient avoir une action bien loin du pays natal, tels Yosef ben Mose Maymaran, qui réforma la communauté de Boukhara, en Ouzbekistan, et Raphael Ohanna, rabbin émissaire à Tachkent, en Inde, au Kurdistan, en Birmanie (6).

La deuxième impression que l'on retire de « Mille ans de vie juive au Maroc » est celle d'une profonde originalité du judaïsme marocain dans sa vie quotidienne, son expression culturelle hébraïque ou dialectale, ses rites et coutumes. C'est là, quelles que soient les lignes de démarcation entre les communautés aux religions différentes, le résultat de son immersion millénaire dans la société marocaine dans et avec laquelle il a évolué. Selon l'éclairage que l'on adopte, c'est un judaïsme aux couleurs marocaines ou une émanation juive du patrimoine marocain.

(5) « Nous voulons détruire le mythe de l'absence de la diaspora maghrébine des quatre ou cinq derniers siècles, de l'univers de la pensée juive en général, et de la scène littéraire et poétique en particulier, sans intention, au demeurant, de nous livrer à un plaidoyer... » p. 174.

(6) Voir p. 33, cette partie apporte d'intéressantes données sur la fonction des rabbins émissaires et quêteurs des communautés de Palestine, (Haham Kohel de l'univers juif marocain).

Remarquons que les partisans d'un éclairage strictement juif ont eu vite fait de le réduire à la dimension « sépharade », ce qui estompe la personnalité propre du judaïsme marocain, qu'on ne saurait exprimer par la seule référence au rite (par opposition au rite ashkenaze). Cette tendance, abusivement réductrice, a pris une certaine vigueur depuis que la découverte du « second Israel » et de sa détresse, soulignée par l'action des « Panthères Noires », a occasionné un mouvement de récupération du judaïsme dit « oriental », particulièrement marocain, dont on veut bien reconnaître la différence pour la dissoudre immédiatement dans un bain « sépharade », aseptisé a souhait, par ce qu'il recouvre de valeurs « européennes ».

Il ne saurait évidemment être question de minimiser les titres de gloire du judaïsme espagnol, de sous-estimer l'influence des contingents de réfugiés d'Espagne de 1391, ou des expulsés de 1492. L'histoire est là pour prouver le rôle qu'ils ont joué dans les domaines religieux et économique, souvent à la tête de communautés importantes. Leur niveau culturel, leurs connaissances techniques, leur maîtrise des langues étrangères et les contacts internationaux qu'ils maintenaient, expliquent leur rôle et le prestige qu'ils acquirent. Aujourd'hui encore un certain snobisme de l'origine sépharade, dans les familles marocaines, en témoigne.

Mais de là à en faire la majorité écrasante du judaïsme marocain, ou à identifier marocain et sépharade, il y a un saut à ne pas faire (7).

Il est exact que, au niveau du rite religieux, stricto sensu, la législation espagnole s'est imposée. Non sans résistance ni réticences. Haïm ZAFRANI le rappelle, en particulier pour ce qui est de la polygamie réintroduite par l'usage local (8). Le Šulḥan ᶜaruḫ de Rabbi Yosef Caro reste le code de base, mais n'a imposé ses préceptes que dans la mesure où l'usage local n'en était pas éloigné.

(7) Dans une étude datée de 1981, Gad AMAR (les Juifs Espagnols et Portugais réfugiés au Maroc après l'expulsion de 1492, in « Les judéo-espagnols au Maroc », publié par le Centre Don Isaac Abranavel, Paris, p. 53 à 66), estime la population juive d'origine ibérique a 60 % des communautés marocaines vers le milieu du XVIᵉ siècle et dénombre 100 000 réfugiés pour 60 000 autochtonnes en 1493. Pour les derniers nommés, il ne cite aucune source. « C'est notre estimation personnelle » reconnaît-il (p. 60). Pour les expulsés, il se réfère à des sources d'époque, ou des historiens modernes, en adoptant les décomptes et estimations les plus élevés. Signalons que dans son œuvre monumentale « Los Judıos en la España moderna y contemporanea » (Madrid. 1961), Julio Caro BAROJA, après critique des chiffres, estime à 160 000 le nombre total des juifs ayant émigré d'Espagne, vers le Maroc, le reste de l'Afrique du Nord, l'Italie, l'Europe du Nord etc. La vérité historique reste encore à cerner, mais on n'y arrivera pas sans se dégager du préjugé qui tend à privilégier l'identité « espagnole » des communautés juives marocaines.

(8) Cf. p. 82.

Un usage qui s'accomode de la consommation des sauterelles et fait preuve d'un libéralisme (tout est relatif)... qui allait jusqu'à admettre le mariage devant qadi et udul jusqu'au début du XVIIe siècle, (9). Il est vrai aussi que, il y a vingt ans seulement, existait à Fez, une synagogue des toshabin ou beldiyin, (slat El Fasiyin), dont les adeptes utilisaient encore un rituel spécial, « Ahabat ha qadmonim » ... (10).

Finalement, et tout à fait naturellement, les expulsés d'Espagne (meǧorašim) ont été assimilés par les autochtones, avec ce qui dans leur apport avait été jugé assimilable. Le vieux castillan a partout disparu, sauf à Tétouan, Tanger, Acilah, Larach, Chaouen et El Ksar, ou la hakitiya comporte une dose massive d'emprunts à l'arabe. Partout ailleurs l'arabe dialectal est resté avec le berbère la langue usuelle des juifs marocains. C'est que, (sauf à Tétouan, ville repeuplée en 1942 et dans les communautés avoisinantes), la population juive arabophone des villes devait être majoritaire .... Avec la langue, toute une série de coutumes et traditions marocaines se sont fortifiées, telle la Mimouna, les Hillulot, moussem juifs, les rites des fêtes de Pourim, Chavouot (les aspersions) Soukkot, de la naissance etc., et qui, pour une bonne part proviennent d'un « syncrétisme, où magie et religion se rencontrent, plus spécialement pour ce qui concerne un certain nombre de coutumes, de rites et d'usages locaux communs aux sociétés maghrébines, juives et musulmanes » (11).

Finalement l'apport des penseurs, rabbins et poètes espagnols a été intégré à cette « mémoire collective » avec le patrimoine talmudique, celui de l'« Age d'or andalou», comme celui-ci avait intégré l'héritage maghrébin. « ... les rabbins du Maghreb, souligne l'auteur, ont été les maîtres du judaïsme espagnol. C'est du Maroc que sont partis au Xe siècle, les premiers grammairiens, linguistes, poètes et auteurs de littérature juridique décisionnaire que l'on considère, à juste titre, comme les fondateurs de l'« Ecole Espagnole » (12).

Maimonide et R. Y Caro ont été assimilés par les juifs du Maroc comme ceux d'Espagne avaient adopté Rabbi Issac Al Fassi. Et depuis cinq siècles, l'identité qui s'est forgée, celle que ressentent les juifs de la nouvelle diaspora, est bien marocaine, comme en témoigne le « Livre de la menthe » du poète Eretz BITTON, émigré du Maroc en Israel à l'âge de six ans (13).

(9) P. 80 et 224 pour les questions d'abattage rituel selon la coutume marocaine, différente des préceptes de R.Y. CARO, et pour l'application du principe selon lequel « en période de détresse et dans tous les cas où l'accomplissement d'une règle légale doit entraîner un détriment majeur, sont déclarés licites les actes interdits dans les circonstances normales ».

(10) Cf. p. 16, édité à Jérusalem en 1889.

(11) P. 49.

(12) P. 15

(13) Voir « Sefer ha na^cna^c », in « Juifs du Maroc », Identité et Dialogue », La pensée sauvage, Grenoble, 1980.

Haïm ZAFRANI développe aux chapitres V et VI, le thème important du mysticisme, de la Kabbale qui imprègnent la vie religieuse et intellectuelle, voire quotidienne du judaïsme marocain. Pages fort intéressantes, malgré ce que le sujet a d'ésotérique. C'est que le Zohar et ses commentaires sont particulièrement chers aux juifs marocains. Le Zohar, « Livre de splendeur » a été ici « élevé à la dignité de livre sacré à l'instar de la Bible et du Talmud ». Une légende, indique l'auteur, raconte même que ce livre, resté « caché », fut révélé dans le Todgha !... Toute une lignée de kabbalistes, toute une littérature, un peu plus d'une centaine d'ouvrages recencés, sont consacrés à cette source du mysticisme juif. Ce domaine s'étend de la poésie, « contribution au rétablissement de l'unité parfaite du monde séfirotique et à l'« acte d'unification » (Yiḥḥud) de la « présence divine » (Šeḫina) avec son maître, au processus du Tikkun ou « restauration » de l'unité du Nom ineffable brisée par le péché » ([14]), à la Kabbale pratique, populaire, aux sciences occultes « qui confinent à la magie ».

Esotérisme et mysticisme, confrérie d'amateurs du Zohar, dans les villes, mais aussi aux confins du désert, à Tamghrout, Aqqa, au Tafilalet... Comment ne pas faire de rapprochement avec des manifestations similaires de mysticisme dans la civilisation musulmane environnante ?

Peut être aussi, pourrait-on voir dans l'activité Kabbalistique un exutoire à la création intellectuelle dans une situation de stagnation générale de la société.

« Les Juifs, écrit l'auteur, vivent dans un double carcan : isolement du pays lui-même soustrait à toute civilisation occidentale et claustration à l'intérieur du Mellah ne permettent aucun contact fécond avec l'extérieur. Les Juifs marocains ignorent notamment les courants idéologiques qui soulèvent comme une lame de fond le judaïsme européen, celui de France, d'Allemagne ou d'Italie au « Siècle des lumières » ([15]).

Disons que cet « Isolement », ce « carcan » et cette « claustration » sont tout à fait relatifs et qu'ils n'épuisent pas la question. Les Juifs avaient maintes occasions de voyages au Maroc et des contacts avec le monde extérieur. Le commerce dont beaucoup vivaient assurait des relations suivies avec la société musulmane ; certains sillonnaient le pays ; une minorité de grands commerçants voyageaient fort loin pour affaires, d'autres comme émissaires voire comme ambassadeurs du Makhzen etc. Haïm ZAFRANI consacre d'ailleurs des pages à « la grande mobilité des juifs marocains à l'intérieur des frontières du pays, comme du reste leurs mouvement réguliers et fréquents vers

(14) Citation de Moïse Aben Sur, poète Fasi du XVIIe-XVIIIe siècles, p. 197.
(15) P. 18.

l'extérieur » ([16]). Des rabbins émissaires et quêteurs venaient des communautés de Palestine, et aussi d'Europe. Ils apportaient des livres ([17]). Si « déclin » il y a, il est bien imputable « à des raisons politiques et économiques » comme le reconnaît rapidement Haïm ZAFRANI avant de céder à la tentation d'une explication par la « claustration ». Développons quelque peu : les juifs vivaient les conditions du pays. Le retard pris par les moyens de production, la faiblesse de l'accumulation, l'appauvrissement du pays par l'inégalité des échanges avec l'Europe et le rétrécissement du commerce international, aboutissaient à une vie stagnante, répétitive, sans nouveauté de fond dans la façon de travailler, d'organiser la société. Le domaine intellectuel suivait le même rythme. Toute idée ou activité novatrice a besoin pour germer d'un terrain favorable. Spinoza était le produit de la société hollandaise en pleine mutation : ses idées ne tombaient pas dans le vide ; son excommunication tend à le confirmer ([18]).

Pour en finir avec le chapitre des récriminations quelque peu tatillonnes, on nous permettra de regretter un manque de précautions dans la description des coutumes, par exemple touchant le mariage, telle fête ou célébration rituelle qui donnent l'impression que celles que l'on décrit sont communes à toutes les communautés. En fait, dans ce domaine, au delà d'un certain fond commun, il y a foule de coutumes, de ᶜadats locales, ou plus exactement familiales dans la mesure où dans une même ville, on trouvera tel détail dans une famille et pas dans telle autre. Conséquence de la mobilité des populations au cours des siècles ? On regrettera aussi certaines traductions erronées comme talamo (lit nuptial en espagnol et non fauteuil) ou trop littérale comme goyim (nations, peuples, certes, mais dans l'usage marocain : non juif, donc musulman), des imprudences dans un domaine aussi glissant que l'onomastique. (Bennis d'origine juive ? Abraham LAREDO n'en parle pas dans son dictionnaire monumental de plus de 1 000 pages) ; pas plus que Maurice EISENBETH ([19]).

(16) P. 23 à 39.

(17) Voir H. ZAFRANI, « Les Juifs du Maroc, vie sociale, économique et religieuse, Paris 1972, p. 198, note n° 6, et texte rabbinique sur les « sollicitations fréquentes et les demandes excessives des rabbins émissaires venant de Pologne et d'Ashkenaze... ».

(18) D'aprés « L'histoire de la typographie hébraïque en Italie, Espagne et Turquie » (sic) de Ch. B. FRIEDBERG (en hébreu) (Tel Aviv 1956) une imprimerie aurait été implantée à Fez en 1516 par Rabbi Samuel Ben Ishak, dit Medilot, et son fils, formés à Lisbonne. Ils auraient imprimé huit ouvrages, puis leur entreprise disparut. Il semble bien que les conditions objectives ne permettaient pas le lancement de cette industrie. Le marché était-il suffisant ? Il fallait tout importer a prix d'or, y compris le papier d'imprimerie que l'Espagne refusait de vendre. On sait que des raisons similaires furent à l'origine de l'échec de l'imprimerie lithographique montée par Sidi Mohamed Ben Abderrahman au XIXᵉ siècle. Cf. Germain AYACHE « Etudes d'histoire marocaine », p. 139, sqq. Au même moment, les imprimeries hébraïques réussissaient, dans un autre contexte, en Europe.

(19) Abraham LAREDO, « Les noms des juifs du Maroc » Consejo Superior de Investigaciones Cientificas, Madrid 1978.

Maurice EISENBETH, « Les Juifs de l'Afrique du nord : Démographie et Onomastique », Alger. 1936.

Ces quelques remarques ne retranchent rien au sérieux et au mérite de l'ouvrage, qui, c'est le cas de le dire, vient « à son heure ». Durant les dix dernières années on a assisté à une redécouverte du judaïsme marocain, a un regain d'intérêt pour les études sur ce sujet.

Les publications sont nombreuses à l'échelle marocaine et internationale, dans diverses spécialités, de l'histoire à la linguistique et à l'anthropologie. De jeunes Marocains musulmans font des recherches universitaires dans ce domaine. La presse ouvre des dossiers sur ce thème. Des colloques internationaux lui sont consacrés, le plus marquant ayant été celui d'Identité et Dialogue. à Paris en 1978 ([20]).

C'est une part du patrimoine national nouveau que l'on sort de l'oubli, que l'on se réapproprie, qui amène à des réflexions nouvelles. Les travaux de Haïm ZAFRANI y sont pour une bonne part.

Simon LEVY

(20) Les travaux en ont été publiés en 1980, sous le titre « Les Juifs du Maroc », op. cit. Il est étonnant que Haïm ZAFRANI, dont la contribution sur le thème « Itinéraires culturels, sociologie et histoire » ouvrait les travaux, ait omis dans la bibliographie de « Mille ans de vie juive au Maroc » cette publication fort riche et variée.

IMPRIMERIE AGDAL-MAGHREB
30, rue Sbou RABAT

PUBLICATIONS
DE LA FACULTE DES LETTRES ET DES SCIENCES HUMAINES
DE RABAT

Thèses, mémoires, actes, revues

Ahmed TAOUFIK : Contribution à l'étude de la Société marocaine au XIXe siècle, Inultan (1850-1912). (en langue arabe) (nouvelle édition) I vol. (1983).

Naïma HARAJ TOUZANI : Les « Oumana » au Maroc sous le règne de Moulay el Hassan (1873-1894). Contribution à l'étude de l'organisation financière au Maroc au XIXe siècle d'après les archives de l'époque. (En langue arabe.)

Abderrahmane TAHA : Langage et Philosophie. Essai sur les structures linguistiques de l'ontologie. Avec la traduction de la discussion rapportée par Abū Ḥayyān at-Tawḥīdī entre le logicien Mattā ibn Yūnus et le grammairien Abū Sa^{c}īd as-Sīrāfī et de deux autres textes. (En langue française).

Ali OUMLIL : L'histoire et son discours. Essai sur la méthodologie d'Ibn Khaldoun. 1979. (En langue française.)

Saïd BENSAID : Dawlat al Ḫilāfa. Etude sur la pensée politique chez al-Māwardī. 1980. (En langue arabe.)

Salem IAFOUT : Mafhūm al Wāqi^{c} Fī-l-Tafkīr al-^{c}Ilmī al-Mu^{c}āsir. (En langue arabe.)

Ahmed MOUTAOUKIL : Réflexions sur la théorie de la signification dans la pensée linguistique arabe. (En langue française.)

Abdelkader FASSI FEHRI : Linguistique arabe, forme et interprétation. (En langue française.)

Abdellatif CHADLI : Al-Ḥaraka Al-^{c}ayyāchiya. Un épisode de l'histoire du Maroc au XVIIe siècle. 1982 (en langue arabe.)

Abdellatif BENCHERIFA : Chtouka et Massa. Etude de géographie agraire. 1980 (en langue française.)

Mohamed MENNOUNI : Waraqāt ^{c}an Al-Ḥaḍāra Al-maġhribiya fi^{c}asr banī Marīn. Pages d'histoire du Maroc à l'époque Mérinide. (En langue arabe).

Mohamed MENNOUNI : Al maṣādir al ^{c}arabiya li tarīḫ al maġrib. (Les sources arabes de l'histoire marocaine) 1e partie. (En langue arabe.)

Mohamed BENTAWIT : Jihār maqāla. Quatre articles en langue persane.

« A^{c}māl Nadwat Ibn Rušd. Actes du colloque organisé à l'occasion du huitième centenaire de la mort d'Ibn Rušd (Averroès) du 21 au 23 avril 1978 à la Faculté des Lettres de Rabat. (En langue arabe.)

« A^{c}māl Nadwat Ibn Khaldoun » Actes du colloque organisé à l'occasion du sixième centenaire de la rédaction de la « Muqaddima ». (1979)

« Majallat kulliat al-adāb wa-l-^{c}ulūm al-insāniya ». Revue en langue arabe de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Rabat (littérature, histoire, sociologie, philosophie, linguistique). vol I et vol. II (1977), vol III-IV (1978), vol. V-VI (1979), vol VII (1980), vol. VIII (1982), et vol. IX (1982).

« Langues et Littératures » revue en langues étrangères de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Rabat. vol. I (1981), vol.II (1982).

IMPRIMERIE AGDAL-MAGHREB
30, rue Sbou RABAT